

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE LA COMMUNE DE YOTO 3



DOCUMENT DU PDC

Première génération

Version finale

Septembre 2022



PREFACE



Depuis octobre 2019, un nouvel air de développement a soufflé sur les cantons de Gboto, Essè-Godjin, Sédomé, Tokpli et Tométy-Kondji réunis pour former notre chère commune de Yoto 3. En effet, cette date marque notre avènement à la destinée du développement de cette belle commune de Yoto 3 en qualité de Maire suite aux élections municipales de 2019 dans notre cher pays le Togo.

La volonté commune et manifeste de tous le conseil municipal que j'ai l'honneur de présider est de valoriser le potentiel des ressources écosystémiques, culturelles et humaines de Yoto 3 pour garantir son développement durable sur la base d'une planification participative et rigoureuse. Ainsi, le Conseil municipal et l'ensemble des autres acteurs de développement se sont inscrits dans l'initiative de doter notre commune d'un Plan de développement communal (PDC).

Aujourd'hui, cette initiative est devenue une réalité avec l'adoption du PDC de Yoto 3, un véritable outil de planification stratégique et opérationnelle élaboré conformément aux guides et orientations du Togo en matière de planification de développement local. Au nom de Conseil Municipal et à nom personnelle, nous exprimons notre profonde joie de disposer de cet important document qui traduit les réalités de la commune et prend en compte les besoins et solutions exprimés par la diversité des couches socioéconomiques y compris celles vulnérables de Yoto 3.

Qu'on se souvienne à travers ce PDC que nos ambitions qui sont fusionnelles aux aspirations de nos populations, sont traduites dans les faits. Aussi, qu'il soit gravé dans les mémoires et raconté aux générations suivantes que la commune de Yoto 3 va véritablement changer ou subira une transformation profonde en matière de développement.

C'est le lieu d'exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements aux acteurs qui accompagnent Yoto 3 dans son processus de développement. Loin d'être exhaustif nous témoignons toutes notre reconnaissance aux autorités politiques et administratives, aux chefs traditionnels de Yoto 3, aux conseillers municipaux de Yoto 3, aux membres du Comité de Pilotage de l'élaboration du PDC, aux services techniques déconcentrés et communaux, à l'ONG PADIE et ses consultants et surtout aux partenaires techniques et financiers notamment l'OIF, SCAN TOGO et ETGM.

Comptant sur la mobilisation des fils et filles de notre commune et sur l'accompagnement des partenaires au développement, je reste convaincu que la mise en œuvre de ce PDC fera de Yoto3 d'ici 2033 **« une commune à économie émergente, avec une population vivant en harmonie dans toute sa diversité et valorisant les services écosystémiques pour renforcer le développement durable et inclusif de la commune »**.

Mairie Yoto 3, qu'il fasse beau vivre en toi aujourd'hui, demain qu'hier

DEGBE Kokou

Maire de Yoto 3

SOMMAIRE

PREFACE.....	i
RESUME EXECUTIF.....	v
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	x
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES FIGURES	xii
LISTE DES CARTES.....	xii
LISTE DES PHOTOS	xii
INTRODUCTION.....	1
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	3
1.1. Phase préparatoire.....	3
1.2. Phase du diagnostic.....	3
1.2.1. Collecte des données secondaires.....	3
1.2.2. Collecte des données primaires	4
1.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages	4
1.2.2.2. Assemblée de diagnostic participatif dans les cantons	5
1.2.2.3. Atelier de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)	5
1.2.2.4. Collectes des informations spatiales.....	6
1.2.3. Traitements et analyses de données.....	6
1.2.3.1. Données d'enquêtes	6
1.2.3.2. Données spatiales	7
1.2.3.3. Analyse croisée des cibles des ODD pertinentes de la commune	7
1.2.3.4. Analyse des échantillons	7
1.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs stratégiques.....	9
1.4. Phase de programmation.....	10
II. GENERALITES SUR LA COMMUNE DE YOTO 3.....	11
2.1. Localisation géographique	11
2.2.1. Relief et sols.....	13
2.2.2. Climat	13
2.2.3. Hydrographie.....	14
2.3. Cadre Biotique	14
2.3.1. Végétation et flore	14
2.3.2. Faune	15
2.3.3. Cadre humain.....	16

2.3.3.1. Situation démographique de la commune.....	16
2.3.3.2. Activités socioéconomiques	18
2.3.2.2. Religion, us et coutumes.....	18
III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	19
3.1. Aménagement urbain et foncier	19
3.1.1. Organisation de l'espace communal.....	19
3.1.2. Foncier : accès et sécurisation	21
3.2. Secteur économique	23
3.2.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche.....	23
3.2.2. Secteur secondaire.....	28
3.2.2.1. Industrie, Mines et énergie.....	28
3.2.2.2. Artisanat.....	30
3.2.3. Secteur tertiaire	31
3.2.3.1. Commerce, finances et banques	31
3.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens.....	35
3.2.3.3. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts	39
3.2.3.3.1. Tourisme culture et hôtellerie	39
3.2.3.3.2. Sport, loisirs et divertissement.....	40
3.3. Services sociaux de base	43
3.3.1. Assainissement	43
3.3.2. Approvisionnement en eau potable (AEP).....	45
3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable	45
3.4.2.2. Accessibilité et couverture des besoins en eau potable.....	47
3.3.3. Santé	51
3.3.3.1. Formations sanitaires de la commune	51
3.3.3.2. Accessibilité aux soins de santé dans la commune	51
3.3.4. Education et emploi	55
3.4.4.1. Education et formation traditionnelle	55
3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage	55
3.4.4.3. Enseignement formel	56
3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires	56
3.4.4.3.2. Analyses spatiales des infrastructures scolaires	56

3.4.4.3.3. Qualité de l'encadrement.....	66
3.5. GENRE, EQUITE ET FILETS SOCIAUX	68
3.6. Environnement, ressources forestières et changement climatique	68
3.6.1. Environnement	68
3.6.2. Ressources forestières et Espace vert	69
3.7.1. Gouvernance et administration du territoire.....	71
3.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire	71
3.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée	71
3.7.1.3. Organisation et gouvernance sociale au niveau communautaire	72
3.7.2. Partenariats	73
3.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la3	73
3.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines	73
3.7.3.2. Services à la population	74
3.7.3.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC).....	74
3.8. Finances locales	75
3.8.1. Sources de financement de la commune	75
3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales	77
3.9. Priorisation des cibles des ODD à l'échelle communale	80
3.9.1. Résultats de la priorisation des cibles des ODD.....	80
3.9.2 Analyse croisée des résultats du diagnostic classique et de la priorisation des cibles des ODD.....	81
IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE Yoto 3.....	86
4.1. Synthèses des problématiques et priorités de développement de Yoto 3.....	86
4.2 Vision 2033 de la Commune de Yoto 3.....	91
4.3 Priorités de la commune de Yoto 3	91
4.3.1 Priorités par rapport à l'agenda 2030	91
4.3.2 Priorités détaillées de développement de la commune de Yoto 3	92
4.4. Axes stratégiques du développement de la commune de Yoto 3	92
4.5. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international	93
4.6. Cadre des résultats du PDC	94
4.6.1 Objectifs stratégiques	94
4.6.2. Chaîne des résultats.....	94

4.6.3. Logique d'intervention	95
V. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE YOTO 3.....	106
5.1. Programmation physique	106
5.2. Programmation financière et temporelle	123
5.3. Plan d'action quinquennal	126
VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	139
6.1. Communication autour du plan	139
6.2. Dispositif de mise en œuvre.....	139
6.2.1 Conseil municipal (CM)	140
6.2.2 Le Comité de Pilotage (CP) du PDC.	140
6.2.3 Comité de mise en œuvre	141
6.2.4. Cellule technique de mise en œuvre du PDC.....	141
6.2.5. Comités de Relais à la Base (CRB).....	141
6.3 Programmation annuelle	141
6.4. Dispositif de suivi-évaluation.....	142
6.4.1. Principes de base	142
6.4.2 Mécanismes de suivi	143
6.4.2.1. Elaboration de plans annuels d'activités et de tranches annuelles budgétaires.	143
6.4.2.2. Adoption par le Conseil communal	143
6.4.2.3. Elaboration des micro-projets.	143
6.4.2.4. Appels d'offres, exécution et suivi des actions.....	143
6.4.2.5. Exécution des actions	144
6.4.2.6. Sessions trimestrielles de suivi	144
6.4.2.7. Visites de terrain/ chantiers.....	144
6.4.2.8. Evaluation des plans annuels	144
6.4.2.9. Suivi d'impact.....	144
6.4.2.10. Les outils de suivi.....	144
6.4.3. Mécanisme et capacité de financement du PDC.....	146
6.4.3.1. Mécanisme et capacité de financement de la commune en 2023... ..	146
6.4.3.2. Hypothèses du financement du PDC Suivant l'évolution de chaque source de financement.....	146
BIBLIOGRAPHIE	149

RESUME EXECUTIF

Le Plan de Développement Communal (PDC) de Yoto 3 a été élaboré de manière participative suivant les prescriptions du guide national d'élaboration du PDC actualisé en 2021. Ainsi ce processus a connu une forte mobilisation de la population locale dans toute sa diversité, des services techniques déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile etc.

Les résultats du diagnostic montrent que la commune de Yoto 3 fait face à un certain nombre de problèmes de développement qui peuvent se regrouper en onze grands domaines qui se présentent comme suit :

(i) Domaine de la gouvernance et finances locales

- Absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie,
- Absence d'une personne dédiée pour la passation des marchés,
- Faible suivi des chantiers de la mairie,
- Corruption et manque d'intégrité de certains agents collecteurs,
- Absence de rencontre entre la mairie et les chefs canton afin que ces derniers leur recensent les problèmes auxquels ils font face dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les problèmes qui minent leur canton ;
- Absence de certains services techniques de la mairie (planification, social, documentation etc.),
- Mauvais comportement des collecteurs de taxe (saisie de marchandise en l'absence du propriétaire),
- Non-respect des chefs traditionnels,
- Perte de l'autorité des chefs,
- Conflit de compétence entre chef et CVD dans certaines localités,
- Manque de moyens financiers entravant le déplacement parfois des chefs suite aux manifestations et appels des chefs canton et autres autorités,
- Le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des CVD et CCD,
- Non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune,
- L'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités,
- Absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune
- Absence du fichier de contribuable
- La faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières,

(ii) Domaine de l'agriculture

- Insuffisance de tracteurs pour le labour,
- Coût élevé d'intrants chimiques et leur rareté par rapport au niveau de vie des populations,
- Manque de magasins de stockage dans certaines localités qui contraste avec la faible valorisation de ceux existants dans d'autres localités,
- Absence de coopératives agricoles entraînant la fragilité du système productif,
- Dévastation des cultures par les troupeaux d'élevage des bouviers
- La forte utilisation des pesticides et herbicides de synthèse,

- La mauvaise foi des propriétaires terriens dans les baux des terres cultivables aux personnes nécessiteuses.
- Les effets du changement climatique et leurs conséquences (rareté des pluies),
- Manque de moyens et équipements pour pratiquer l'irrigation malgré l'abondance des cours d'eau dans les localités.

(iii) Domaine des activités commerciales et de transports

- Le mauvais état des pistes d'accès aux zones de production,
- Faible couverture des institutions de micro finance qui peuvent appuyer le démarrage des activités commerciales,
- Faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales,
- Hausse et cherté des matières premières et de première nécessité.
- Mévente liée à la pauvreté,
- Faibles capacités d'accueil et vétustés des infrastructures des marchés,
- Mauvais état des routes existantes et pistes rurales,
- Mauvais état de la route principale Tabligbo-Gboto-Tomety Kondi,
- Inexistence de caniveaux et lampadaires le long de la plupart des routes,
- Absence de gares routières,
- Inexistence des ponts sur certaines routes,
- Prolifération des motos sans plaques d'immatriculation,
- Faible mobilisation de la jeunesse au programme de « cantonnement » des pistes rurales.

(iv) Domaine de l'artisanat

- L'augmentation du nombre des artisans formés qui n'exercent pas par faute de moyens financiers pour le démarrage,
- la faible motivation et engagement des jeunes à entreprendre,
- la faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la faible qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur,
- l'abus des patrons ou patronnes sur les apprentis surtout dans les travaux domestiques, champêtres et des heures tardives de fermeture des ateliers,
- la faible compétitivité des produits artisanaux.

(iv) Domaine du tourisme, culture, sport et loisirs

- La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives ;
- Il n'existe pas de lieux publics aménagés pour les activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- Le problème majeur auquel sont confrontés les jeunes qui s'intéressent aux sports et principalement au football est le manque d'équipements et de soutien pour l'éclosion des talents cachés dans le domaine sportif ;
- Malgré l'attractivité des sites touristiques dont dispose la commune, aucun aménagement ni dispositif n'est mis en place pour favoriser leurs valorisations par le tourisme

(v) Domaine des mines et énergie

- Mauvais état ou absence de routes menant vers les carrières des mines,
- Dégradation des routes par les camions qui transportent les mines,
- Non maîtrise des procédures d'ouverture de carrières,
- Non remblayage des carrières après exploitation,
- Pollution atmosphérique par les particules solides,
- Pollutions des eaux souterraines et de surface ;
- Absence de structure de contrôle de carrières entraînant un désordre dans leur exploitation ;
- Le non branchement des compteurs de CEET malgré l'acquittement des frais de branchement par les demandeurs il y a plus de deux ans,
- La non maintenance des lampadaires qui ne fonctionnent pas depuis des années ;
- La raréfaction des essences à vocation bois-énergie,
- Le faible niveau d'accessibilité aux alternatives énergétiques telles que le GPL et le solaire dans la commune.

(vi) Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières

- l'insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux suivis d'une absence de gestion des déchets solides et eaux usées ;
- La commune ne dispose pas officiellement d'un dépotoir intermédiaire de déchets. Cette absence de dépotoir intermédiaire aménagé entraîne la présence des dépotoirs sauvages dans la commune ;
- La défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons à cause de l'absence de latrines dans certains ménages et l'insuffisance latrines publiques.
- La commune de Yoto 3 est exposée à la pollution atmosphérique liée au fonctionnement des usines et industries et au transport des produits miniers ;
- Les ressources naturelles surtout forestières connaissent une forte dégradation liée aux pressions des activités humaines telles que l'agriculture, le braconnage, le prélèvement de bois énergie et de service etc.
- Les forêts galeries jadis luxuriantes par leur végétation le long des principaux cours d'eau sont en perpétuelle dégradation.

(vii) Domaine de l'accès à l'Eau potable

- La non réparation des forages tombés en panne depuis des années
- La faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE),
- Les coupures régulières de la fourniture en eau pour ceux qui ont un branchement de la TdE,
- La mauvaise qualité de l'eau fournie par les mini AEP. En effet, l'eau fournie par le Mini AEP installé à Tométy –Kondji est très salée et impropre à la consommation,
- La cherté de l'eau à la pompe et l'accès difficile lié à la fermeture des bornes fontaines existantes,
- Consommation des eaux de rivières et de pluie entraînant des maladies,

- Non -intervention rapide de la TdE en cas de dysfonctionnement.

(viii) Domaine de la santé

- L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population.;
- L'accès à une assurance santé est faible dans la commune. Cependant ces derniers temps on note une évolution dans ce domaine avec l'INAM et les programmes school assur et Wezou qui prennent en charge les enfants et les femmes enceintes ;
- Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 55 000 habitants, la commune ne dispose pas d'un seul médecin affecté par l'Etat. Le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 55 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants.
- Absence de CMS et l'insuffisance de centre de santé, dispensaire dans les cantons ;
- Insuffisance de personnel qualifié et équipement surtout de réfrigérateurs pour conserver les vaccins ;
- Manque d'ambulance pour l'évacuation ou le transport des malades vers les centres de référence.

(ix) Domaine de l'éducation scolaire

- Insuffisance des bâtiments scolaires, de tables bancs et matériels didactiques ;
- Insuffisance d'enseignants de l'Etat dans les établissements scolaires ;
- Nombre élevé d'enseignants volontaires dans les écoles existantes ;
- Insuffisance de cantines scolaires dans les établissements scolaires ;
- Manque de latrines dans les écoles ;
- Récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles par les enseignants ;
- Baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes ;
- Vétusté des écoles dans certaines localités ;
- Absence des clôtures des établissements scolaires ;

(x) Domaine du genre, équité et filets sociaux

- Les violences sexuelles sont faites aux filles mineures dans certains cantons ;
- Les violences physiques sont faites aux femmes dans certains couples même si cette pratique a diminué par rapport au passé,
- L'imposition des noms aux femmes par leurs maris s'observe dans certains cantons ;
- Les rares pratiques de viols dans certaines localités.

Faisant face à différents problèmes de développement de la commune de Yoto 3, la commune s'est dotée d'un cadre stratégique cohérent avec les orientations nationales. Ce cadre présente une vision partagée par l'ensemble des acteurs qui est projetée à l'horizon 2033 comme suit. « **Yoto 3, commune à économie émergente, avec une population vivant en harmonie dans toute sa diversité et valorisant les services écosystémiques pour renforcer le développement durable et inclusif de la commune** ». Pour atteindre cette vision, trois axes stratégiques sont définis sur la base des priorités et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces **de la commune**. Ces axes sont (i) **Développer le secteur agricole et l'éco entrepreneuriat**, (ii) **Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers** et (iii) **Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales**.

En se fondant sur priorités identifiées, le cadre stratégiques a été déclinée en plan quinquennal opérationnel comportant six (6) programmes prioritaires identifiés suivant les trois (3) axes à raison de deux (2) programmes pour chaque axe. Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Pour les cinq années à venir, un total de cent quarante-quatre (144) activités ont été identifiées sous dix-huit (18) projets de développement prioritaires.

Pour l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière donne un coût global de quatre milliards trois cent quinze millions neuf cent cinquante mille (4 315 950 000) Francs CFA. La grande partie des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC doit être mobilisée au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec le pic au cours de la deuxième année. Le montant en FCFA à mobiliser pour chacune de ces trois années représente respectivement de 1 240 730 000 (28,75%), 1 217 100 000 (28,20%) et 955 600 000 (22,14%). Pour la première et la cinquième année, les montants à mobiliser correspondent respectivement à 402 930 000 (9,24 %) et 499 60 000 (11,58%) du montant globale du PDC.

Divers instances, notamment le Conseil municipal, la mairie avec à sa tête l'exécutif, la cellule de Planification de la commune à défaut le secrétariat général, les Organisations Communautaires de Base (CCD, CVD, CDQ, Chefferies, etc.) constituent les acteurs clés de mise en œuvre du PDC. Consciente que la mobilisation financière locale ne peut satisfaire les besoins réels de la population et ne permettra pas l'atteinte des objectifs du PDC qui sont arrimés aux Objectifs du développement Durable (ODD), de la Feuille de route gouvernementale 2025 exprime la nécessité de l'accompagnement du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations, des bonnes volontés et de sa diaspora.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en eau potable
ANASAP	: Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	: Agence nationale de gestion de l'environnement
AVC	: Accident vasculaire cérébral
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
BTS	: Brevet de technicien supérieur
BV	: Brigade verte
CCD	Comité cantonal de développement
CCIT	: Chambre de commerce et de l'industrie du togo
CEG	: Collège d'enseignement général
CEPD	: Certificat de fin d'études du premier degré
COPIL	Comité de pilotage
COVID 19	: Coronavirus disease 2019 ou maladie à coronavirus 2019
CVD	: Comité villageois de développement
DAF	Direction administrative et financière
DAL	: Défécation à l'air libre
DST	: Direction des services techniques
FEM	: Fonds mondial de l'environnement
GAP	: Grille d'analyses des problèmes
GIZ	: Agence allemande de coopération internationale pour le développement
GPS	Global position system
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IST	: Infection sexuellement transmissible
ODD	: Objectifs de développement durable
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PA	: Plan d'action
PDC	: Plan de développement communal
PME	: Petites et moyennes entreprises
PTF	: Partenaires techniques et financiers
SIDA	: Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIG	: Système d'information géographique
TdE	: Togolaise des eaux
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africaine
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine
WACA	: West africa coastal area

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Distribution des ménages enquêtés suivant les cantons	7
Tableau 2: FFOM de l'aménagement de l'espace communal.....	23
Tableau 3: FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	27
Tableau 4 : FFOM du secteur des mines et énergie.....	29
Tableau 5: FFOM du secteur l'artisanat.....	31
Tableau 6: FFOM du secteur du commerce	34
Tableau 7: FFOM du secteur de transport.....	38
Tableau 8: FFOM du secteur de tourisme, hôtellerie et cultures.	42
Tableau 9: FFOM du secteur de l'assainissement.....	45
Tableau 10: Infrastructures d'AEP dans Yoto 3.....	45
Tableau 11: Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune	51
Tableau 12: FFOM du secteur de la santé	54
Tableau 13: Répartition des établissements scolaires par niveau et par canton.	56
Tableau 14: Ratio élèves-enseignants dans les établissements publics	66
Tableau 15: FFOM du secteur de l'éducation.....	67
Tableau 16: Types de pollution dans la commune	69
Tableau 17: FFOM de l'environnement	70
Tableau 18: Répartition du personnel communal selon le type de contrat	73
Tableau 19: Répartition du personnel communal selon les qualifications	74
Tableau 20: Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021 ...	76
Tableau 21: Répartition des dépenses de la commune pour les années 2020 et 2021	77
Tableau 22: Résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 3.	82
Tableau 23: Synthèse des problématiques de la commune	86
Tableau 24: Arrimage du cadre stratégique de la commune de Yoto 3 aux cadres national et international de développement.	93
Tableau 25: Cadre des résultats du PDC de Yoto 3.....	94
Tableau 26: Cadre des résultats du PDC de Yoto 3.....	96
Tableau 27: Activités planifiées suivant les projets et programmes des axes	106
Tableau 28: Planification physique du PDC.....	108
Tableau 29: Plan de financement du PDC de Yoto 3	124
Tableau 30: Planification financière et temporelle du PDC.....	127
Tableau 31: Hypothèses sur la part (%) de chaque source dans le coût du PDC ..	147
Tableau 32: Contribution attendue de chaque acteur notamment la mairie et les PTF par année.	147

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des enquêtés selon le sexe	8
Figure 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	8
Figure 3: Diagramme ombrothermique selon Gaussen de la station de Tabligbo	14
Figure 4: Statut d'occupation	21
Figure 5: Mode de défécation dans la commune	44
Figure 6: Sources d'approvisionnement en eau	47
Figure 7: Répartition des recettes suivant leurs sources	76
Figure 8 : Répartition du budget du PDC suivant les années	123

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la commune de Yoto 3	12
Carte 2: Population de la commune de Yoto 3	17
Carte 3: Occupation du sol de la commune de Yoto 3	20
Carte 4 : Infrastructures agricoles de la commune de Yoto 3	25
Carte 5: Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune ..	33
Carte 6: Organisation de la voirie dans la commune de Yoto 3	37
Carte 7: Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune	41
Carte 8: Distribution spatiale des infrastructures d'AEP dans la commune	46
Carte 9: Analyse spatiale de l'accessibilité en eau potable dans la commune	49
Carte 10: Distribution spatiale des infrastructures de santé dans la commune	53
Carte 11: Distribution spatiale des établissements préscolaires de la commune	58
Carte 12: Distribution spatiale des établissements primaires de la commune	60
Carte 13: Analyse spatiale des établissements primaires dans la commune	62
Carte 14: Distribution spatiale des établissements du secondaire I dans la commune	64
Carte 15: Distribution spatiale des établissements du secondaire II dans la commune	65

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Planche d'illustration des réunions de zone	5
Photo 2: Planche d'illustration de l'atelier de priorisation des cibles des ODD	6
Photo 3: Planche d'illustration des sites touristiques	40
Photo 4 : Mare utilisée comme eau de boisson	48
Photo 5 : Forage mal entretenu et en panne depuis des années dans le canton de Tokpli	50
Photo 6 : Etat des salles de classe du primaire dans le canton de Tokpli	59

INTRODUCTION

Au Togo, l'année 2019 a posé les jalons de l'acte I de la décentralisation avec le processus électoral destiné à doter les communes d'organes élus conformément à l'article 141 al.3 de la constitution Togolaise. En effet, les élections du 30 juin 2019 ont tracé les voies à la démocratisation des organes municipaux, premier acte d'un processus qui s'est conclu par la publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire suivant l'arrêté n° 0100/MATDCL- SG-DDCL du 7 octobre 2019.

Cette décentralisation est faite dans l'optique de favoriser le renforcement des capacités des populations locales, en vue de leur permettre de prendre en charge de façon durable, la gestion de leurs propres affaires dans le cadre de la gouvernance participative. Certaines dispositions de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007, modifiées par la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales retracent fidèlement les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales (CT). Selon l'article 7 de la loi de 2019 qui stipule que « *les CT ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence¹* », le développement local est un enjeu de la décentralisation que chaque maire devrait prendre en compte dans ses attributions.

Pour assurer le développement local qui est « un processus dynamique dans lequel tous les acteurs communaux initient et mettent en œuvre des actions en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, il faut une planification rigoureuse des actions prioritaires du développement de la commune ». Ceci conduit à la mise en place des outils de planification participative à l'instar des plans de développement communaux (PDC).

Le PDC est un document qui analyse la situation actuelle dans une commune. Il fait l'état de toutes les informations qui existent au niveau d'une commune notamment : les problèmes et les potentialités. Sur la base de l'analyse de la situation actuelle, il propose des solutions ou activités par lesquelles on peut les résoudre. Au regard de l'importance de ce document dans la vie d'une commune, le conseil municipal de Yoto 3 a adopté une délibération autorisant le maire à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) de Yoto 3.

Ainsi, un comité de pilotage a été mis en place pour faciliter la coordination et la supervision des activités d'élaboration du PDC. Consciente de la complexité du processus de planification du développement local qui nécessite une diversité

¹ La loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux collectivités locales

d'expertises précises, la commune a eu recours à l'ONG PADIE pour lui apporter un appui technique.

L'élaboration du PDC est un processus dynamique et participatif permettant à une communauté de définir sa vision et de la transformer en résultats au moyen d'activités définies, priorisées, structurées, organisées et opérationnalisées sur une période donnée. Elle requiert plusieurs phases qui sont la préparation, le diagnostic, la définition de la vision et la programmation.

Ainsi, avec l'appui des experts, un diagnostic a fait ressortir la problématique de développement de Yoto 3, notamment en matière d'équipements socio collectifs, aux plans économique, financier, institutionnel, environnemental, urbanistique, de la vie démocratique locale, d'équité et d'égalité de genre, etc. Cette phase qui a permis d'analyser le niveau de mise en œuvre des ODD de la commune s'est achevée avec l'élaboration d'un rapport qui a fait l'objet de restitution aux parties prenantes qui l'ont validé après amendements.

A la phase suivante, les acteurs clés se sont retrouvés en atelier pour la définition et la validation de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune.

Enfin, un atelier qui a mobilisé tous les acteurs intervenant dans la commune a permis de faire la programmation physique, temporelle et financière des projets prioritaires de mise en œuvre du PDC. Le présent document est la synthèse de tous les résultats obtenus au cours de ce processus de planification locale qui a impliqué une grande diversité d'acteurs de la commune de Yoto 3.

Il est structuré en six grandes parties en dehors de la présente introduction :

- La 1^{ère} partie présente les généralités sur la commune de Yoto 3 ;
- La 2^{ème} partie présente la démarche méthodologique pour élaborer ce PDC ;
- La 3^{ème} partie présente la synthèse du diagnostic ;
- La 4^{ème} partie présente le cadre stratégique de la commune ;
- La 5^{ème} partie présente le cadre programmatique de la commune
- La 6^{ème} partie présente le cadre de mise en œuvre du PDC.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. Phase préparatoire

Cette phase a consisté à conduire une série de réunions et le lancement pour partager les informations utiles sur le processus du PDC. Il s'agit essentiellement de :

- L'atelier de lancement qui a mobilisé toutes les représentations et les acteurs de la commune ;
- la réunion de cadrage méthodologique qui a réuni le comité de pilotage et les services techniques de la commune. Cette réunion a permis de valider la méthodologie adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration du PDC et d'adopter la planification du processus ;
- l'atelier de sensibilisation et d'information des acteurs locaux qui a réuni les Chefs de quartier et leurs CCDet les CVD. Cette réunion a permis d'expliquer en profondeur à ces acteurs, les différentes phases d'élaboration du PDC en insistant sur le rôle qu'ils devront jouer surtout dans la facilitation de la collecte des données du diagnostic ;
- la réunion technique de partage et de validation des outils de collecte des données du diagnostic par le COPIL et les services techniques de la mairie. Au cours de cette réunion les différents outils qui seront utilisés pour faire le diagnostic ont été présentés, amendés et validés ;
- l'atelier de formation des agents de collecte des données sur le terrain. Au total 35 agents enquêteurs ont été formés dans la salle de réunion de la mairie de Yoto 3. Cette formation a débouché sur un test de collecte de données auprès des ménages environnants du siège de la mairie afin d'identifier les difficultés et d'ajuster les fiches d'enquêtes.

1.2. Phase du diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PDC a été à la fois participatif et technique. Il s'est reposé essentiellement sur la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires et primaires.

1.2.1. Collecte des données secondaires

La collecte des données secondaires s'est faite sur la base de l'exploitation de la documentation existante et des bases de données de cartographie disponibles dans les institutions spécialisées. Ainsi, les documents et rapports techniques relatifs à l'environnement et au secteur social, économique, etc. disponibles au niveau national, régional, préfectoral et communal ont été judicieusement exploités dans le cadre de ce diagnostic. Aussi les articles et mémoires scientifiques dont les thèmes abordés sont en lien avec la préfecture Yoto la commune de Yoto 3 ont-ils été explorés et analysés. Enfin, les bases de données cartographiques disponibles dans les différents ministères

sectoriels et sur les serveurs ont été collectées, exploitées et analysées pour compléter le diagnostic par des analyses spatiales.

1.2.2. Collecte des données primaires

Etant donné que la commune de Yoto 3 est à sa première action de planification, le processus de collecte de données primaires s'est fait intégralement sur toute l'étendue du territoire de la commune. Ainsi, cinq (5) méthodes ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit des enquêtes auprès des ménages, des Assemblées de diagnostic participatif dans les cantons couplées de diagnostic technique des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM), des entretiens avec les acteurs des services publics et privés et de l'utilisation des SIG et cartographie.

1.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages

Les différentes données de terrain concernant la situation au niveau ménage ont été collectées sur un échantillon de ménages répartis dans les 5 cantons de la commune.

La taille de l'échantillon (n) des ménages qui ont fait l'objet d'investigations est obtenu en utilisant l'approximation normale de la distribution binomiale de Dagnelie suivant la formule :

$$n = \frac{z^2 \times p(1 - p) \times N}{z^2 \times p(1 - p) + (N - 1) \times y^2}$$

Avec:

- n : taille de l'échantillon ;
- N : Nombre total de ménages. Ce nombre de ménages a été estimé à 55143 sur la base des indications de l'INSEED ;
- p : Proportion de ménages ayant des connaissances sur la commune et disposée à répondre aux questions. p n'étant pas vraiment connue, sa valeur est fixée dans le cadre de cette étude à 0,5 afin d'avoir un grand nombre d'échantillons conformément aux règles statistiques ;
- y : Marge d'erreur. Celle qui a été retenue dans cette étude est de 3 % avec niveau de confiance de 95% et
- z : la valeur associée à l'intervalle de confiance d'échantillonnage. Pour la marge d'erreur $y = 5\%$, et un niveau de confiance de 95% z est égale à 1,96.

Sur la base de cet échantillonnage, 949 ménages sont requis pour être enquêtés. Cependant au total de 1269 ménages ont été enquêtés dans toute la commune. Au niveau de chaque ménage, le chef de ménage (homme ou femme) a été soumis à un entretien individuel sur la base d'un guide de questionnaires conçu à cet effet. Les principales informations qui ont fait l'objet de discussions sont relatives aux activités socioéconomiques, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la santé, l'éducation, la protection sociale, la gouvernance locale, la sécurité etc.

1.2.2.2. Assemblée de diagnostic participatif dans les cantons

Cette phase a reposé sur les animations de réunions de quartiers par l'équipe des consultants appuyée par les membres du CoPil. Ces réunions ont eu lieu en mars 2022. Au total 5 réunions ont été organisées et animées avec une participation active de la population dans les 5 cantons de la commune. Chacune des réunions a duré en moyenne deux heures. Ont pris part à ces réunions de zones, les Chefs cantons, les CCD, les CVD, les AVGAP et UAVGAP, les responsables des associations des jeunes, des secteurs économiques et des personnes ressources (Photo 2).

La mobilisation globale en termes de participants de la commune est d'environ 300 personnes. Dans la pratique, ces réunions ont consisté, sur la base d'un questionnaire semi ouvert pré établi, à poser un ensemble de questions, pour recueillir des informations. Il s'agit d'une investigation au cours de laquelle les acteurs locaux de la commune ont réfléchi ensemble sur leur situation en dégagant les grands problèmes de la commune et les pistes de solutions sur la base de l'analyse FFOM. Au final, ces réunions ont permis de faire un état des lieux d'ensemble et surtout de dégager les FFOM, les problématiques importantes de la commune dans les divers secteurs de développement. Les aspirations de développement des communautés pour la commune ont été exprimées à travers ces réunions de cantons.



Photo 1 : Planche d'illustration des réunions de zone

(Source : PADIE, 2022)

1.2.2.3. Atelier de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)

L'atelier de priorisation des cibles des ODD a été animé du 16 au 17 juin 2022 à Gboto Vodoupé dans la salle de réunion de la mairie. Il a rassemblé pendant deux (02) jours quarante-cinq (45) personnes de différents profils représentant des couches socio-professionnelles de la commune. L'objectif général est d'identifier, parmi les 169 cibles des ODD, celles qui sont prioritaires pour le développement de la commune de Yoto 3, afin de les prendre en compte dans les documents de planification locale et mettre en œuvre des activités concourant à l'atteinte de ces cibles.

Cet atelier a démarré par la formation des participants sur la Grille de Priorisation des Cibles (GPC-ODD) à l'échelle locale en vue de mieux comprendre cet outil pour mieux conduire la phase de priorisation. Après cette formation, il a été procédé en plénière à l'exercice de priorisation à travers l'évaluation de l'importance de chaque cible des ODD de même que son niveau actuel de réalisation (performance) à l'échelle de la collectivité pour ainsi proposer des stratégies d'actions à mettre en œuvre pour l'atteindre(Photo 2).

Au total 91 cibles applicables à la commune de Yoto3 ont été passées en revue et analysées pour l'obtention du consensus en termes de notation. En effet, pour chaque note moyenne, les participants ont donné leur approbation finale et lorsque les avis diffèrent, l'on privilégie le consensus et c'est après l'accord de tous sur une moyenne la note est retenue.



Photo 2: Planche d'illustration de l'atelier de priorisation des cibles des ODD

(Source : PADIE, 2022)

1.2.2.4. Collectes des informations spatiales

Les informations spatiales ont été collectées grâce au GPS et aux images satellites Google Earth couvrant la commune. Ainsi, au moyen du GPS, les infrastructures du secteur économique et du secteur social ont été géolocalisées sur le territoire communal par une équipe de cartographes. Les images satellites Google Earth récentes téléchargées ont permis d'analyser les unités d'occupation du sol de la commune. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour les analyses spatiales et cartographiques.

1.2.3. Traitements et analyses de données

1.2.3.1. Données d'enquêtes

Le traitement et l'analyse des données d'enquêtes et des différentes réunions ont reposé sur les principes du diagnostic technique mettant l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative. Les données quantitatives collectées sont présentées de manière à donner une vision très claire des problèmes de la commune. Pour ce faire,

les logiciels statistiques et de traitement de données tels que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT etc. ont été utilisés pour ressortir les résultats sous forme de tableaux et graphiques facilement compréhensibles.

1.2.3.2. Données spatiales

Les analyses spatiales au moyen d'un système d'information géographique (SIG) ont permis d'analyser l'occupation du sol communal et la distribution spatiale des infrastructures communales. Pour ce faire, le logiciel QGIS a été utilisé pour ressortir les informations spatialisées sous forme de carte facilement compréhensibles et exploitables.

1.2.3.3. Analyse croisée des cibles des ODD pertinentes de la commune

Cette analyse a consisté à confronter les priorités issues du diagnostic participatif effectué dans la commune avec les cibles d'ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. A cet effet, Il a été nécessaire de hiérarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires d'ODD. Cette analyse croisée a permis d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la collectivité.

1.2.3.4. Analyse des échantillons

Les réunions de zones ont mobilisé un total de 300 participants de tous âges avec environ 53% de femmes. L'analyse des données d'enquêtes au niveau ménage révèle que les agents enquêteurs ont fait un maillage de l'ensemble des quartiers de la commune pour collecter les données auprès d'un échantillon très représentatif ; au total 1269 ménages ont été enquêtés dans les différents quartiers (Tableau 1).

Tableau 1: Distribution des ménages enquêtés suivant les cantons

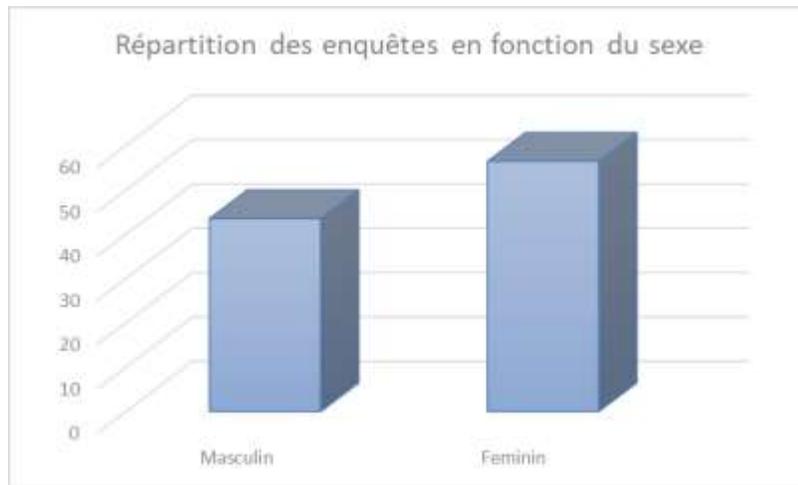
Canton	Pourcentage
Essè-Godjin	17,65
Gboto	34,93
Sédomé	10,66
Tokpli	22,6
Tométy-Kondji	14,71

Source : Données d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

Par rapport au genre, les deux sexes sont bien représentés parmi les personnes enquêtées au niveau des ménages avec une proportion de 33,56% de femmes et

64,4% d'hommes (Figure 1). Toutes les classes d'âges ont été mobilisées par les enquêtes de terrain avec une forte implication des jeunes de 25 à 45 ans (60 %).

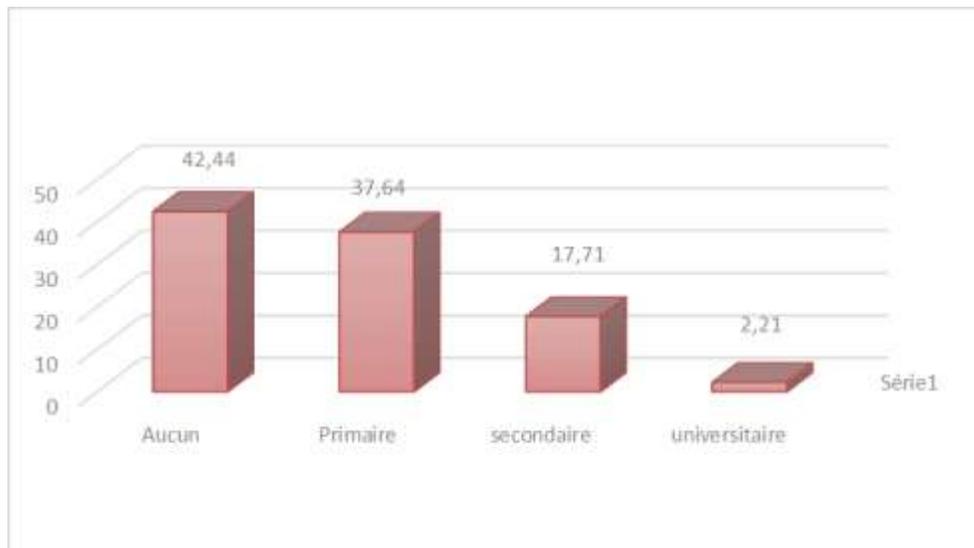
Figure 1: Répartition des enquêtés selon le sexe



Source : Données d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

La majorité des personnes enquêtées soit 42,44 % n'a aucun niveau études suivi de 37,64 qui ont un niveau primaires et 17,71 ont un niveau secondaires (67, 9%). Environ 2,21 sont universitaires (Figure 2).

Figure 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction



Globalement, l'analyse des données de l'échantillon laisse apparaître que la phase du diagnostic a mobilisé toutes les couches socioprofessionnelles de la commune de Yoto 3, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les services techniques publics et privés, les OSC etc. Il s'est agi d'un diagnostic participatif et inclusif qui a permis de ressortir les grands problèmes de développement de la commune de Yoto 3.

1.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs stratégiques

La démarche utilisée pour la définition de la vision et des axes stratégiques de la commune s'est reposée sur les principes de l'approche participative qui implique les différents participants à l'atelier. En effet, un atelier réunissant le Copil, le Conseil municipal et autres acteurs clés du développement a été organisé pour la définition du cadre stratégique de la commune.

Cet atelier a démarré par une session de formation portant sur les notions de la vision, des orientations stratégiques et des techniques de définition du cadre stratégique (vision, axes et objectifs stratégiques) d'un PDC. Aussi tous les participants ont-ils été outillés sur le cadre stratégique national traduit dans le Plan National de Développement (PND-2018-2022) et dans la feuille de route du gouvernement à l'horizon 2025.

L'outil world café a été principalement utilisé pour la définition de la vision afin de permettre que chacun participe effectivement et activement aux différents travaux. Ainsi, les travaux se sont effectués essentiellement en groupe de 10 personnes, suivis des restitutions en plénière. Lors des travaux, ces groupes ont de prime abord travaillé en commission autour d'une table ronde, pour formuler chacun sa vision sur la base de plusieurs idées proposées par ses membres. En plénière toutes les visions formulées ont été présentées. De même, les idées de base proposées dans chaque commission ont été exposées et regroupées suivant les grands secteurs de développement. Les différentes formulations de vision ont été analysées et croisées sous la modération des consultants pour ressortir une vision globale qui requiert l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les axes stratégiques, un rappel a été fait sur les Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) identifiées pendant la phase de diagnostic de la commune avant de présenter l'outil utilisé pour définir les orientations stratégiques notamment la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS). Ainsi, les analyses croisées faites à partir des FFOM ont permis de dégager quatre axes présentés en plénière. Ces axes ont fait l'objet d'amendements à l'issue desquels trois axes ont été reformulés conformément à la vision retenue pour la commune.

Les objectifs quant à eux découlent des axes définis sur la base des priorités identifiées pour la commune. Dans la pratique, les réflexions ont été menées d'abord en groupes de travail puis harmonisées en plénière. Les objectifs de développement de la commune ont été définis de manière à être en adéquation avec les Orientations Stratégiques Nationales inscrites dans le PND et les Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, avec l'exploitation des résultats de la Matrice d'Orientation Stratégique (MOS), il a été formulé l'objectif global conformément à ces orientations stratégiques. De cet objectif global, ont découlé les objectifs spécifiques en tenant compte des forces, des opportunités dont dispose la commune et des contraintes, des faiblesses et menaces qu'elle subit. Une fois définis, la vision, les axes et les objectifs ont été amendés et validés en atelier.

1.4. Phase de programmation

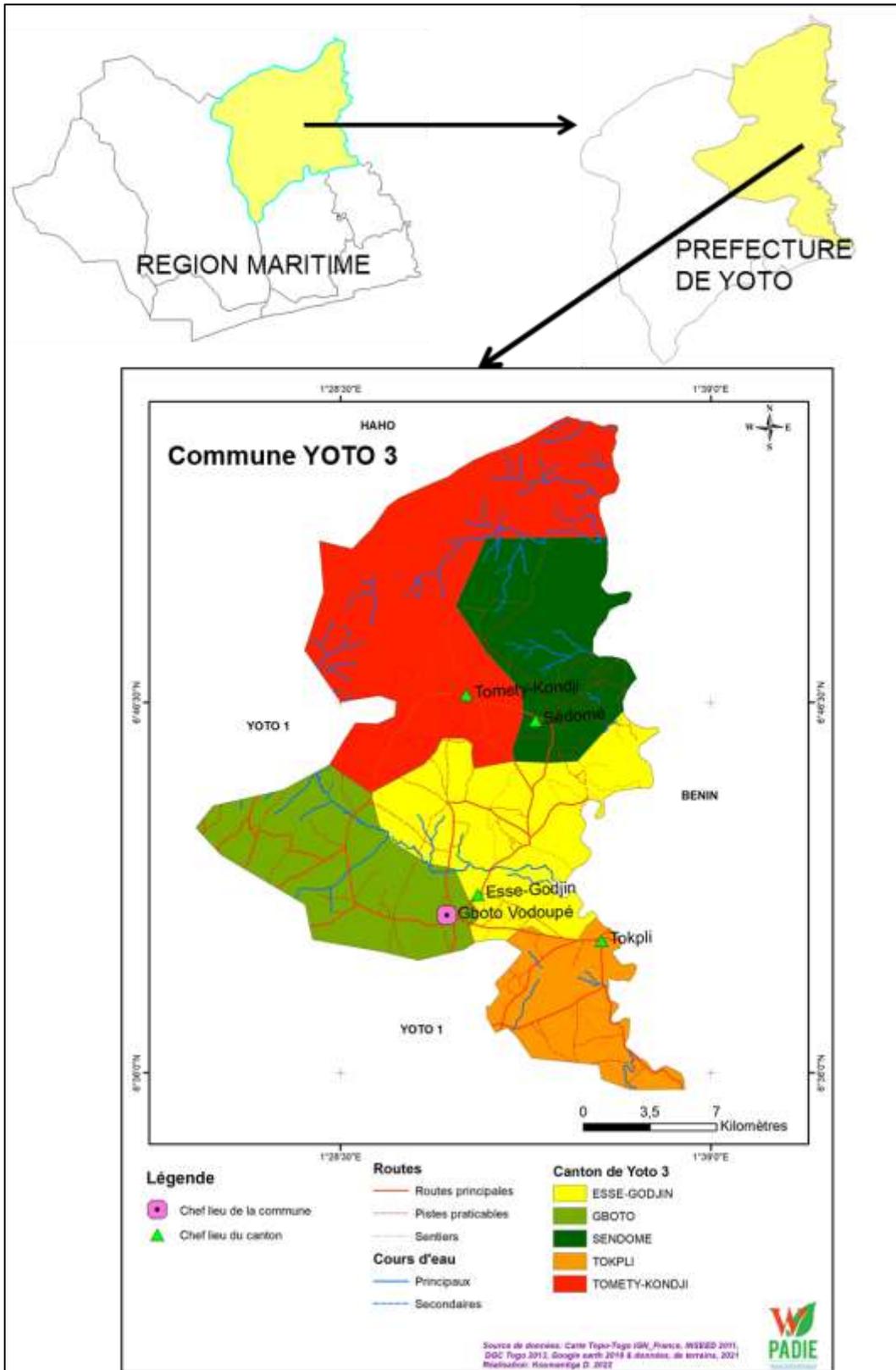
Les travaux de programmation se sont déroulés en groupes de 10 à 15 personnes suivis de la restitution en plénière. Trois groupes de travail ont été mis en place suivant les axes stratégiques. Ces groupes ont travaillé en commission pour proposer des programmes assortis des principales idées de projets qui ont été présentées et adoptées en plénière. En plénière, les programmes définis et toutes les idées de projet ont été amendés sous la modération des consultants en vue de proposer un cadre programmatique global de la commune qui rencontre l'adhésion de tous. Suivant les projets définis, des groupes thématiques sont mis en place pour la planification physique et financière des activités prioritaires. La planification de chaque groupe a été présentée en plénière et validée après amendements.

II. GENERALITES SUR LA COMMUNE DE YOTO 3

2.1. Localisation géographique

La commune de Yoto 3 est située au Nord-Est de la région Maritime entre 6°30' et 6°60' de latitude Nord et entre 1°20' et 1°35' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par la préfecture de Haho (Région des Plateaux), au Sud et à l'Ouest par la commune de Yoto 1 et à l'Est par la République du Bénin. Elle couvre une superficie de 407 km². Sa population selon les estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) s'élève à 54 295 habitants en 2022 soit une densité de près de 133 habitants / km². La commune regroupe cinq cantons et son chef-lieu est Gboto Vodoupé (Carte1).

Carte 1: Localisation de la commune de Yoto 3



2.2. Cadre physique

2.2.1. Relief et sols

Le relief de la commune de Yoto 3 est dominé par le plateau continental terminal dénommé le plateau de Kouvé allant de la zone de Kouvé et s'étendant sur le Nord-Ouest de Sikpé Afidégnon (Sédomé). Le plateau de Kouvé est compris entre le fleuve Mono à l'Est et le Haho à l'Ouest et la dépression de la Lama au Sud. La partie Nord de la préfecture est occupée par la pénéplaine.

Les formations géologiques de la commune sont de trois (3) types :

- la formation sablo-argileuse allant de Tchékpo Dédékoé passant par le Sud et le centre de Zafi couvrant toute la zone de Ahépé, Kouvé, le centre et le Nord de Tabligbo. Elle s'étend sur le Sud-est de Gboto Zévé et atteint Sikpé Afidégnon ;
- la formation de Gneiss migmatite de la pénéplaine occupe toute la zone Nord, Nord-Ouest et Nord-Est de la commune
- les dépôts récents fluviaux se retrouvent le long des cours d'eau Afan et Mono.

Les sols de la commune de Yoto 3 se répartissent comme suit :

- sur le plateau continental de Kouvé allant de Tchékpo, Ahépé, Kouvé, le Nord de Tabligbo, Gboto Vodoupé et Sikpé Afidégnon, c'est le plateau de barre moyennement dégradé. C'est un sol ferrallitique de couleur rouge à potentialité assez bonne ;
- les vallées et plaines d'inondations des fleuves Mono et Afan regorgent des sols hydromorphes.

2.2.2. Climat

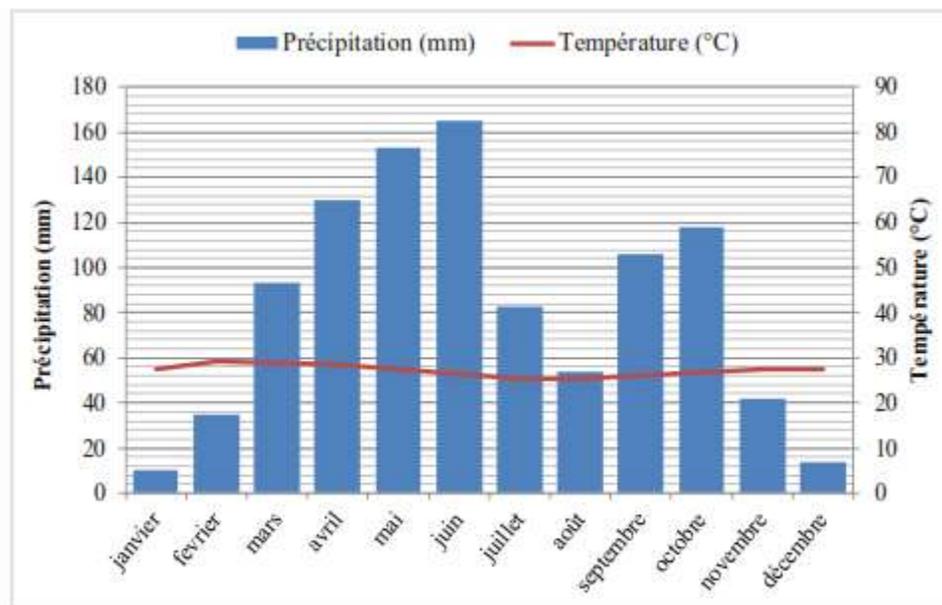
La Commune jouit d'un climat subéquatorial de type guinéen avec deux (2) saisons sèches alternées par deux (2) saisons pluvieuses. La grande saison a une durée plus longue et un écart à la moyenne des précipitations plus important. Le cumul des précipitations annuelles est de 1000 mm. La petite superficie de la région d'étude et son faible relief participe à une pluviométrie annuelle homogène. La température moyenne annuelle a moins d'importance dans la détermination de la saisonnalité, elle est de 27,4°C. L'écart à la moyenne sur l'année est seulement de 1°C, signe d'une température relativement constante. L'humidité relative varie en fonction de l'insolation (70 à 90 %). Mais elle diminue aux heures les plus chaudes de la journée et augmente à la tombée de la nuit.

L'insolation est forte en saison sèche et faible en saison pluvieuse. L'évaporation est souvent plus élevée en saison sèche qu'en saison de pluies..

La commune est influencée par la circulation de deux (2) grands vents à des moments différents de l'année. Il s'agit de l'alizé continental encore appelé harmattan qui est froid, sec et poussiéreux de direction Nord-Est. Il domine la commune au mois de décembre -

janvier et parfois février et engendre la sécheresse. L'alizé maritime ou la mousson est enregistrée au mois de Juillet - Août. C'est un flux d'air chaud et humide de direction Sud-Ouest qui apporte la pluie.

Figure 3: Diagramme ombrothermique selon Gaussen de la station de Tabligbo



Source : A partir des données de Akodewou (2019) actualisée en 2022

2.2.3. Hydrographie

Dans la commune de Yoto 3 on distingue les eaux de surface et les eaux souterraines.

Pour les eaux de surface, les principaux cours d'eau sont : le Mono qui sert de limite à l'Est entre la commune et la République du Bénin. La commune est également parcourue par les rivières Yoto, Afan etc. A côté de ces cours d'eau, la commune regorge une diversité de mares dont les plus célèbres se trouvent dans le complexe des mares d'Afito y compris d'Adjossogni (Esse-Ana).

En ce qui concerne les eaux souterraines, il existe une importante réserve d'aquifère sédimentaire, constituée des nappes d'eaux du continental terminal. Les sources en eaux souterraines sont suffisantes pour l'alimentation en eau potable de la population.

2.3. Cadre Biotique

2.3.1. Végétation et flore

La Commune se trouve au Nord de la zone écologique V, dite côtière (Ern, 1979). Elle est caractérisée par un paysage ouvert constitué, d'une part, d'une mosaïque d'éléments fortement perturbés tels que les cultures, les jachères, les fourrés à palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) et les villages et, d'autre part, d'éléments peu perturbés (savanes guinéennes et îlots de forêts denses sèches semi-décidues) (Kokou et al.,

1999). Ainsi, on retrouve au niveau de la commune un contraste entre l'intérieur de l'aire protégée de Togodo (formations végétales semi-naturelles) et la zone périphérique (formations fortement perturbées). Les forêts et savanes rencontrées à l'intérieur de l'APT sont typiques du couloir du Dahomey, discontinuité qui sépare les deux grands blocs forestiers guinéen et congolais en Afrique (Akodewou, 2019).

Dans les formations forestières, on distingue :

- les forêts semi-caducifoliées, peuplements pluristrates homologues aux "dry semi-deciduous forests" (Hall et Swaine, 1981 cité par Kokou, 1998). Les arbres caractéristiques de la strate supérieure sont : *Milicia excelsa*, *Azalia africana*, *Triplochiton scleroxylon*, *Antiaris africana* et *Ceiba pentadra* (Kokou, 1998).
- les forêts galeries sur sols hydromorphes le long des cours d'eau permanents ou temporaires ;
- les forêts claires : peuplements ouverts composés d'arbres aux cimes plus ou moins jointives. Ils sont pourvus d'un tapis graminéen couvrant plus ou moins partiellement le sol et d'une strate arborescente pratiquement continue (Bellefontaine *et al.*, 1997).

Ces formations forestières sont disséminées dans une "matrice" correspondant aux savanes guinéennes. Les principaux types de savanes rencontrés sont les savanes boisées (formations herbeuses dans lesquelles arbres et arbustes forment un couvert généralement clair), les savanes arborées (formations herbeuses où arbres et arbustes sont disséminés).

2.3.2. Faune

La commune enregistre une faune relativement diversifiée retrouvée dans tous les types de formations végétales. Les petits mammifères, composés en majorité des rongeurs sont souvent rencontrés dans les jachères, les champs, les savanes, etc. Les mammifères comme les antilopes, les buffles (*Syncerus caffer*) etc. sont plus localisés dans l'aire protégée de Togodo. Les habitats de la commune hébergent également des espèces de primates très menacées par les actions humaines au rang desquelles le Patas (*Erythrocebus patas*), le singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster* erythrogaste), la mone (*Cercopithecus mona*), le singe tantale (*Chlorocebus tantalus*), le Colobe magistrat (*Colobus vellerosus*) et le Babouin olive (*Papio anubis*) (Amori *et al.*, 2016; Agbessi *et al.*, 2017; Segniagbeto *et al.*, 2017; Ségniagbéto *et al.*, 2018). D'autres mammifères recensés dans l'APT tels que les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les buffles (*Syncerus caffer*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Cobe défassa (*Kobus ellipsiprymnus*) etc. sont aussi menacés (UICN/PACO, 2008). Enfin, la dition sert d'habitat aussi pour des reptiles comme le Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le Varan du Nil (*Varanus niloticus*) ou le Python de Seba (*Python sebae*).

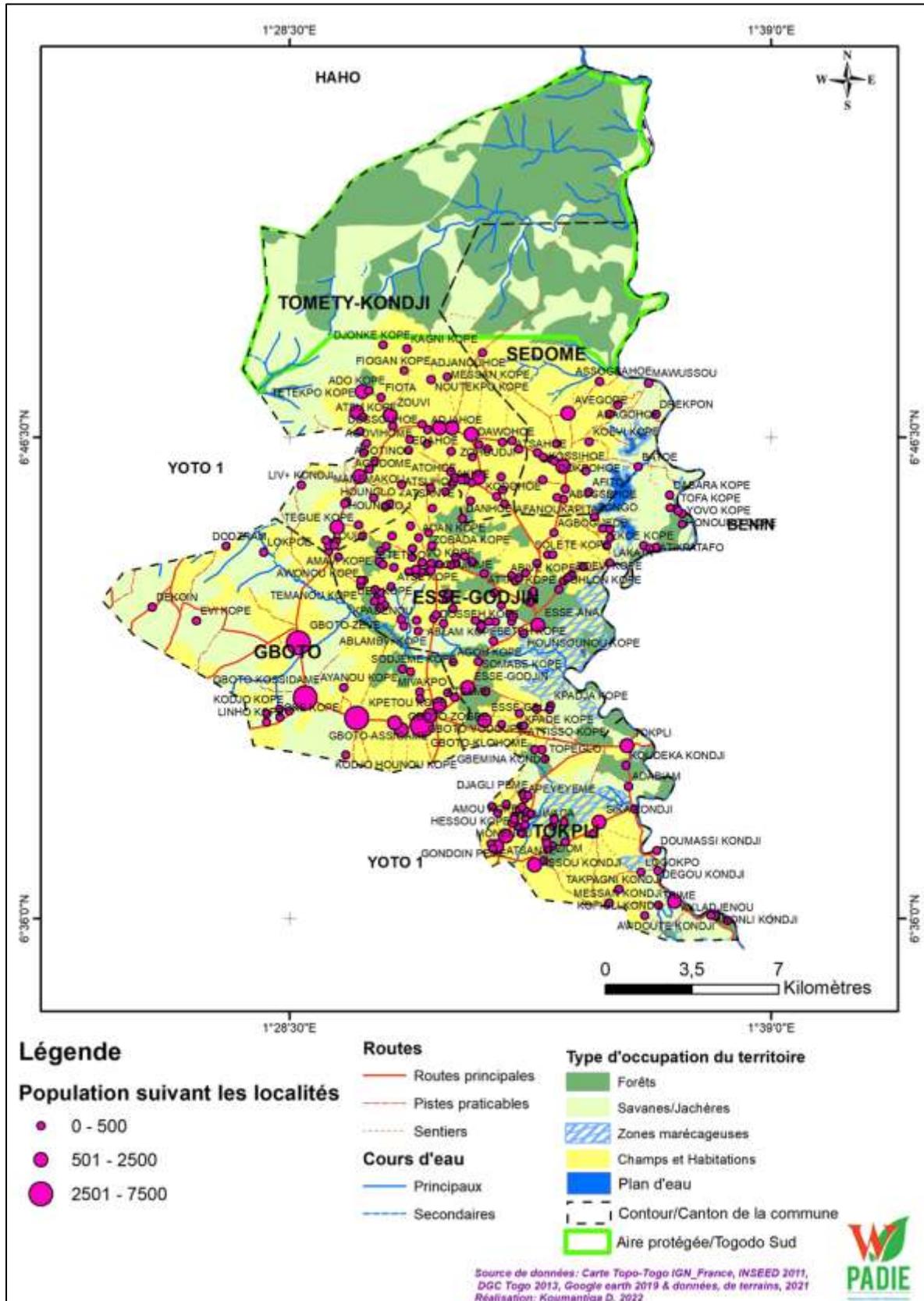
2.3.3. Cadre humain

2.3.3.1. Situation démographique de la commune

D'après les estimations de la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED/RM, 2022), la population de la commune de Yoto 3 a évolué de 45 600 à 54 295 habitants de 2010 à 2022. La densité de la commune est estimée en 2022 à 133 hbts/km² avec une superficie estimée à 407 Km². Les cantons de Gboto, Tokpli et Tomety-kondji regorgent les localités de fortes densités humaines (Carte 2).

Il ressort des données que la population de la commune compte 44 % d'hommes pour 56 % de femmes. La commune est en pleine transition démographique avec une forte proportion de jeunes (50% de la population a moins de 19 ans). La population est essentiellement rurale (environ 85% de la population totale). (INSEED, 2010). L'ethnie dominante de la commune de Yoto 3 est le Ouatchi. On y trouve aussi les Adja, les Fons, les Ewé, les Esse (Aklobo), les Ifè (Ana), les Guin, les Mina, les Kabyè et les Nawdba et les Lamba.

Carte 2: Population de la commune de Yoto 3



2.3.3.2. Activités socioéconomiques

L'agriculture est l'activité économique la plus dominante sur le territoire communal. Du fait de l'augmentation de la demande en vivres alimentaires et des besoins financiers des populations, le secteur agricole se tourne vers des cultures de consommation et des cultures destinées à la vente. En ce qui concerne la superficie, le maïs est le produit agricole le plus cultivé. Il s'agit d'une culture vivrière primordiale. Le manioc est la ressource la plus cultivée après le maïs. En faisant un ratio de tonnes à l'hectare sur les 2 régions (Plateaux et Maritime), les cultures de manioc, d'igname et de patate douce arrivent largement en tête.

En dehors de l'agriculture, les autres secteurs d'activités sont le commerce, l'artisanat, la chasse, la transformation des produits agroalimentaires et l'exploitation forestière.

2.3.2.2. Religion, us et coutumes

Les données recueillies auprès de la population de la commune indiquent que 59 % de la population interrogée pratiquent le christianisme et 38% pratiquent la Religion traditionnelle africaine (RTA). Le reste pratique l'Islam et autres religions. Ces données présentent clairement que le christianisme est en première position des religions pratiquées dans la commune, suivi de la RTA. Cependant, il faut noter que les études menées dans le pays et surtout dans la préfecture de Yoto, montrent que la majorité (plus de 80%) de la population de la commune pratique la RTA connue localement sous l'appellation Vodou.

III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

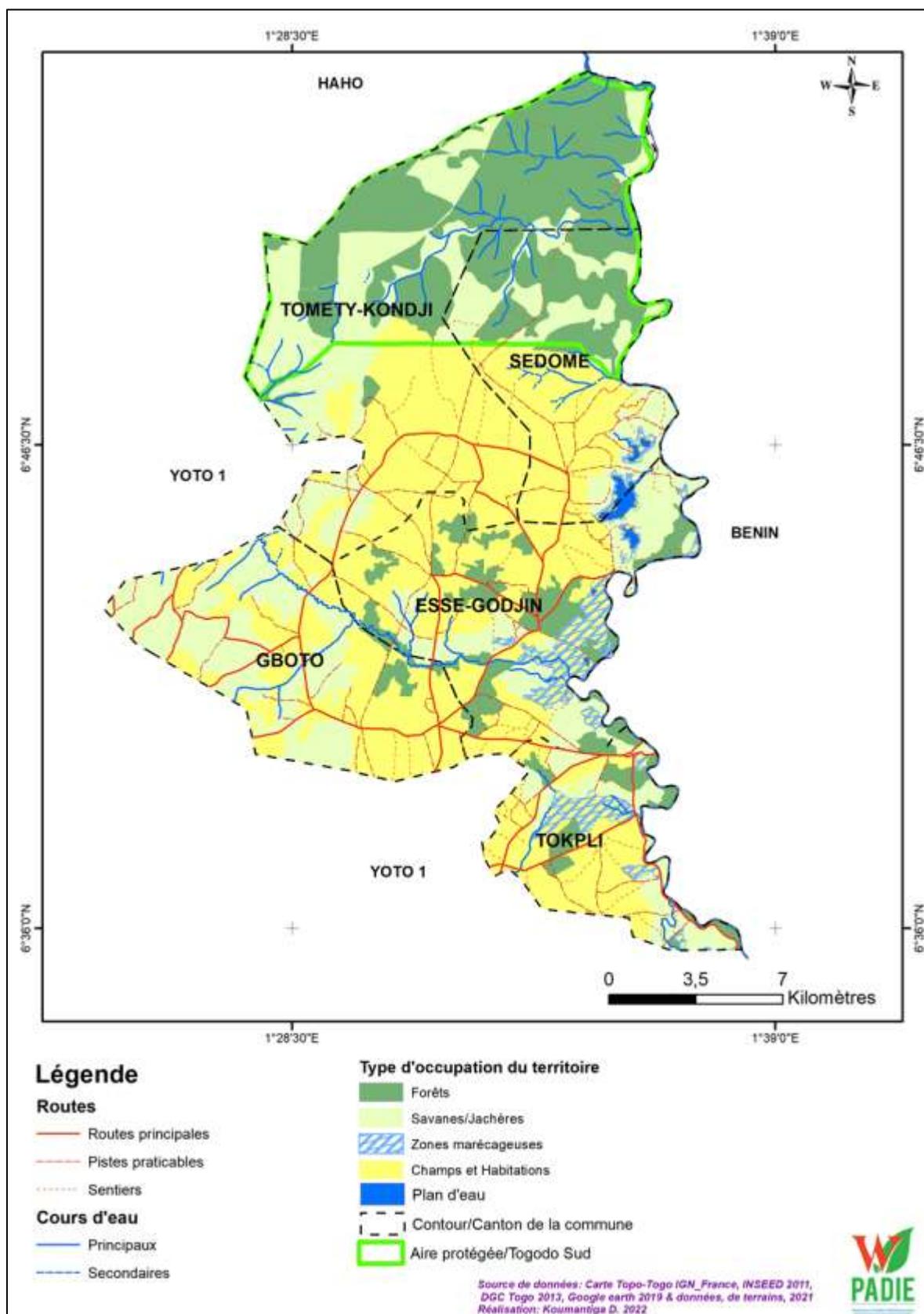
3.1. Aménagement urbain et foncier

3.1.1. Organisation de l'espace communal

Globalement, la commune s'urbanise lentement avec un taux d'occupation du sol proche de 40 % comme le matérialise la carte ci-dessous. L'analyse du territoire communal permet de distinguer trois zones à savoir : une zone urbaine, périurbaine et rurale.

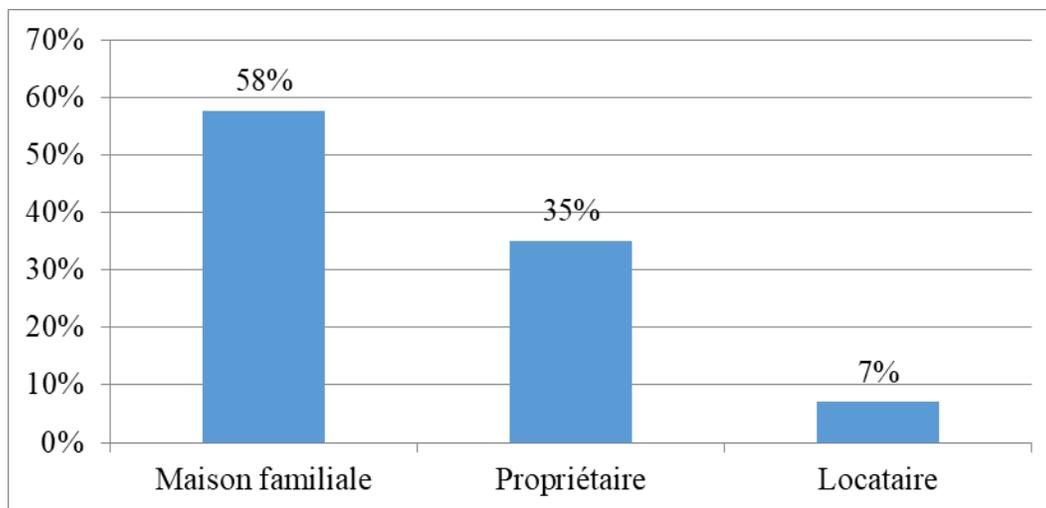
- Les zones urbaines sont essentiellement localisées dans les cantons de Gboto et Tokpli. Elles sont marquées par la concentration des équipements et services urbains et les différentes activités économiques qui se déroulent dans les marchés et le long des axes principaux. Cependant, on remarque dans ces zones de grands espaces dédiés à l'agriculture urbaine et à l'élevage. Ces zones s'identifient par de rares bâtiments à étages (R+1 maximum), les constructions des industries extractives et les installations des activités économiques (étalages, boutiques, ateliers, petit bar restaurant etc.) en bordure des voies importantes.
- Les zones périurbaines se retrouvent autour de la zone urbaine qui joue le rôle de zone tampon entre celle-ci et la zone rurale. Elle est constituée de la périphérie des quartiers limitrophes à la zone urbaine et se distingue par des habitations en semi dur, le long des voies d'accès bordées par des plantations et pâturages.
- Les zones rurales se concentrent dans le canton de Sédomé, Tomety-Kondji et Esse-Godjin. Le reste des cantons de Gboto et de Tokpli est constitué des zones rurales. Les activités agricoles et d'élevage y sont très fortement représentées. Les techniques de construction se matérialisent par des rectangulaires en banco ou en semi dur couvertes de tôles ou de chaume reliées par des murets qui laissent apparaître des cours et quelques cases. Ces zones rurales sont essentiellement occupées par les champs, les jachères et les formations forestières telles que les plantations, les forêts denses et les savanes (Carte 3).

Carte 3: Occupation du sol de la commune de Yoto 3



En ce qui concerne la fonctionnalité de l'espace communal, Yoto 3 est une commune essentiellement rurale avec des lotissements non viables. La principale fonction des agglomérations de la commune est celle résidentielle. Reparties sur l'ensemble du territoire de la commune comme de petits îlots, les zones à forte prédominance résidentielle présentent un cadre bâti assez dense et diversifié caractérisé par une cohabitation entre plusieurs types de construction (précaire, moderne neuf et moderne vétuste). On y retrouve une concentration de résidences familiales. En effet, plus de 58% de la population vivent dans les maisons familiales et le reste de la population est propriétaire de son logement (35%). Le statut de location est faible et se concentre dans les centres des cantons de Tokpli, Gboto et Tomety Kondji. En ce qui concerne le type de logement, la chambre et salon (54%) est majoritaire suivie de deux chambres salon et de la chambre unique (Figure 4). En couplant ces données avec le statut d'occupation, il ressort que cette forte proportion de chambres uniques et de chambres et salon correspond au statut d'occupation de type location et reflète le bas niveau des conditions de vie des ménages.

Figure 4: Statut d'occupation



Source : enquêtes de terrain, PADIE 2022

Dans la commune on observe de petites zones à forte prédominance économique. Ces zones se retrouvent dans les environs des marchés où se font des activités commerciales. L'on note ainsi une concentration d'activités commerciales qui sont une sorte d'extension du marché. Il s'agit des boutiques et des ateliers de toutes sortes. En fin la commune de Yoto 3 renferme une zone industrielle située dans le canton de Tokpli qui abrite le site de SCANTOGO, la seule usine de transformation du calcaire en clinker bien implantée dans le canton.

3.1.2. Foncier : accès et sécurisation

Dans la commune, la terre appartient en majorité à des familles qui acquièrent le terrain par héritage donnant lieu à des collectivités familiales. Celles-ci exercent avec le régime

coutumier. Toutefois, de nos jours on assiste à la vente des terres aux étrangers. Dans la commune les terres ne sont pas sécurisées vis-à-vis de la loi en vigueur (Nouveau code foncier). En effet, les populations ne sont pas cultivées à obtenir le titre foncier qui est la seule preuve de la propriété foncière au Togo.

La commune de Yoto 3 est caractérisée par plusieurs modes d'acquisition des terres agricoles parmi lesquels l'héritage en est le principal. Ceci reflète la situation au plan national où 53,7 % des terres cultivées sont acquises par héritage contre 17,3 % par prêt/usufruit, 2,4 % par achat (MAEP, 2019). Les terres disponibles pour la réalisation des activités sont des terres agricoles appartenant en majorité à des individus ou à des familles.

La propriété foncière caractérisée par le système d'héritage et de donation et quelquefois par les acquisitions, reflètent les mouvements de populations entre les villages ainsi que les liens de parenté. Il n'est donc pas rare que les titres de propriété d'un même terrain appartiennent à plusieurs personnes. L'accès à la terre est régi par la succession (affectation traditionnelle des terres, aussi dénommées terres « libres ») ou par des transactions immobilières. Il n'existe toutefois pas de registre de la propriété foncière.

La commune ne dispose pas de domaine foncier propre à elle en dehors des domaines abritant des infrastructures appartenant à la commune comme les marchés. Elle n'a pas une connaissance claire du domaine privé de l'Etat (réserves administratives). En effet, il n'existe pas un répertoire actualisé présentant leur géolocalisation, caractéristique et stratégie de gestion et ou de mise en valeur.

❖ **Problématique liée à l'aménagement de l'espace communal et au foncier**

Le grand problème qui se dégage dans le domaine de l'aménagement urbain se résume au fait que la commune ne dispose pas d'un plan d'urbanisation. Ainsi, les constructions et l'occupation de l'espace se font sans aucun contrôle. Dans le domaine foncier, la commune ne maîtrise pas le domaine des réserves et la population manque de culture de la sécurisation foncière. Aussi, il existe des litiges fonciers au sein des familles qui entament la cohésion sociale. Il existe également des litiges fonciers entre les cantons par exemple Sédomé, Tomety-Kondji, Tokpli et Esse-Godjin. Enfin, on constate dans la commune des lotissements sans l'application des normes surtout en ce qui concerne la non prévision des réserves administratives.

Face à ces problèmes, les défis à relever par le Plan de développement sont :

- la maîtrise et la sécurisation du domaine foncier communal,
- la réduction des litiges fonciers au sein des familles,
- la sensibilisation des autorités locales et des populations sur le nouveau code foncier domanial, l'élaboration d'un plan d'urbanisation pour les grandes agglomérations.

❖ Analyse FFOM de l'aménagement de l'espace communal

Tableau 2: FFOM de l'aménagement de l'espace communal

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de quelques réserves administratives - Existence de plusieurs parcelles vides dans les agglomérations - Existence des espaces aménageables - Existence de l'aire protégée de Togodo Sud, de la forêt sacrée godjé-godjin et du complexe des mares d'Afito y compris Adjossogni 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation anarchique de l'espace communal - insuffisance de réserves communales - Pas de demande de permis de construire - Absence de ressources humaines en matière d'urbanisme parmi le personnel de la mairie, - Bradage de terres rurales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'élaboration du SNAT - Existence et appui du ministère du plan de l'urbanisme et de l'habitat, - Adoption du nouveau code foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Exode rural - Extraction minières - Les effets du changement climatique.

3.2. Secteur économique

3.2.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche

❖ Agriculture

La commune de Yoto 3 est essentiellement agricole. L'agriculture occupe plus de 90 % de ses habitants. Les cultures vivrières, de rente et maraîchères sont les plus produites. Les principales productions vivrières sont : le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide et le soja. Parmi les cultures de rente, on note : le palmier à huile et le coton.

Le maraîchage est pratiqué par des femmes et des jeunes des villages riverains du Mono et au niveau des plans d'eau de la commune (Afan, Kovi, Tohé, Elia, Adjossogni, Kofihoe, Donomatchoin, Tanmé, Klotoh, Afi, Zékété, Adjaké, Gando, Akogovi, Tchahoè, Bato, Monholo, Iotoè, Dindin, Ndjatoe, Zoti, Papatán, Avli etc.). Par ailleurs, le maraîchage se fait dans les bas-fonds et autour de certaines retenues d'eau construites pour les cultures maraîchères. Les principaux produits maraîchers sont : le haricot vert, le chou, la tomate, le piment, les oignons, etc.

Parmi ces cultures, la plantation de palmiers à huile est particulièrement développée dans la zone. Cette plante fournit de nombreux produits utiles pour la vie quotidienne mais aussi pour le commerce. En effet, les feuilles prélevées sont transformées en claies ou en balais, les noix de palmes sont utilisées pour la préparation de sauces. Elles permettent aussi la production de l'huile rouge et l'huile de palmiste. Enfin, lorsque

l'arbre arrive à maturité, sa sève (le vin de palme) est récoltée et, après distillat, donne le Sodabi (l'alcool du vin de palme) très consommé dans le Sud du pays. Ces fourrés de palmiers à huile marquent fortement le paysage de la zone située au Sud de la réserve.

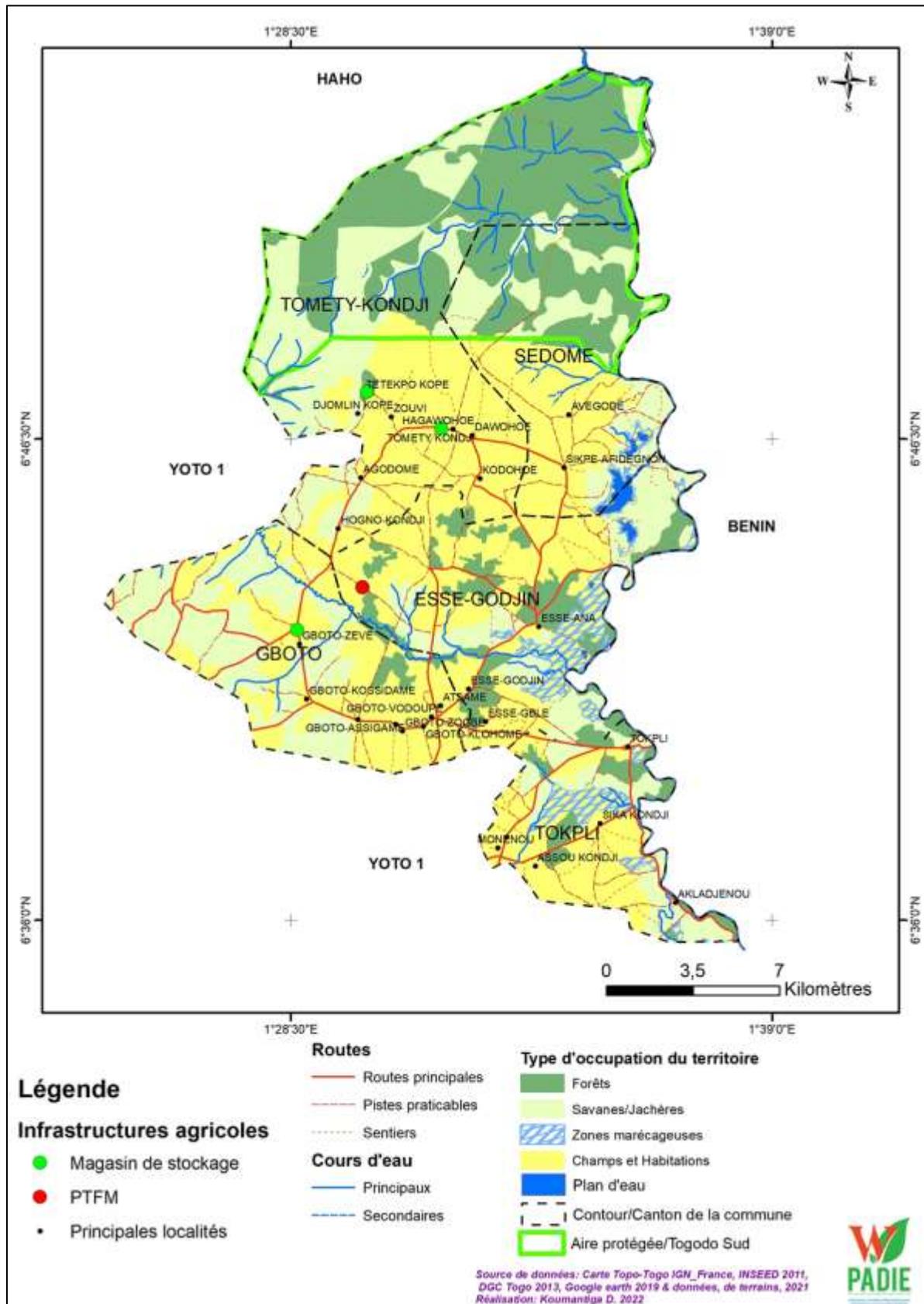
❖ **Elevage et pêche**

L'élevage ou la production animale reste secondaire dans Yoto 3. Il s'agit d'un élevage traditionnel tourné vers la production des ovins, des caprins, des porcins et de volailles. L'élevage des bovins est peu pratiqué. Cette dernière activité est plus pratiquée par les peulhs qui tendent à se sédentariser dans la zone.

Dans la commune de Yoto 3 la pêche demeure une activité des populations riveraines des cours d'eau tels que Mono, Afan et Doglobo. Elle est pratiquée de façon artisanale. Cependant, la commune dispose d'une grande potentialité en production de poissons : c'est le fleuve Mono qui longe son côté Sud-Est et frontalier avec le Bénin et une diversité de mares riches en ressources halieutiques. Dans la commune, les initiatives de pisciculture sont rares malgré le potentiel disponible en matière des eaux propices pour cette activité.

Dans la commune de Yoto 3, les infrastructures agricoles sont très faibles et se résument par la présence de trois plateformes multifonctionnelles, quatre ZAAP (Sédomé, Essé-Godjin, Gboto-Zévé et la ZAAP de Tomety Kondji en cours d'aménagement) et de quelques magasins de stockage de produits (Carte 4).

Carte 4 : Infrastructures agricoles de la commune de Yoto 3



❖ **Problématique liée à de l'agriculture, l'élevage et la pêche**

Les techniques culturales dans la commune de Yoto 3 ne prennent pas totalement en compte les facteurs de protection de l'environnement. En effet, à l'approche de la saison des pluies, une vaste étendue de terrain est défrichée à la machette et brûlée. Les palmiers sont rigoureusement élagués jusqu'aux stipes permettant ainsi l'installation des cultures. La préparation du sol pour le labour des petites exploitations se fait à la main. Le sol ainsi préparé demeure sans végétation et est exposé à l'érosion perdant alors sa fertilité.

En matière d'équipements on note une insuffisance de tracteurs pour le labour et ceci se traduit par le faible niveau d'exploitation de certaines ZAAP (Sédomé). Le manque des initiatives de préfinancement pour l'acquisition des intrants agricoles constitue un handicap pour les petits producteurs à s'épanouir. Le secteur de l'élevage est confronté à la divagation des animaux avec de graves répercussion sur les cultures, aux vols et aux maladies. La réticence des producteurs à s'enrôler dans les programmes de vaccination contre la Peste des petits ruminants (PPR) est un problème qui augmente la mortalité des animaux. La pêche fait face au manque d'aménagement de bassins piscicoles et à la surpêche.

Les problématiques du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont :

- Insuffisance de tracteurs pour le labour,
- Coût élevé d'intrants chimiques et leur rareté par rapport au niveau de vie des populations.
- Manque de magasin de stockage dans certaines localités qui contraste avec la faible valorisation de ceux existants dans d'autres localités,
- Absence de coopérative agricole entraînant la fragilité du système productif,
- Le problème de dévastation des cultures et mauvais règlement des conflits entre peuhls et agriculteurs,
- La forte utilisation des pesticides et herbicides de synthèses,
- La mauvaise foi des propriétaires terriens dans les baux des terres cultivables aux personnes nécessiteux. En effet, les propriétaires terriens retirent les terrains sans préavis ou après avoir constaté que le champ est défriché et bien préparé pour le labour,
- Faible appui des services d'appui technique et d'encadrement(ICAT),
- Les effets du changement climatique et leur conséquence (rareté des pluies),
- Manque de moyens et équipements pour pratiquer l'irrigation malgré l'abondance des cours d'eau dans les localités
- Le mauvais état des pistes d'accès aux zones de production.

Pour faire face à ces problèmes, les défis suivants sont à relever :

- Doter chaque localité ou canton de tracteurs pour labour,

- Construire les magasins de stockages de produits agricoles,
- Renforcer les pratiques agro écologiques et l'utilisation des engrais verts
- Diminuer les prix des intrants pour favoriser plus leur utilisation,
- Accompagner les agriculteurs dans le respect des itinéraires techniques par l'ICAT,
- Construire les forages, barrages et digues pour favoriser l'irrigation dans le but faire face à la rareté des pluies
- Développer la pisciculture et l'apiculture
- Renforcer et multiplier les ZAAP dans les cantons
- Résoudre les problèmes de dévastation des cultures par la mise en place d'un comité de résolution des conflits avec dommage et intérêt.
- Mettre en place un syndicat pour harmonisation des prix des produits agricoles sur le marché.
- Renforcer le système de contrôle des ventes des intrants agricoles aux béninois

Le relèvement de ces défis permettra d'atteindre la troisième cible de l'ODD2, qui nécessite des interventions urgentes dans la commune en vue d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribue à la préservation des écosystèmes, renforce les capacités d'adaptation aux changements climatiques (Cible 3 de l'ODD 2).

❖ Analyse FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Tableau 3: FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des terres cultivables ; - Existence des ressources humaines pour accompagner le développement de l'agriculture ; - Existence des cours d'eau, marais et bas-fonds ; - Volonté de la population pour entreprendre en agriculture; - Existence des eaux pour la pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente abusive des céréales - Faible niveau d'organisation des acteurs agricoles - Difficultés d'accès à la terre des femmes et des démunis ; - Faibles initiatives de productions d'engrais verts - Moyens de production rudimentaires ; - Déboisement excessif des parcelles cultivables - Absence d'harmonisation des instruments de mesure des produits agricoles à la vente au détriment des producteurs ; - Insuffisance de main d'œuvre agricole;
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> - Existence du MIFA - Institutions étatiques et PTF disponibles pour accompagner le développement de l'agriculture ; - Existence de marchés cantonaux, préfectoraux et internationaux ; - Existence des filières agricoles porteuses dans la commune telles le soja, l'ananas, les noix de palme etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des engrais chimiques - Prix élevé des intrants agricoles - Aléas climatiques (Irrégularité des pluies, inondation), - Dégâts des cultures par les bovins et caprins des éleveurs locaux et par les parasites - Exode rural - Baisse de la fertilité des sols
--	---

3.2.2. Secteur secondaire

3.2.2.1. Industrie, Mines et énergie

La commune de Yoto 3 regorge une importante réserve minière de calcaire à Sika Kondji dans le canton de Tokpli. Ce gisement est exploité par la société SCANTOGO qui est la seule usine bien implantée dans la commune. Cette usine fait la transformation du calcaire en clinker. A cela viennent s'ajouter les carrières d'exploitation du gravier, du sable et de la latérite dans les cantons de Sédomé et de Tomety-kondji.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie électrique, à part Gboto et Tokpli qui bénéficient de l'extension de la CEET, l'électrification reste insuffisante dans les autres cantons. Le réseau de distribution est assuré par la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET). L'éclairage public est assuré par quelques lampadaires solaires qui sont installées dans chaque canton au niveau des grands villages. 75% des personnes enquêtées relèvent que la plupart de ces lampadaires sont tombées en panne depuis longtemps. Dans les concessions, les torches électriques sont les principaux moyens d'éclairage (94%).

Pour ce qui concerne l'énergie de cuisson, il ressort que 100% des populations fait recours au bois de chauffe ou au charbon de bois. Une minorité (2%) associe rarement du gaz au bois-énergie. Plus de 60% reconnaissent que le bois-énergie devient de plus en plus rare au fil des années.

❖ Problématique liée au secteur de mines et énergie

L'excavation et le transport des produits miniers et en l'occurrence du clinker et du ciment constituent des sources d'émission de poussières qui se répandent dans la commune. Les activités d'extraction et de transport du clinker constituent donc une source de pollution de la nappe phréatique et de l'atmosphère. La forte utilisation du bois énergie entraine une pression sur les ressources forestières qui sont en perpétuelle dégradation. Aussi, l'absence de l'éclairage public a des impacts sur le développement des activités économiques et le secteur social.

Les problématiques du secteur des mines et industries sont :

- Mauvais état ou absence de routes menant vers les carrières des mines,
- Dégradation des routes par les camions qui transportent les mines,
- Non maîtrise des procédures d'ouverture de carrières,
- Non remblayage des carrières après exploitation,
- Pollution atmosphérique par les particules solides,
- Pollutions des eaux souterraines et de surface,
- Absence de structure de contrôle de carrières entraînant un désordre dans leur exploitation,
- Le non branchement des compteurs de CEET malgré l'acquittement des frais de branchement par les demandeurs il y a plus de deux ans,
- La non maintenance des lampadaires qui ne fonctionnent pas depuis des années,
- La raréfaction des essences à vocation bois-énergie,
- Le faible niveau d'accessibilité des alternatives énergétiques telles que le GPL et le solaire dans la commune.

Pour faire face à ces problèmes, les défis suivant sont à relever afin de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD7) et assurer les systèmes de production viables dans le domaine des mines (ODD 12).

- Mettre en place un comité ou structure de contrôle des carrières,
- Remblayer les endroits creusés de ces carrières,
- Construire les routes et mettre les lampadaires le long pour sécuriser ces endroits,
- Rendre accessibles l'utilisation du GPL et de l'énergie solaire,
- Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion des carrières.

Analyse FFOM du secteur de mines et énergie

Tableau 4 : FFOM du secteur des mines et énergie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la latérite - Disponibilité du calcaire - Disponibilité de trois types de sables dans la commune - Exploitation des ressources minières de la commune - Existence des zones pour la mise en place des plantations à vocation bois-énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de vulgarisation des alternatives énergétiques, - Sols non remblayés après l'exploitation des mines, - Insuffisance de l'extension du réseau électrique, - Faible taux d'électrification rurale, - Faible initiative de production du bois-énergie - Absence de stratégie d'efficacité

	énergétique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenariat en matière de l'exploitation des mines - Ristournes de l'exploitation de mines versées aux collectivités - Existence de potentialités d'utilisation de l'énergie solaire ; - Existence d'un plan de restauration des carrières de mines (SCANTOGO). 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de programme pour l'extension du réseau électrique, - Pollution des eaux et de l'air, - Dégradation des sols, - Maladies pulmonaires, - Les effets du changement climatique qui affectent le potentiel en bois énergie

3.2.2.2. Artisanat

L'artisanat est en expansion dans la commune. On dénombre des ateliers de menuiserie, de soudure, de tissage, de couture, de coiffure et de réparation d'engins à deux roues. En termes d'organisation du secteur, l'artisanat est sous le contrôle des chambres de métiers qui sont présentes au niveau régional, préfectoral et cantonal. Les activités de l'artisanat contribuent au développement économique de la commune. L'enquête ménage laisse apparaître que seul 1,2% des enquêtés travaillent dans le secteur de l'artisanat. Ceci dénote que ce secteur est peu valorisé dans la commune. Cette situation est due au fait que le secteur est caractérisé par un faible accès des acteurs aux financements, le manque d'équipement adéquat et la faible professionnalisation du secteur.

❖ Problématique liée à l'artisanat

Le secteur est confronté à un certain nombre de problèmes dont :

- L'augmentation du nombre des artisans formés qui n'exercent pas par faute de moyens financiers pour le démarrage,
- la faible motivation et engagement des jeunes à entreprendre,
- la faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur,
- l'abus des patrons ou patronnes sur les apprentis surtout dans les travaux domestiques, champêtres et des heures tardives de fermeture des ateliers,
- la faible compétitivité des produits artisanaux.

En termes de défis :

- Accompagner le secteur de l'artisanat à travers des appuis-accompagnements des jeunes et des femmes par la création d'une cellule communale d'étude, de recherche de financement et de suivi des projets des jeunes entrepreneurs,

- Apporter des appuis à la formalisation, la facilitation à l'accès aux produits financiers comme l'AJSEF, la garantie des financements,
- Appuyer l'installation et le démarrage des activités des jeunes, des personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité ayant appris un métier,
- organiser des foires d'exposition artisanale permettant aux jeunes artisans d'exposer leur talent,
- Amener les autres secteurs artisanaux à intégrer les Chambres de métiers d'artisanat.

❖ **FFOM du secteur de l'artisanat**

Tableau 5: FFOM du secteur l'artisanat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de corps des métiers organisés en syndicats - Existence de la clientèle constituée d'une classe moyenne non négligeable installée dans la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des produits artisanaux (foires, salons) - Absence d'un fonds d'appui au secteur de l'artisanat - Faible professionnalisme des acteurs du secteur de l'artisanat - Sous qualification des artisans
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de centres de formation technique et professionnelle agréés ; - Existence d'une stratégie nationale de promotion de la consommation locale et du mois de consommation des produits locaux - Existence d'une politique nationale de développement de l'artisanat au Togo ; - Existence de la Direction de l'artisanat et de la Chambre régionale et préfectorale de métiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Non accessibilité des matières premières - Concurrence des produits importés - La crise du covid19 qui dure et qui menace le secteur

3.2.3. Secteur tertiaire

3.2.3.1. Commerce, finances et banques

Les échanges commerciaux dans la commune se déroulent dans les différents marchés, magasins, boutiques, kiosques et étalages le long des routes. Il existe deux types de marchés : les marchés régionaux et les marchés locaux.

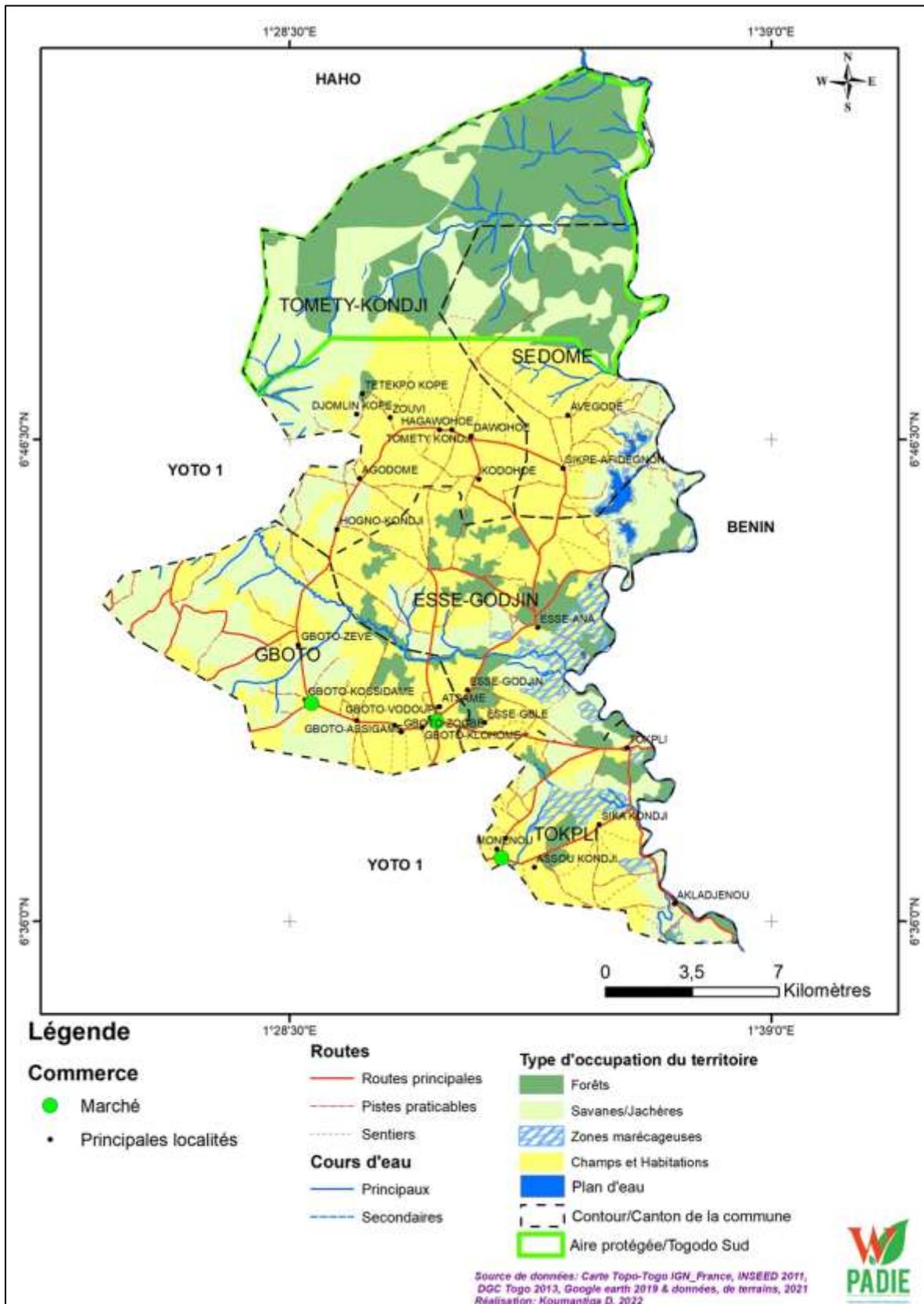
Le marché de Gboto-Vodoupé, est un marché régional à caractère international avec un flux plus important de commerçants venant du Bénin.

Les autres marchés sont secondaires et à caractères locaux avec un flux moyennement important. Il s'agit des marchés des cantons, Sédomé, Gboto Zévé, et des marchés de Monénou (Tokpli) et Tomety-Kondji.

Dans les différents marchés, le commerce des vivriers et des articles artisanaux de production locale est dominant. Ces marchés s'animent périodiquement et disposent de hangars en nombre insuffisant dont certains sont défectueux. Dans la commune, la pratique du commerce est basée essentiellement sur la vente de productions agricoles et maraichères. On note également la vente de quelques produits alimentaires importés comme les boîtes de conserves de tomate, poissons, etc. Outre le commerce des produits vivriers, on note la présence des articles artisanaux de production locale et de la friperie.

On note dans la commune une absence de grandes sociétés commerciales. Aussi, la commune n'abrite pas d'institutions bancaires. Cependant, on y observe des IMF qui opèrent sur le territoire communal. Ces dernières sont basées pour la plupart à Tabligbo et avec leurs agents qui viennent servir dans les cantons de la commune.

Carte 5: Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune



❖ Problématique liée au secteur du commerce

L'impraticabilité des pistes rurales et le faible accès au système financier sont les grandes contraintes pour le développement du commerce dans la commune. Ainsi les grands problèmes sont :

- Faible couverture des institutions de micro finance qui peuvent appuyer le démarrage des activités commerciales,
- Faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales,
- Hausse et cherté des matières premières et de première nécessité.
- Mévente liée à la pauvreté,
- Faible capacité d'accueil et vétusté des infrastructures des marchés.

En termes de défis il faut :

- Créer des emplois aux jeunes pour booster et favoriser les activités économiques et commerciales à travers la consommation,
- Doter les localités de micro finance pour accompagner les commerçants et commerçantes,
- Alléger les conditions d'accès aux crédits des IMF,
- Développer dans les milieux des centres de loisir, de formation, afin de lutter contre l'exode rural ; gage d'un développement des activités commerciales locales,
- Construire et rénover les infrastructures marchandes,
- Faire des plaidoyers pour l'implantation des institutions bancaires dans la commune,
- Conscientiser la jeunesse sur la valorisation et la pérennisation des opportunités offertes par l'Etat et ses partenaires,
- Recruter plus les jeunes du milieu dans les industries d'extraction minières.

❖ FFOM du secteur du commerce

Tableau 6: FFOM du secteur du commerce

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des marchés régionaux et locaux - Fortes productions agricoles dans la commune - Fort engouement des femmes pour le commerce - Positionnement géographique de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des voies de communication - Absence de structures adéquates pour attirer les opérateurs économiques - Insuffisance des infrastructures marchandes - La grande partie des activités dans

	l'informel - Absence des mesures incitatives pour les AGR et la promotion entrepreneuriale des personnes en situation d'handicap - Manque de pièces d'identité aux demandeurs de crédits
Opportunités	Menaces
- Existence de SCANTOGO - Programme EJV - Réserves de biosphère du Mono - Existence des SFD (Système de financement Décentralisés)	- Difficultés de recouvrement - Détournement de l'objet des crédits - Difficultés d'accès au crédit - Taux d'intérêt trop élevé au niveau des SFD

3.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens

Le transport dans la commune est dominé par les taxis moto pour le transport des personnes. Ensuite viennent les taxis auto pour le transport des marchandises. Il ressort par ailleurs du diagnostic que peu de personnes disposent de moyens de transport personnels (2,1%). En somme, le déplacement des biens et des personnes est assuré en grande partie par les taxis moto à 2 roues (89,9%) et les taxis automobiles (7%). Seulement 0,1% des personnes enquêtées utilisent les voitures personnelles.

Concernant les dépenses en moyens de transport, l'enquête a révélé que l'échantillon de la population enquêtée dépense en moyenne 600 FCFA par jour pour le transport. Selon l'appréciation des populations, plus de 95 % des enquêtés trouvent que les infrastructures de transport dans la commune sont impraticables.

Aucune gare routière publique officielle n'est recensée dans la commune. Il existe toutefois des gares routières sauvages notamment au niveau des marchés pour desservir les localités de l'intérieur et d'autres lieux de la commune.

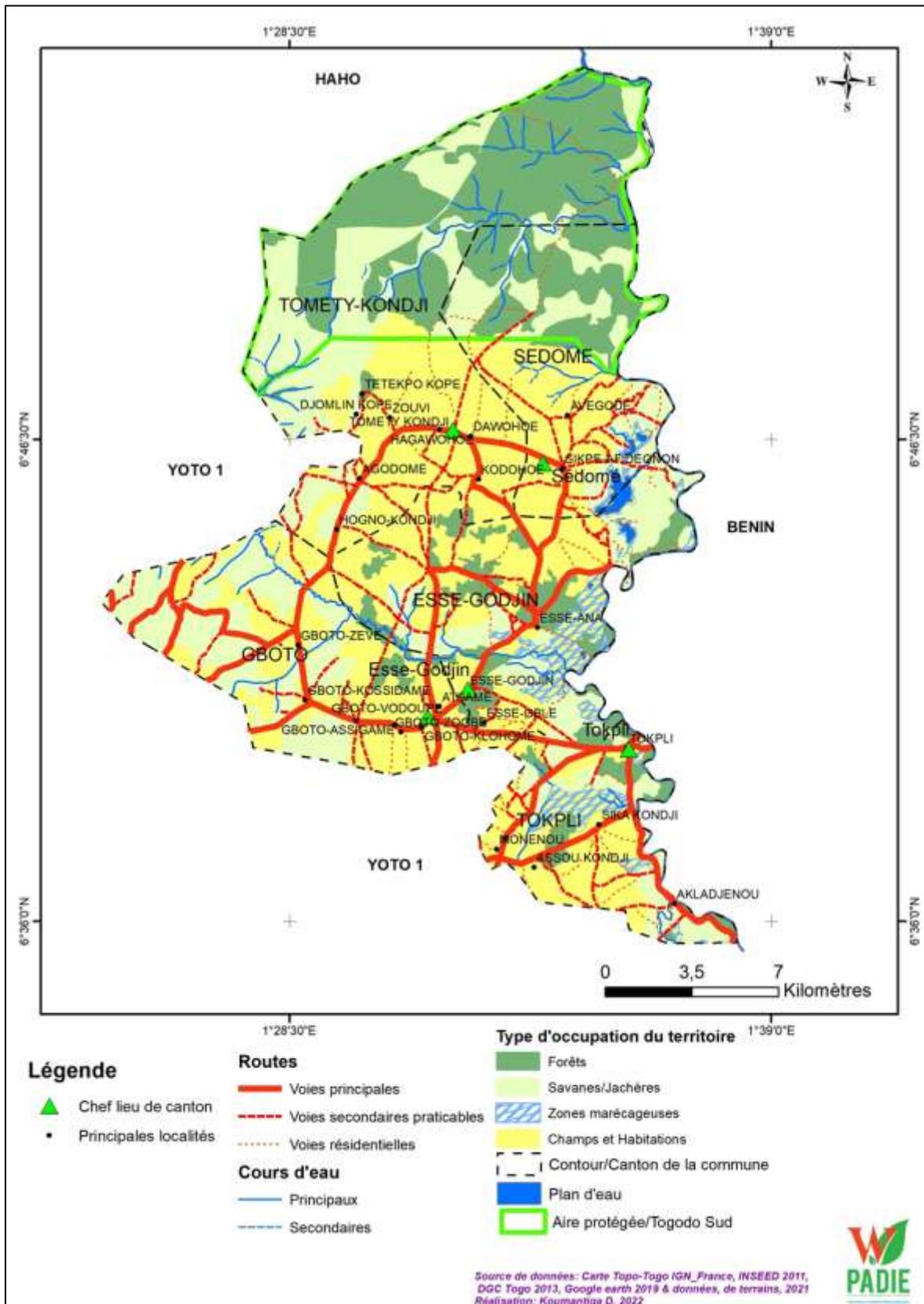
La commune présente trois types de voiries hiérarchisées. Il s'agit des voies primaires, des voies secondaires et des voies tertiaires ou résidentielles (Carte 6).

- Les voies principales sont pour la plupart des artères inter communales reliant la commune aux autres communes de Yoto. Elles sont toutes revêtues avec la latérite et sont souvent impraticables en saison des pluies. Il s'agit de l'axe Tabligbo-Gboto –Esse Godjin –Sédoméé -Tomety-Kondji et l'axe Gboto-Kouvé.
- Les voies secondaires sont essentiellement des artères intra communales. Elles relient villages de la commune. Certaines de ces voies sont praticables mais la grande partie n'est pas revêtue et difficile d'accès surtout en période de pluies.

- Les voies résidentielles sont celles qui relient les ilots d'habitation. Ces voies ne sont pas revêtues et sont en mauvais état. Il s'agit pour la plupart des sentiers qui relient les maisons ou les petites localités à l'intérieur d'un canton.

Les récents travaux de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales entamés dans la commune par l'Etat en 2022, vont permettre d'améliorer l'état des voies principales de la commune. Il s'agit des programmes d'appui aux pistes rurales.

Carte 6: Organisation de la voirie dans la commune de Yoto 3



❖ Problématique liée au transport et à la mobilité urbaine

La problématique en matière de transport et mobilité urbaine au sein de la commune tourne autour de l'état des infrastructures routières. Le réseau routier de la commune présente une forte dégradation et aucune voie de la commune n'est bitumée. Aussi dans la commune, l'activité de moto taxi est exercée par les jeunes hommes qui sont faiblement organisés. Cette faible organisation de ce secteur fait que la contribution du transport à l'économie locale reste apparemment faible. Les principaux problèmes sont :

- Mauvais état des routes existantes et pistes rurales,
- Mauvais état de la route principal Tabligbo-Gboto-Tometry Kondi,
- Inexistence de caniveaux et lampadaires le long de la plupart des routes,
- Absence de gares routières,
- Inexistence des ponts sur certaines routes,
- Prolifération des motos sans plaques d'immatriculation,
- Prolifération des points de vente illicite de l'essence
- Faible mobilisation de la jeunesse au programme de « cantonnage » des pistes rurales.

En termes de défis on note :

- Bitumer la route principale qui qui relie Tabligbo-Gboto et Tométy Kondji,
- Tracer les routes pour désenclaver certaines localités,
- Construire les ponts sur certaines routes secondaires,
- Mettre les lampadaires le long des routes dans les agglomérations,
- Doter les cantons des niveleuses pour les travaux d'entretien et de réfection des routes à tout moment,
- Sensibiliser les conducteurs de taxi moto à immatriculer leurs motos.

❖ Analyse FFOM du secteur de transport

Tableau 7: FFOM du secteur de transport

Forces	Faiblesses
- Existence des syndicats de transport - Existence des routes tracées, reliant les grandes agglomérations importantes	- Routes secondaires et pistes rurales dégradées et non praticables - Inexistence des engins d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières
Opportunités	Menaces
- Présence des Usines et industries, - Possibilité d'avoir des investissements dans le secteur des routes avec les	- Les effets du changement climatique qui accentuent la dégradation des voies - Le non-respect des normes de

actions de l'ITIE, - Existence de services étatiques de transport routier - Elaboration de la politique de sécurité routière	chargement des camions par les conducteurs.
--	---

3.2.3.3. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts

3.2.3.3.1. Tourisme culture et hôtellerie

La commune de Yoto 3 regorge un grand potentiel en matière de tourisme. En effet, cette commune fait partie de la réserve de Biosphère du mono qui constitue une grande potentialité sur le plan touristique pour le Togo. Une des potentialités la plus spectaculaire de la commune est le parc Togodo Sud situé dans le canton de Tomety-Kondji. Le parc Togodo est constitué d'une diversité d'habitats naturels assez varié pour la promotion de l'écotourisme. Sur le plan floristique, les formations végétales du paysage de Togodo présentent une diversité floristique qui constitue un important potentiel pour le tourisme. Sur le plan faunique, Togodo avec ses écosystèmes variés regorge une importante diversité d'espèces animales avec des animaux emblématiques pour le tourisme. A cette diversité de faune mammalienne s'ajoutent une diversité de la faune aviaire et piscicole pouvant rehausser le niveau de l'écotourisme dans ce complexe.

Togodo est reconnue à l'échelle internationale comme de véritables zones humides. Ainsi on y observe une diversité de paysages liée aux zones humides. En dehors de ces zones humides du parc, le fleuve mono, les mares Afito et la diversité de marres qui se retrouvent dans les différents cantons de la commune, constituent aujourd'hui un vrai potentiel.

L'industrie hôtelière est quasiment absente dans la commune de Yoto 3 et compte quelques structures l'hébergement. Les petits bars et restaurants et les débits de boissons locales sont installés dans la commune.

Dans les communautés de Yoto 3, on distingue une pluralité de valeurs culturelles et culturelles selon les différents groupes ethniques. Ces valeurs sont traduites par des cérémonies coutumières et en fonction des ethnies, de nombreuses festivités sont organisées. Il s'agit entre autres de Hébiesso et Dan qui est le culte des grands esprits. A ces cultes s'ajoutent une diversité de danses traditionnelles qui sont peu documentées dans le cadre de la promotion du tourisme. Aussi, le patrimoine culturel de la commune est constitué par de lieux de couvents de fétiches, des représentations des fétiches, des arbres fétiches, des tombes, les reliques des infrastructures de la colonisation Allemande et des formes d'habitats et greniers traditionnels (Photo 3)



Grenier traditionnel



Relique de bâtiment colonial

Photo 3: Planche d'illustration des sites touristiques

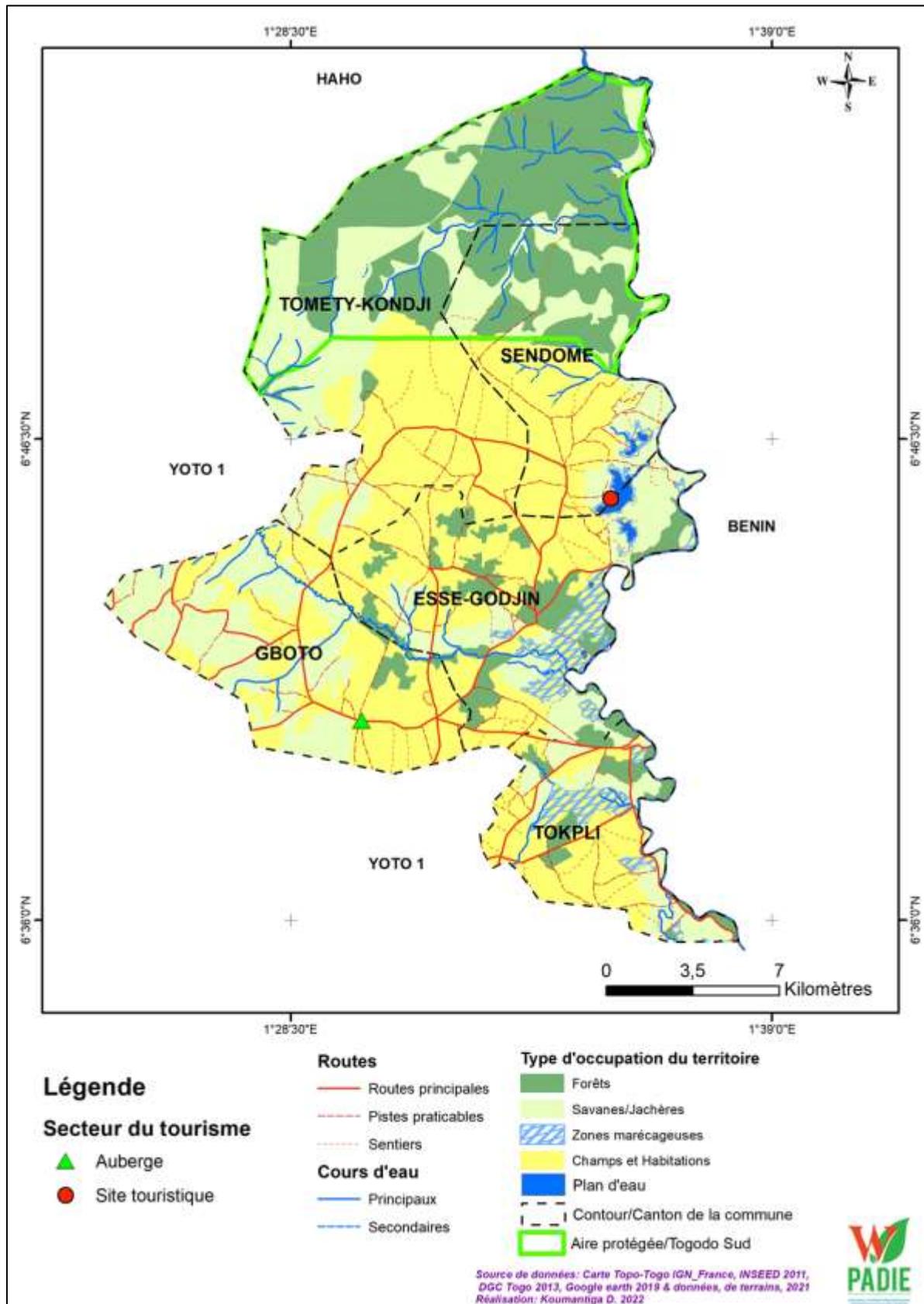
(Source : PADIE, 2022)

3.2.3.3.2. Sport, loisirs et divertissement

Dans la commune en dehors des terrains de jeux des établissements scolaires, la commune ne dispose d'un véritable terrain de football.

Comme activités sportives, les compétitions sont organisées au niveau cantonal. Des matchs de football se déroulent entre cantons et aussi entre clubs. Au niveau régional et national, il n'y a pas de clubs qui représentent la commune et participent aux championnats des divisions des clubs sportifs de football. Les autres disciplines sportives (Handball, Basket, Volley, Athlétisme) sont presque absentes dans la commune.

Carte 7: Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune



❖ Problématique du secteur tourisme sport et loisirs

La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives.

Il n'existe pas de lieux publics aménagés pour les activités sportives, culturelles et de loisirs, le problème majeur auquel sont confrontés les jeunes qui s'intéressent aux sports et principalement au football est le manque d'équipements et de soutien pour éclosion des talents cachés dans le domaine sportif. Malgré l'attractivité de ces sites touristiques, aucun aménagement ni dispositif n'est mis en place pour favoriser leur valorisation par le tourisme.

Dans ce secteur plusieurs défis sont à relever tels que :

- Construire un complexe culturel et de loisirs ;
- Aménager les sites touristiques et promouvoir l'écotourisme ;
- Elaborer un guide touristique de la commune ;
- Identifier et former les guides sur les sites touristiques ;
- Aménager les pistes qui mènent vers les sites touristiques ;
- Faire du Lobbying pour attirer les investisseurs pour la construction des infrastructures d'hébergement ;
- Aménager un terrain de football dans la commune ;
- Doter les équipes cantonales en matériels sportifs
- Mettre en place une équipe communale.

❖ Analyse FFOM du secteur de transport

Tableau 8: FFOM du secteur de tourisme, hôtellerie et cultures.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Fort engouement de la population aux activités sportives, - Existence de terrains de football dans les établissements scolaires, - Présence des poètes et comédiens et artistes dans la commune - Présence de sites touristiques dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des sites touristiques - Pressions anthropiques qui dégradent les potentialités touristiques, - Manque de soutien financier dans le domaine sportif et culturel, - Insuffisance des infrastructures sportives et culturelles, - Manque des informations sur le sport,
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des usines et industries qui peuvent investir dans le domaine sportif, - La reconnaissance officielle d'une 	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets du changement climatique qui accentuent la dégradation des sites touristiques - La crise sanitaire Covid 19,

partie de la commune comme réserve de Biosphère, - Championnat national de football	- La crise sécuritaire liée à l'extrémisme violent.
--	---

3.3. Services sociaux de base

3.3.1. Assainissement

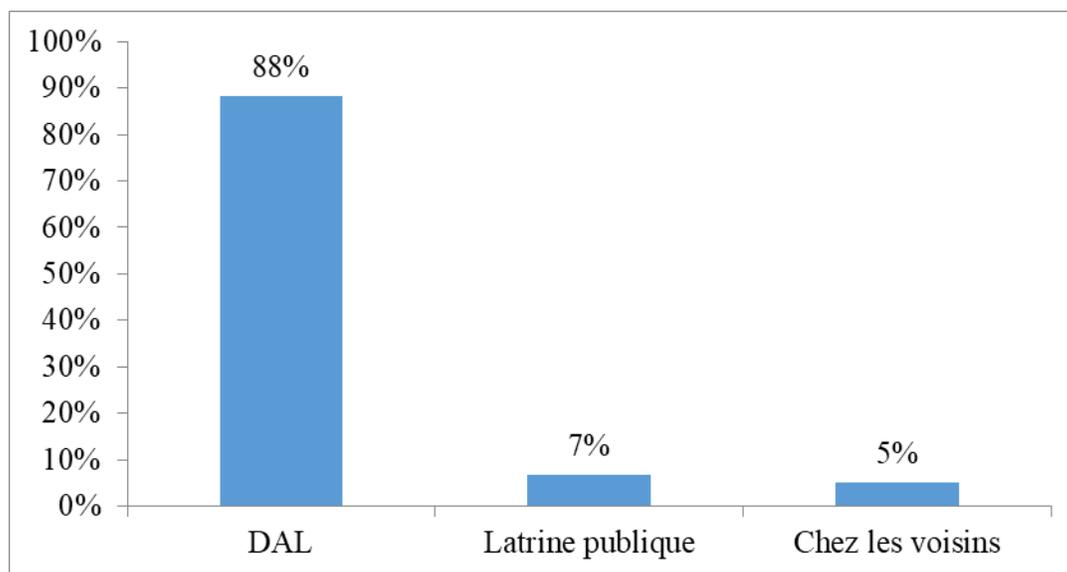
Dans la commune les eaux usées se résument essentiellement aux eaux grises. Il s'agit des eaux de cuisine, de douche et de lessive. Il n'existe pas un système de collecte et de traitement des eaux dans la commune. Ces eaux sont directement déversées dans la cour ou dans la rue. Il ressort de notre enquête que, dans la commune, 100% des eaux grises sont déversées dans la rue, dans la cour ou dans les caniveaux. Les puisards et les fosses qui sont des systèmes autonomes de traitement des eaux usées sont absents dans presque tous les ménages.

Dans la commune, la gestion des ordures ménagères est presque inexistante si bien que les déchets solides générés quotidiennement sont déversés dans la nature. Ces déchets sont constitués de déchets fermentescibles (déchets agroalimentaires, déchets vert.) pouvant être transformés en compost ou en biogaz, la fraction valorisable comme les cartons, les papiers, les plastiques et les métaux pouvant potentiellement alimenter les filières de valorisations. Cependant aucune initiative de valorisation de ces déchets n'est entreprise dans la commune. Notons tout de même que dans les zones rurales de la commune, certains ménages (21%) disposent de fosses compostières qui servent à stocker la fraction déchets fermentescibles en vue de la production de compost.

Les infrastructures d'assainissement existantes dans la Commune de Yoto 3 sont très insuffisantes et mal entretenues. Les caniveaux sont presque inexistants. Cependant, actuellement les travaux de construction de caniveaux sont entrepris par l'Etat au niveau des grands axes de la commune. Ces travaux permettront à la commune de disposer d'au moins 20 Km de caniveaux le long des grands axes (Gbotó-Esse-godjin et tomety Kondji). Dans tous les cantons, aucun dépotoir intermédiaire de déchets n'est aménagé. On y rencontre de petits dépotoirs sauvages. Le service de pré-collecte formelle est presque absent dans la commune.

Pour les toilettes, on note que plus de 91% des ménages disposent de douche. Seuls 2% des ménages possèdent de WC et ceux qui ne possèdent pas de WC dans leur ménage défèquent chez leurs voisins (5%), dans les latrines publiques (7%) ou pratiquent la défécation à l'air libre (88%) (Figure 5). La défécation à l'air libre se rencontre plus dans tous les cantons de la commune.

Figure 5: Mode de défécation dans la commune



Source : enquête de terrain, PADIE, 2022

❖ Problématiques liées à l'assainissement

Les problèmes liés à l'assainissement dans la commune Yoto 3 sont essentiellement l'insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux suivi d'une absence de gestion des déchets solides et eaux usées. La commune ne dispose pas officiellement d'un dépotoir intermédiaire de déchets. Cette absence de dépotoir intermédiaire aménagé entraîne la présence des dépotoirs sauvages dans la commune. La défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons à cause de l'absence de latrines dans certains ménages et l'insuffisance des latrines publiques.

Défis :

- Sensibiliser les populations sur l'utilité d'avoir des poubelles,
- Sensibiliser les populations sur le système WASH,
- Promouvoir la construction de latrines familiales à moindre coût et adaptés aux réalités de la commune,
- Créer des dépotoirs intermédiaires,
- Curer périodiquement les caniveaux,
- Eliminer les dépotoirs sauvages,
- Construire de nouvelles latrines publiques,
- Sensibiliser les riverains à la bonne gestion des caniveaux.

❖ Analyse FFOM de l'assainissement

Tableau 9: FFOM du secteur de l'assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des zones pour la création des bassins de rétention d'eau - Existence de zones pour la création de dépotoirs, - 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mécanisme de gestion des eaux usées, - Manque plan d'assainissement au niveau local, - Prolifération des dépotoirs sauvages, - Défécation à l'air libre, - Insuffisance de latrines familiales et publiques - Insuffisance des caniveaux, - Faible capacité d'entretien des caniveaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des usines et industries qui peuvent investir dans le domaine sportif, - La reconnaissance officielle d'une partie de la commune comme réserve de Biosphère 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondations répétées dans plusieurs zones, - Ignorance des enjeux de l'assainissement au niveau des populations - Exploitation minière avec rejets des déchets solides et liquides

3.3.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)

3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable

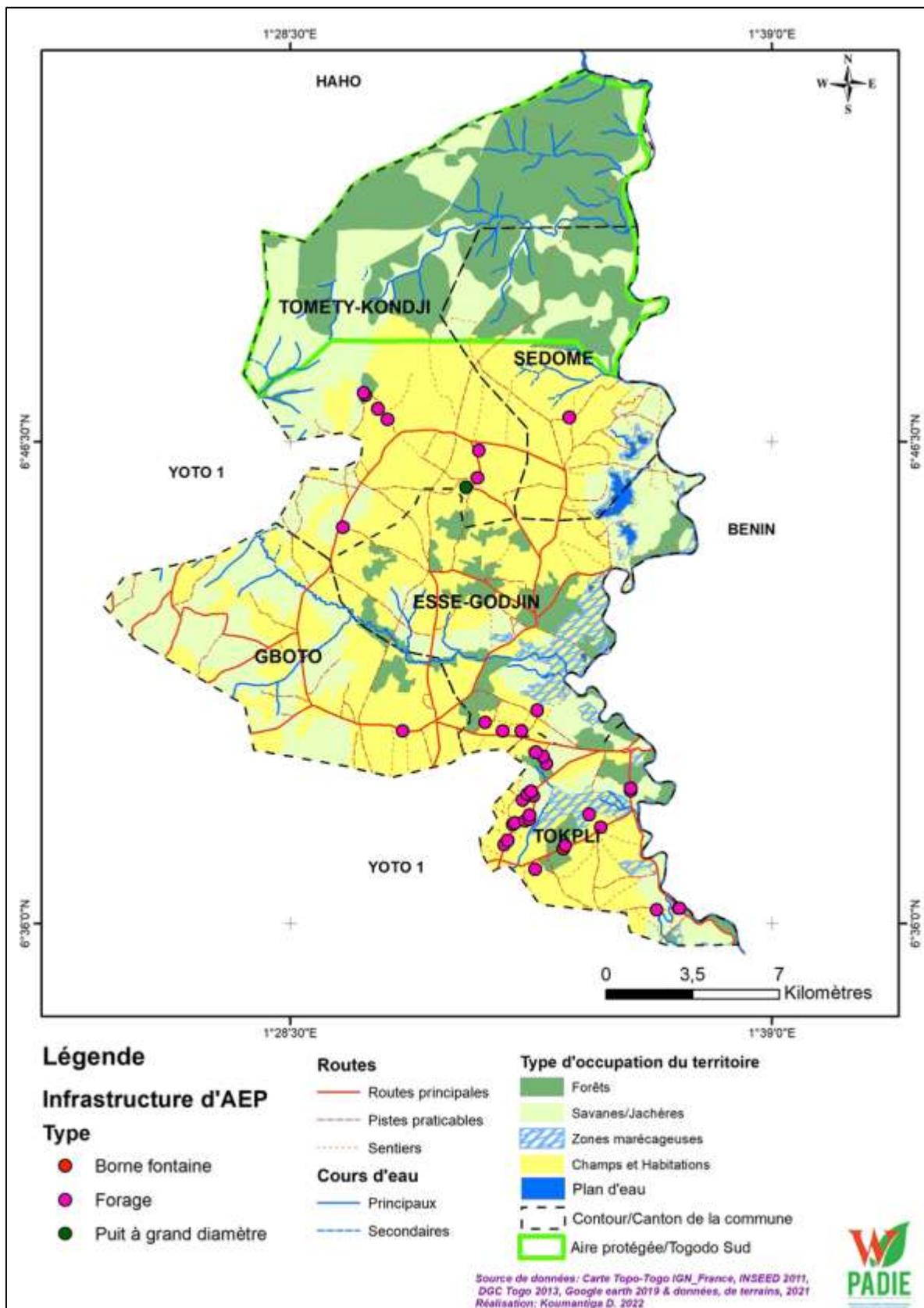
Yoto 3 est en partie approvisionnée en eau potable par les infrastructures de la Société Togolaise des Eaux (TdE). Tomety Kondji dispose d'un mini AEP avec un château de volume de 150 mètres cube qui alimente 23 bornes fontaines dans ce canton, 02 bornes fontaines dans le canton d'Esse Godjin. Gboto dispose de 32 bornes fontaines et Sédomée en dispose 04. En dehors des bornes fontaines, les forages communautaires sont une source importante d'eau potable dans la commune (Tableau 10). Sur le plan spatial, ces infrastructures sont inégalement réparties et se concentrent plus dans les environs de Tokpli, Gboto et Tométy Kondji (Carte 8).

Tableau 10: Infrastructures d'AEP dans Yoto 3

Canton	Borne fontaine	Forage	Puits a grand diamètre	Total
Gboto	32	1	0	33
Esse Godjin	2		0	
Sédomée	4	2	0	6
Tokpli	1	34	0	35
Tomety Kondji	23	6	1	30
Total Général	62	43	1	106

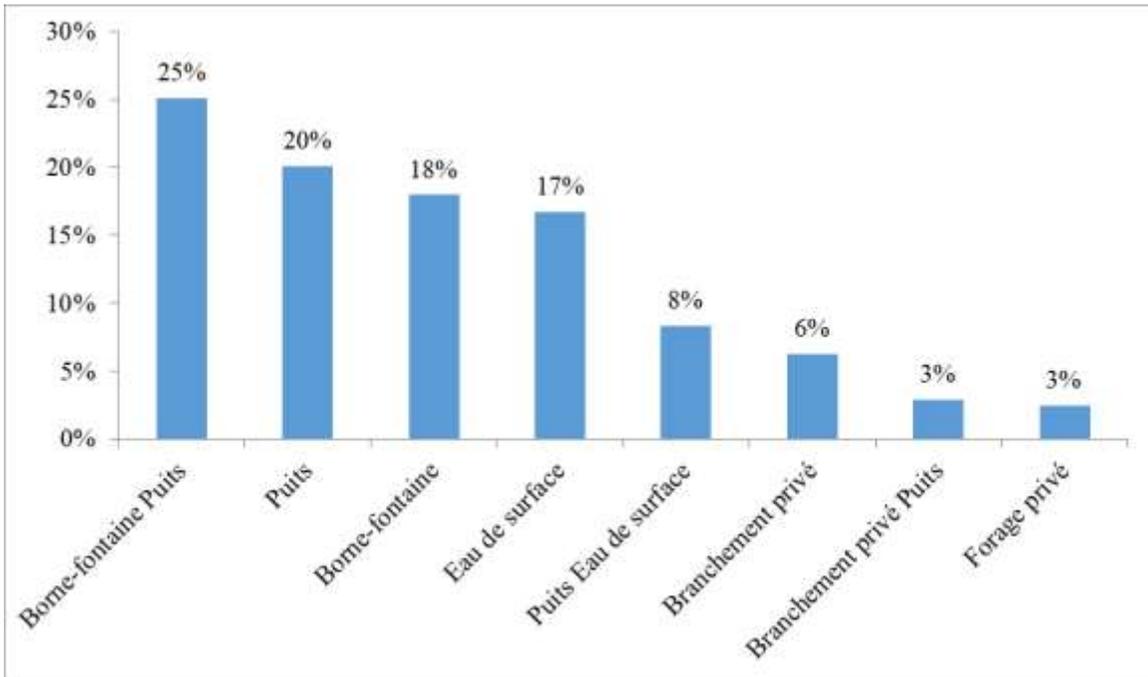
Source : TdE, Enquête de terrain, PADIE, 2022

Carte 8: Distribution spatiale des infrastructures d'AEP dans la commune



Dans la commune, les bornes fontaines et les forages reconnus comme les seules sources en eau potable sont insuffisants et certains sont en pannes. Ainsi, dans la commune de Yoto 3, la population fait recourt à d'autres sources d'approvisionnement en eau qu'elle utilise comme eau potable. Ces autres principales sources sont les eaux de surfaces, les forages, les puits, (Figure 6).

Figure 6: Sources d'approvisionnement en eau



Source : enquête de terrain, PADIE, 2022

3.4.2.2. Accessibilité et couverture des besoins en eau potable

Suivant les estimations des données d'enquête, la quantité d'eau journalière fournie par les bornes fontaines et les forages est en moyenne de 27,5 litres par personne. En comparant avec à la norme de l'OMS qui fixe un minimum journalier de 50 à 75 litres par personne, il ressort que la commune de Yoto 3 fait face à un déficit en matière d'eau potable. D'après les données collectées auprès des populations locales, la quantité d'eau utilisée par personne dans la commune est en moyenne 65 litres. Ceci traduit que les ouvrages d'hydraulique réalisés couvrent moins de 50% des besoins en eau de la commune. Près de 95% de la population relève que les infrastructures d'eau potable telles que les forages tombent régulièrement en panne et ceci aggrave le problème d'accès à l'eau. Aussi, la population ressort que le premier et le dernier trimestre de l'année sont des périodes au cours desquelles il est difficile d'assurer la couverture des besoins en eau potable.

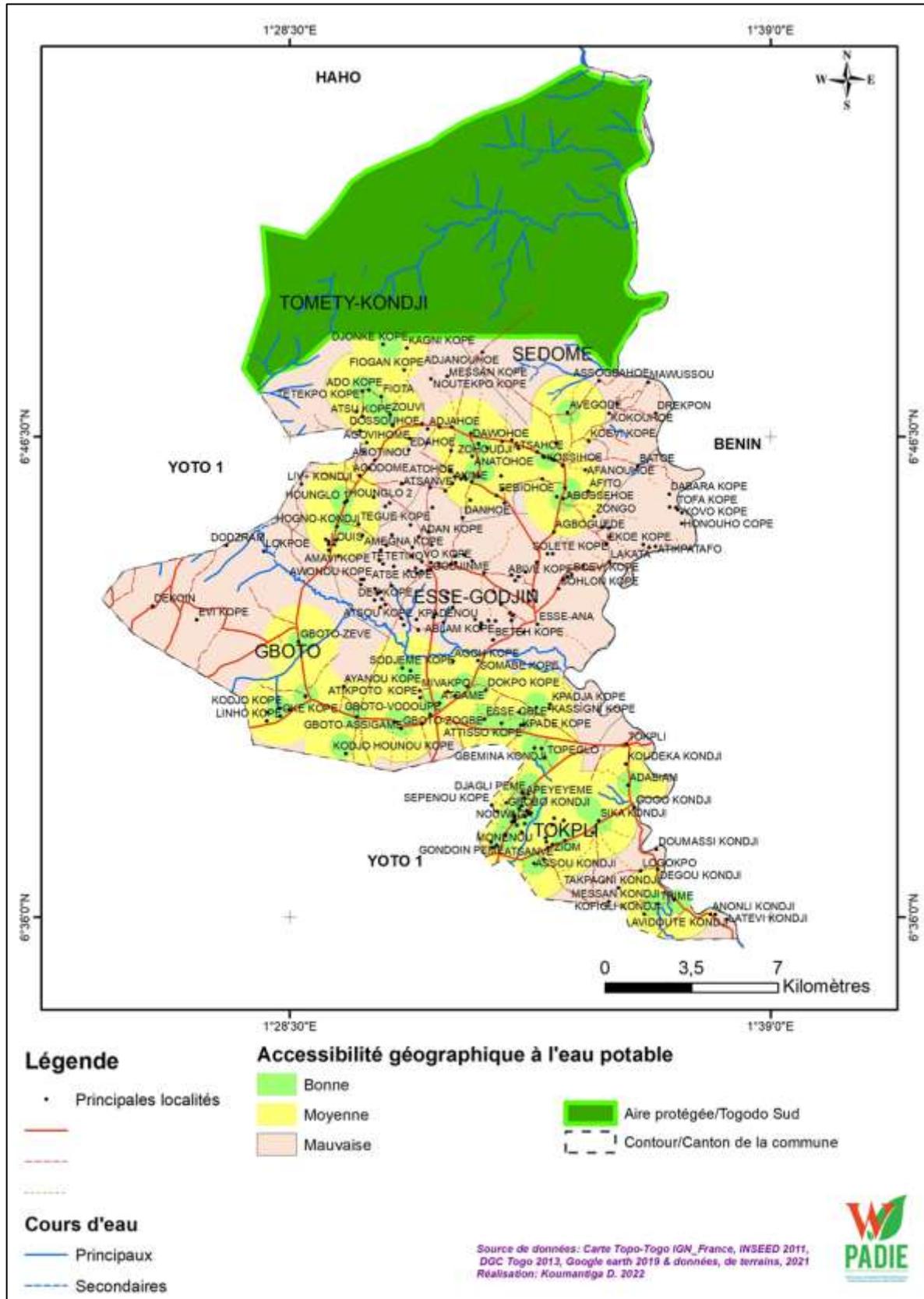
Concernant l'accessibilité physique il ressort ce qui suit (Carte 9) :

- Moins de 10% du territoire communale présente une bonne accessibilité en eau potable. La population qui s’y retrouve parcourt au plus 500 m pour accéder à un point d’eau potable.
- Près de 25% du territoire communale présente une accessibilité moyenne en eau potable. Les populations qui se retrouvent dans cette zone doivent parcourir entre 1 à 1,5 Km pour accéder un point d’eau potable.
- Plus de 70% du territoire communal présente une mauvaise accessibilité en eau potable. Tous ceux qui y vivent doivent parcourir plus de 2 km pour accéder à un point d’eau potable. Suivant les investigations de terrain, 83% de la population évoque la distance à parcourir comme un principal problème. Les populations qui se retrouvent dans ces zones sont contraintes à utiliser des eaux de surfaces très impropres pour la consommation. Par exemple, faute de forage, la localité de Kpodi se sert d’une eau de mare comme eau de boisson. (Photo 4).



Photo 4 : Mare utilisée comme eau de boisson

Carte 9: Analyse spatiale de l'accessibilité en eau potable dans la commune



❖ Problématique liée à l'AEP

Il ressort des différentes enquêtes et analyses, que le problème central en matière d'AEP est, le manque d'eau potable en quantité et en qualité suffisante sur toute l'étendue de la commune. Ce manque se caractérise par sept facteurs :

- la non réparation des forages tombés en panne depuis des années (Photo 5),
- la faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE),
- les coupures régulières de la fourniture en eau pour ceux qui ont un branchement de la TdE,
- la mauvaise qualité de l'eau fournie par les mini AEP. En effet, l'eau fournie par la Mini AEP installée à Tométy –Kondji est très salée et impropre à la consommation,
- la cherté de l'eau à la pompe et l'accès difficile lié à la fermeture des bornes fontaines existantes,
- Consommation des eaux de rivières et de pluie entraînant des maladies
- Non -intervention rapide de la TdE en cas de dysfonctionnement.

Défis

Pour résoudre le problème crucial en eau potable, les défis majeurs sont:

- Renforcer les capacités des ménages sur la bonne gestion de l'eau,
- Faire les tests de contrôle de la qualité de l'eau des forages dans la commune,
- Mettre en place de nouvelles bornes fontaines ;
- Faire les extensions de la TDE dans les villages reculés
- Réhabiliter les forages et bornes fontaines en panne,
- Lutter contre la pollution des eaux de surfaces.



Photo 5 : Forage mal entretenu et en panne depuis des années dans le canton de Tokpli

3.3.3. Santé

3.3.3.1. Formations sanitaires de la commune

Suivant le statut, les infrastructures sanitaires de la commune appartiennent en majorité au secteur public. Les maladies les plus courantes dans Yoto 3 sont le paludisme, les infections des voies respiratoires, les parasitoses intestinales, les plaies, les diarrhées, l'anémie, les dermatoses, etc. A ces maladies s'ajoutent les cas de morsures de serpents qui sont réguliers dans la commune avec de graves victimes. La Direction Préfectorale de la Santé (DPS) a formé des Agents de Santé Communautaire (ASC) dans entre autres domaines, à la vaccination, à la prévention et prise en charge communautaire du paludisme, à l'hygiène et à la prévention des Maladies Sexuellement Transmissible (MST). Ils jouent un rôle déterminant lors des campagnes nationales, telles que les campagnes de vaccination, de lutte contre le covid 19 et de traitement de masse. La commune de Yoto 3, dispose de 13 infrastructures de santé. (Tableau 11).

Tableau 11: Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune

Canton	Statut			Total
	Confessionnel	Privé	Public	
Esse-Godjin	1	0	1	2
Gboto	1	0	3	4
Sédomé	0	0	1	1
Tokpli	0	0	3	3
Tomety Kondji	1	0	1	2
Total	3	0	9	12

Source : DPS-Yoto, PADIE, 2022

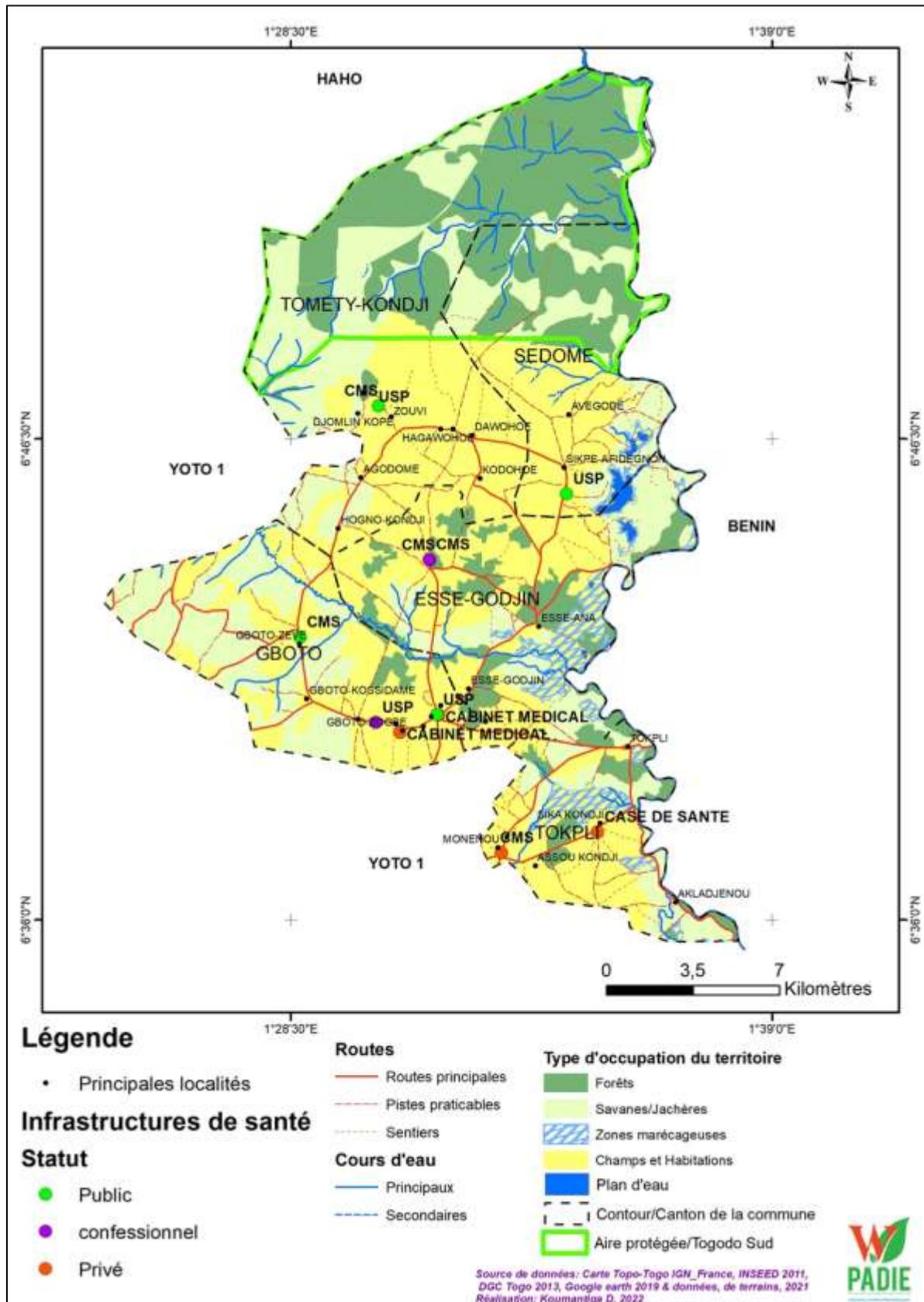
Suivant leur nature, ces formations sanitaires sont essentiellement les USP de type I. Elles sont toutes sous-équipées en matériels, médicaments et personnels de soins. Tous ces centres ont leurs bâtiments en mauvais état et nécessitent des travaux de réfection. La carte 10 montre la répartition spatiale de ces infrastructures sanitaires dans la commune. L'enquête a révélé que les consultations médicales se font essentiellement dans les centres de santé (85%). On note tout de même de l'automédication (10%) et le recours aux tradipraticiens (5%).

3.3.3.2. Accessibilité aux soins de santé dans la commune

L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population. En effet, 90,47% de la population de la commune affirme avoir des difficultés financières pour accéder aux soins de santé. L'accès à une assurance santé est faible dans la commune. Cependant ces deniers temps on note une évolution dans ce domaine avec l'INAM et les programmes school assur et Wezou qui prennent en charge les enfants et les femmes enceintes. Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 55 000 habitants, la commune ne dispose pas

d'un seul médecin affecté par l'Etat. Le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 55 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants. Sur le plan géographique, près de 45% de la population parcourt au moins 10 km pour se rendre au centre de santé le plus proche.

Carte 10: Distribution spatiale des infrastructures de santé dans la commune



❖ **Problématique de la santé dans la commune**

La problématique de la santé dans la commune se présente comme suit :

- Absence de CMS et l'insuffisance de centre de santé, dispensaire dans les cantons ;
- Insuffisance de personnel qualifié et équipement surtout de réfrigérateurs pour conserver les vaccins ;
- Manque d'ambulance pour l'évacuation ou le transport des malades vers les centres de référence,
- Insuffisance de pharmacie et de médicaments dans les centres de santé,
- Manque hygiène et d'assainissement exposant les usagers et riverains à des maladies ;
- Mauvaise qualité des services rendus par certains membres du personnel de santé,
- Discrimination dans la prestation de service aux malades par le personnel de santé,
- Insuffisance dans la permanence du personnel de santé dans la prestation de service.

❖ **Défis ou actions prioritaires**

- Construire les dispensaires à moins de 5 Km de chaque localité pour réduire les peines des populations ;
- Doter les centres de santé existants dans la commune en personnel qualifié,
- Renforcer les capacités du personnel et les former sur la déontologie de leur métier,
- Mettre en place un comité de prise en charge des problèmes dans la santé,
- Construire un hôpital au niveau de SCAN compte tenu de l'affluence,
- Doter la commune d'une ambulance,
- Réduire les prix des médicaments ;
- Doter chaque dispensaire de médicaments et pharmacie villageoise pour lutter contre la pénurie de médicaments ;
- Construire un CMS au Chef-lieu de la commune
- Doter la commune d'un centre de formation en médecine traditionnelle,
- Rénover les locaux des centres de santé existants et qui sont en dégradation.

❖ **Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune**

Tableau 12: FFOM du secteur de la santé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Existence de certaines infrastructures de santé,- Existence de l'espace pour la	<ul style="list-style-type: none">- Dégradation des bâtiments des centres de santé existants,- Pas de clôture des locaux des CMS et

<ul style="list-style-type: none"> - construction ou l'agrandissement des centres de santé - Existence des ASC dans les villages, - Existence de motos-ambulance - Existences des plantes médicinales 	<p>USP,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'ambulance dans la commune, - Négligence de la population en matière de la prise en charge de certaines pathologies, - Insuffisance de personnel qualifié, - Faible accès géographique et financier des soins de santé de qualité et adaptés, - L'automédication, - Inexistence des USP dans plusieurs villages, - Pas de mécanisme de couverture sociale pour les couches défavorisées, - Pas d'ambulance dans la commune.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de School Assur et Wezou, - Existence d'une industrie extractive (Scan Togo) - Existence du CHP de Tabligbo - Prix d'excellence de CDE / Compassion - Présence des ONGs, Associations et Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des médicaments de la rue, - Influence négative de la tradition sur le changement de comportement. - Pollution de l'environnement par les usines et industries. - La pandémie de la Covid et autre, - Utilisations abusives des pesticides de synthèses - Le changement climatique

3.3.4. Education et emploi

3.4.4.1. Education et formation traditionnelle

Cette forme d'éducation s'effectue dans les couvents ou les valeurs de la société Ouatchi sont transmises aux jeunes filles et garçons. De nos jours cette forme d'éducation est en recul dans la commune face à l'influence des nouvelles religions.

3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage

Dans Yoto 3, on note une absence d'infrastructures publiques dédiées à l'éducation des adultes. Le système d'éducation des jeunes et adultes de 15 à 45 ans et plus analphabètes est pratiquement absente dans la commune de Yoto 3 malgré la présence des exclus du système d'éducation classique et des analphabètes au sein de la population. En matière d'apprentissage, Yoto 3 regorge plusieurs corps de métiers à savoir, maçonnerie, menuisier, charpentier, mécanicien, peintre bâtiment, électricien, plombier, soudeur, couturière, tailleur, etc. Cependant, ceux qui exercent ces métiers ont besoin de renforcement de capacité ou de remise à niveau pour qu'ils puissent

réellement s'épanouir. Il existe dans la commune une bonne partie de personnes qualifiées mais qui sont sans emploi. Mais il est difficile d'avoir le nombre exact de ces personnes. Près de 59% des personnes enquêtées estiment que les usines installées dans la commune emploient peu les fils et filles de la commune.

3.4.4.3. Enseignement formel

Il s'agit de l'enseignement qui inclut les niveaux préscolaire, primaire, secondaire 1 (collège) et secondaire 2 (lycée). La question de l'enseignement formel dans la commune de Yoto 3 nécessite de mettre en exergue la répartition géographique des établissements scolaires dans la commune (préscolaire, primaire, secondaire 1 et 2) tout cycle confondu, la répartition des établissements scolaires par niveau et par ordre d'enseignement, les taux de scolarisation et l'évolution des ratios, à savoir ratios élèves/enseignant dans les établissements publics, privés laïcs, et privés confessionnels de la commune ; ratio élèves/salle de classe et ratio élèves/table-bancs dans les établissements de la commune ; l'indice de parité filles/garçons dans les établissements de la commune.

3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires

Dans la commune de Yoto 3 les établissements scolaires relèvent essentiellement du domaine public, et confessionnel. On dénombre 102 établissements scolaires tout niveau et statut inclus dans la commune. L'analyse de répartition des établissements par canton et par ordre d'enseignement révèle peu de disparités entre les cantons en termes de nombre d'établissements. Globalement on note une grande insuffisance des établissements de la maternelle et du secondaire II « tableau 13)

Tableau 13: Répartition des établissements scolaires par niveau et par canton.

Canton	Maternelle	Ecole Primaire	Secondaire I (CEG)	Secondaire II (Lycée)	Total
Esse-Godjin	1	14	3	-	18
Gboto	4	17	5	1	27
Sédomée	1	10	2	-	13
Tokpli	1	17	3	1	22
Tomety Kondji	3	15	3	1	22
Total général	10	73	16	3	102

Source : IEPP Yoto Est & IESG Vogan, 2022

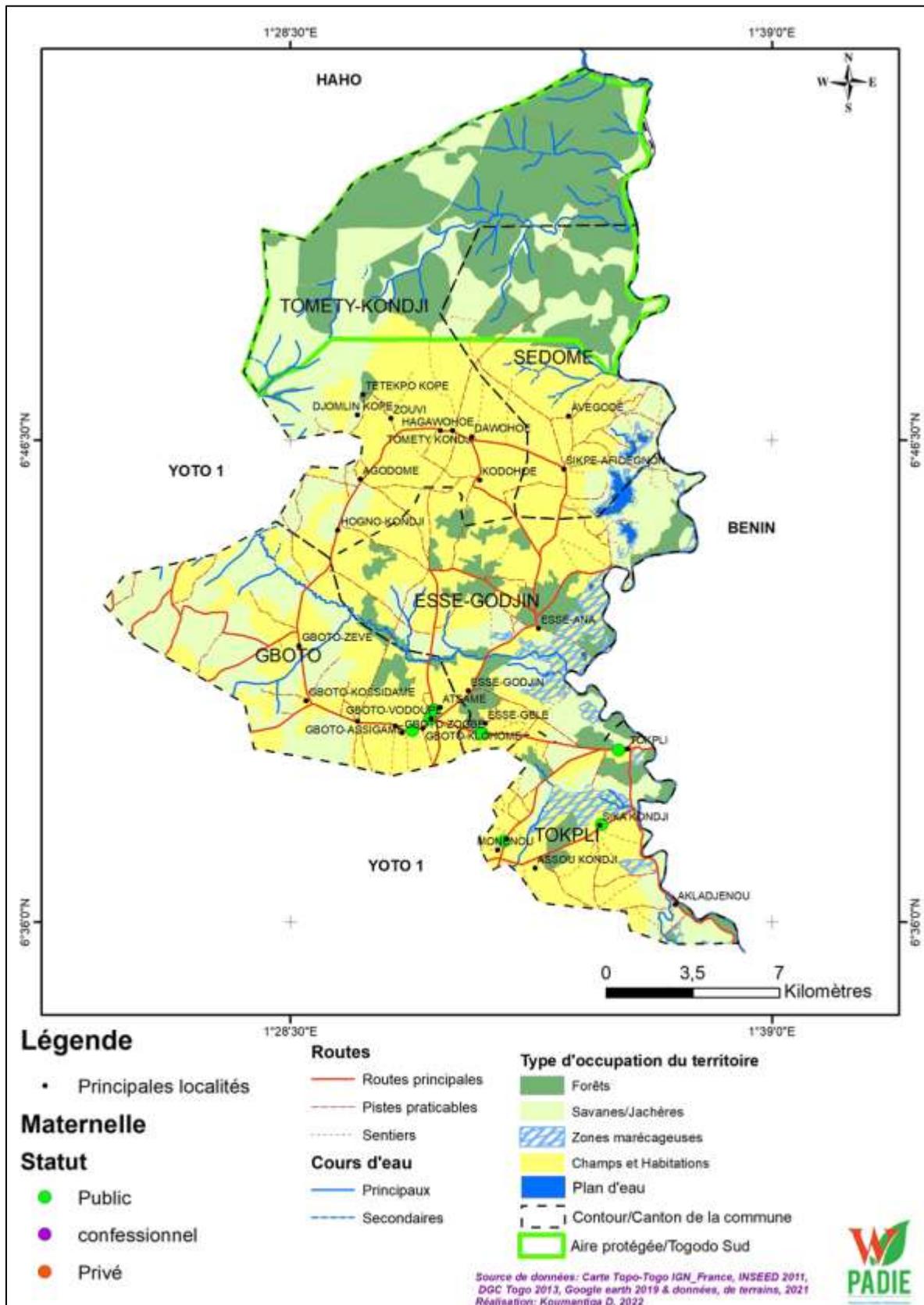
3.4.4.3.2. Analyses spatiales des infrastructures scolaires

❖ PRESCOLAIRE

Dans le sous-secteur préscolaire, la commune dispose d'environ 8 établissements tous publics. Sur le plan spatial, l'on constate que les établissements du préscolaires sont localisés dans l'enceinte des écoles primaires au niveau de Gboto et Tokpli. Le reste

des cantons n'est pas couvert. (Carte 11). Parmi les infrastructures existantes du préscolaire dans la commune, seuls 40% sont en bon état et dans un état précaire. En matière d'accès à l'électricité, presque tous les établissements du préscolaire ne sont pas branchés au réseau d'électricité de la CEET. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, sur les 8 établissements du préscolaire, 6 ont accès à l'eau potable soit un taux de 75%, un taux nettement appréciable. Dans le domaine de l'assainissement, aucun établissement du préscolaire de la commune ne dispose de latrines. Il ressort de cette analyse que la commune de Yoto 3 a une mauvaise couverture géographique en matière d'infrastructures du préscolaire et beaucoup reste à faire en matière d'assainissement pour celles qui existent.

Carte 11: Distribution spatiale des établissements préscolaires de la commune



PRIMAIRE

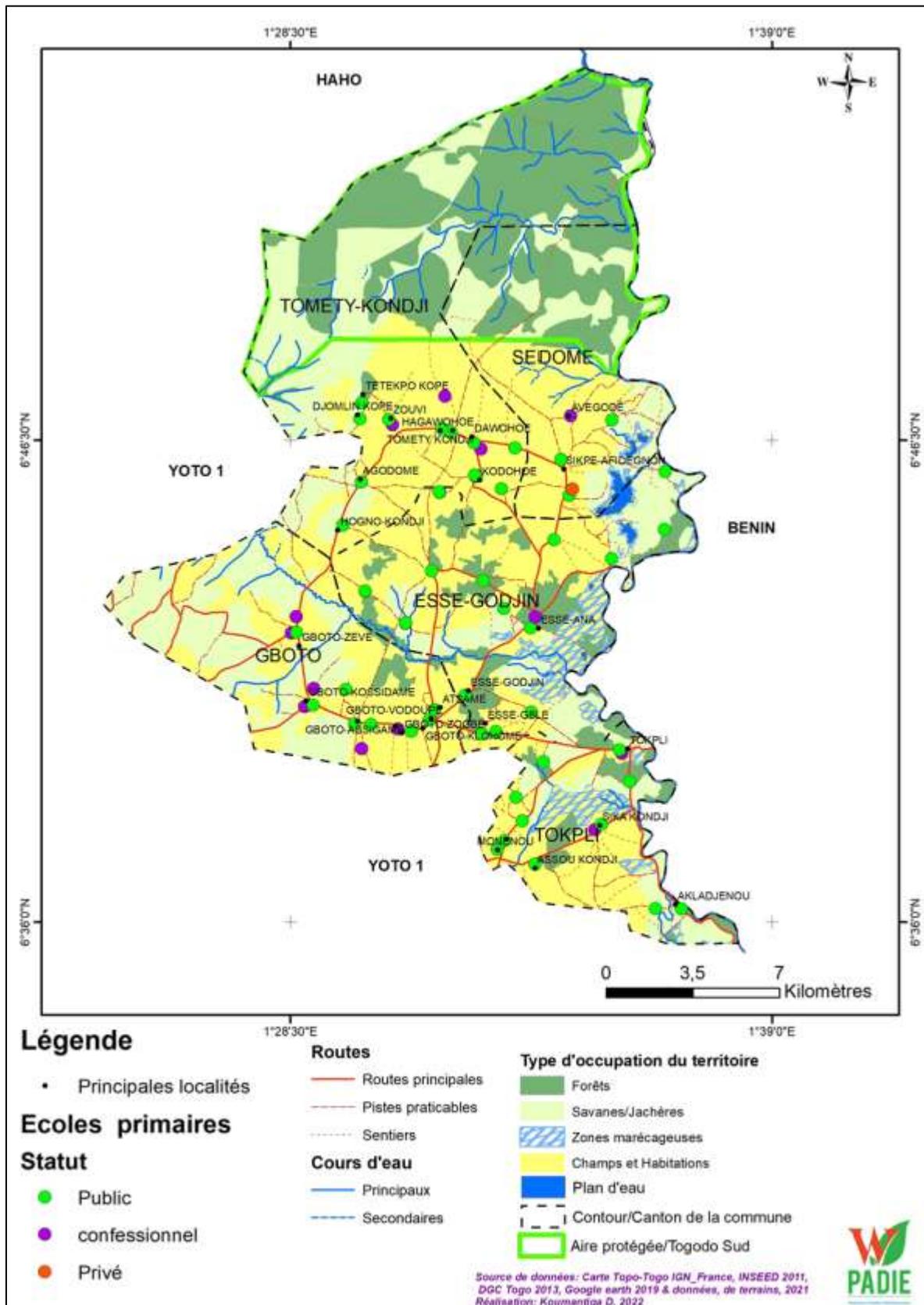
La commune de Yoto 3 dispose d'au moins 10 écoles primaires dans chaque canton relevant de son ressort territorial. On dénombre au total 73 écoles primaires dont 56 écoles primaires publiques, une école primaire privée laïque et 17 écoles primaires confessionnelles. La carte de répartition spatiale des établissements scolaires du primaire montre une occupation relativement équilibrée suivant les cantons du territoire communal (Carte 12). Certaines écoles ont des hangars couverts en paille qui constituent les salles de classes. Globalement, les établissements scolaires primaires dans Yoto 3 présentent des bâtiments en dégradation et certaines sont difficiles d'accès en saison des pluies en raison des inondations (Photo 6).

En matière d'accès à l'électricité, il faut noter que plus de 85% des établissements scolaires du primaire ne sont pas branchés au réseau électrique. Quant à l'eau potable dans les établissements scolaires du primaire, il faut signaler qu'environ 15% des établissements scolaires du primaire de la commune disposent d'eau potable. Au niveau du volet assainissement, il faut noter que presque toutes les écoles primaires ne disposent de latrines en leur sein.



Photo 6 : Etat des salles de classe du primaire dans le canton de Tokpli

Carte 12: Distribution spatiale des établissements primaires de la commune

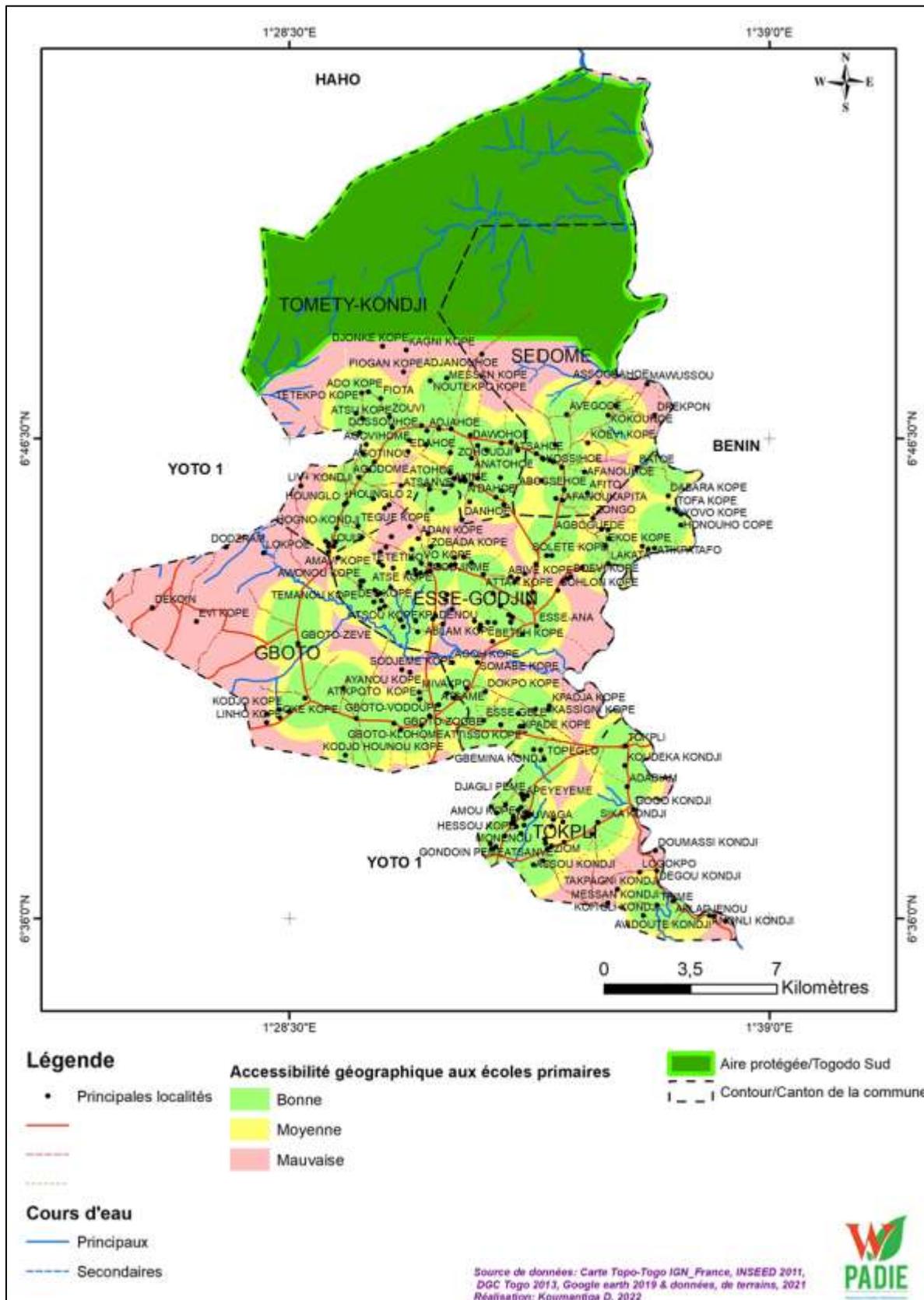


En matière de couverture géographique, la distance moyenne séparant deux établissements scolaires du primaire est en moyenne 3 km à l'intérieur du territoire communal. De cette analyse, trois zones se dégagent suivant l'accessibilité qui traduit la distance parcourue par un élève pour aller à l'école la plus proche. Il s'agit de :

- La zone de bonne accessibilité : elle couvre environs 55 % du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au plus un km pour se rendre à l'école primaire.
- La zone d'accessibilité moyenne: elle couvre environs 15% du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au plus un 1,5 km pour se rendre à l'école primaire.
- La zone d'accessibilité mauvaise: elle couvre environs 30 % du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au moins 1,5 km pour se rendre à l'école primaire. Dans cette zone certains élèves de cette zone estiment que l'élève le plus loin de son école parcourt 8 km pour se rendre (Carte 13).

Il ressort que le nombre d'établissements scolaires du public reste insuffisant par rapport à l'étendu de la commune. Cette insuffisance d'infrastructures scolaires est comblée en partie par les écoles confessionnelles qui jouent un rôle appréciable dans le domaine de l'éducation dans la commune.

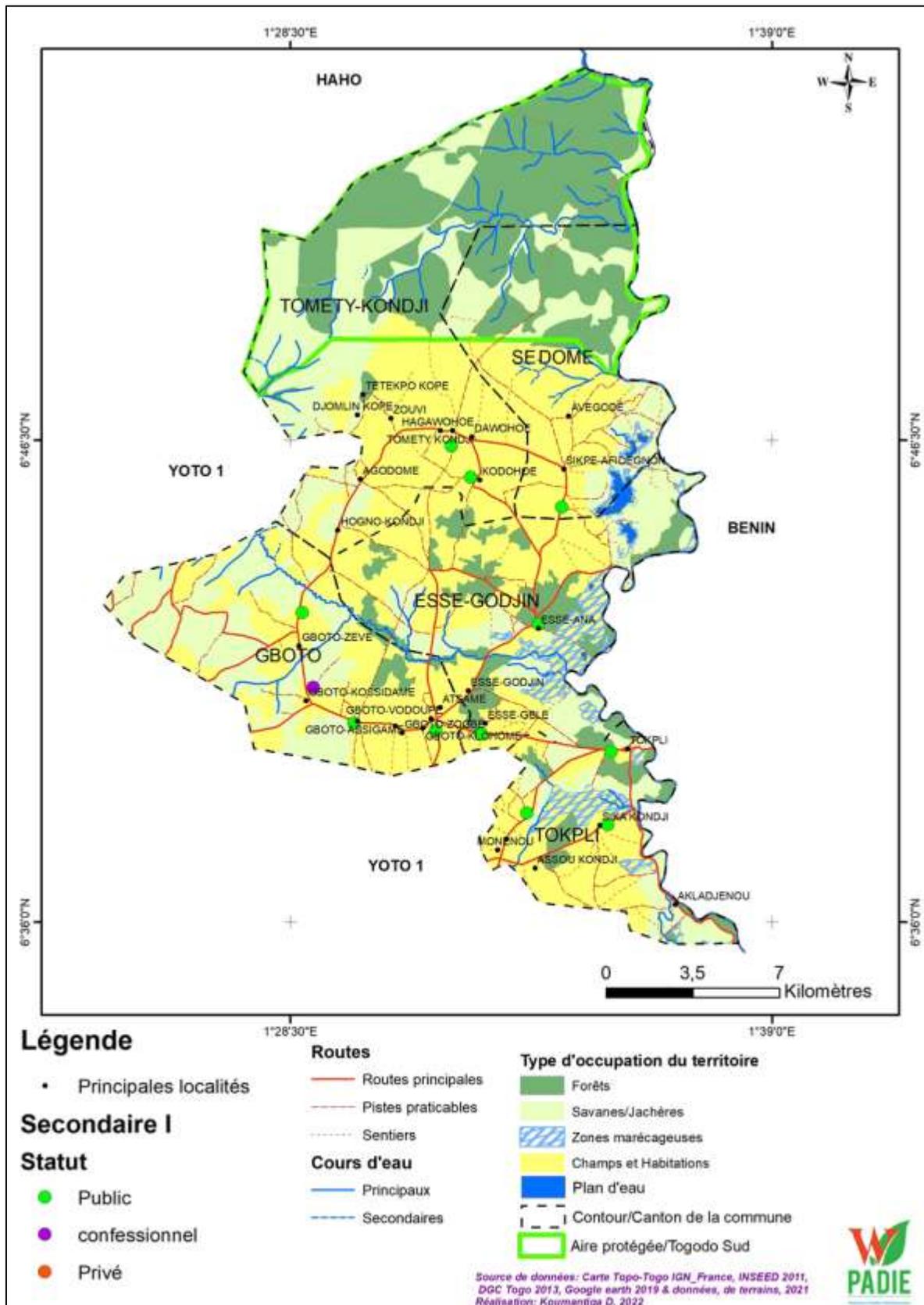
Carte 13: Analyse spatiale des établissements primaires dans la commune



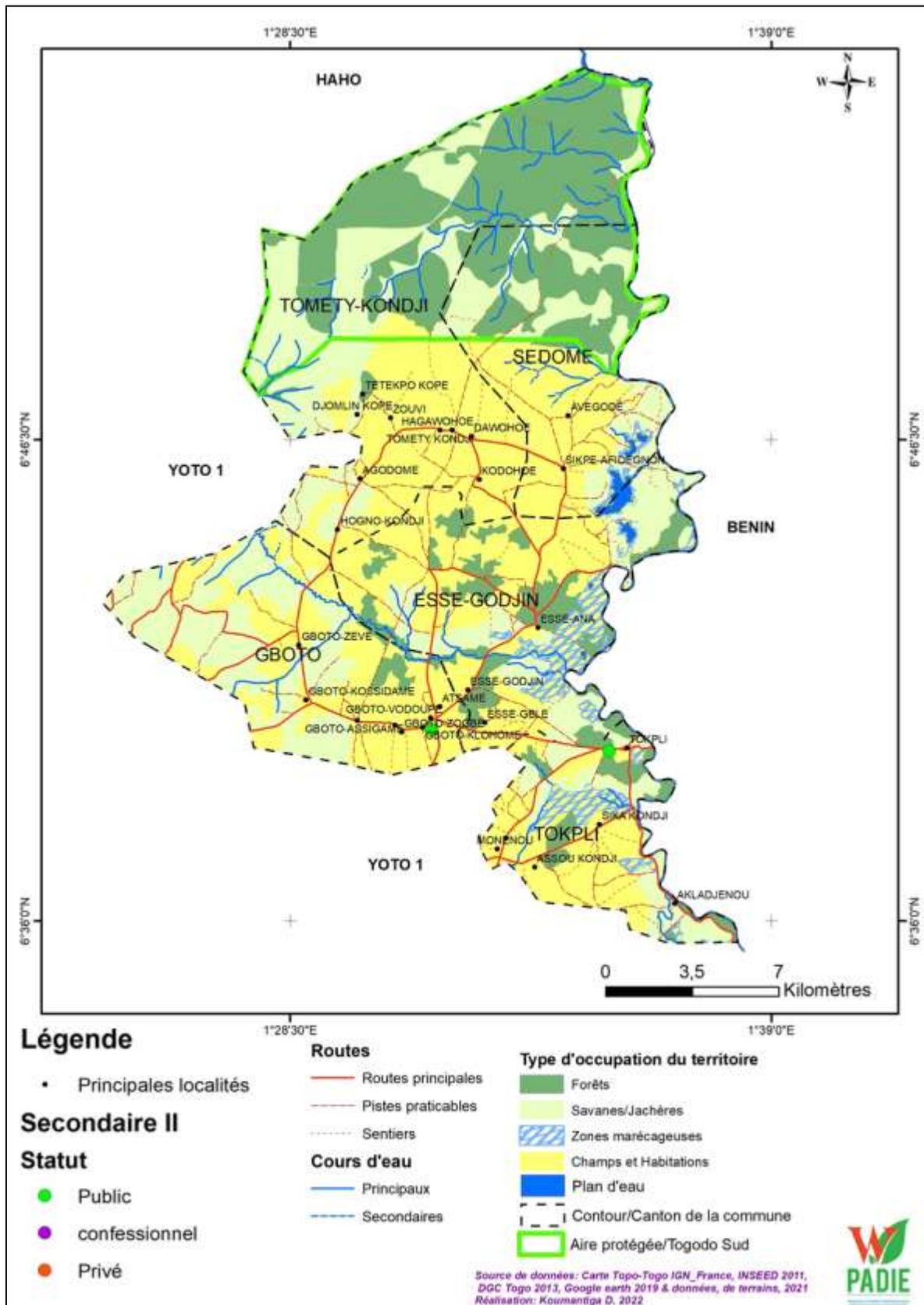
❖ SECONDAIRE

La commune de Yoto 3 compte 16 établissements scolaires du secondaire I. Parmi ces 16 collèges, il y a 13 collèges publics et 3 privés laïcs. A travers l'analyse de la carte de répartition spatiale des établissements scolaires du secondaire, il ressort que tous les cantons disposent d'au moins deux établissements de collège publics. Cependant, ces établissements sont installés dans les grands villages. De cette analyse, il faut noter que certains élèves les plus éloignés, parcourent plus de 10 kilomètres pour se rendre dans le collège public le plus proche de leur domicile (Carte 14). En ce qui concerne le second cycle du secondaire, la commune de Yoto 3 dispose de 2 établissements scolaires qui sont publics. Ces deux lycées publics ne couvrent pas les besoins de la population en termes de structures d'accueil et de couverture géographique eue égard à la taille de la commune. (Carte 15). Cependant, il faut relever que le lycée de Tokpli est fermé pour causes d'effectifs faibles qu'il enregistre chaque année. Tous les établissements du secondaires sont sous équipés et présentent des bâtiments vétustes.

Carte 14: Distribution spatiale des établissements du secondaire I dans la commune



Carte 15: Distribution spatiale des établissements du secondaire II dans la commune



3.4.4.3.3. Qualité de l'encadrement

Les données statistiques révèlent que Yoto 3 dénombrait 12 000 élèves dont 7485 filles, en 2022. La proportion des enseignants dans tous les établissements scolaires de la commune est de 280. Le ratio élèves/enseignants dans les établissements publics est de 55. Il est très élevé au collège et au primaire respectivement 75 et 65 (Tableau 14).

Tableau 14: Ratio élèves-enseignants dans les établissements publics

Niveau	Effectif des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elèves / Enseignants
	Garçon	File	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	564	570	1134	2	41	43	26
Primaire	2860	3137	5997	79	46	125	48
Collège	2304	2654	4958	60	18	78	64
Lycée	923	652	1575	35	9	44	36
Total général	6651	7013	12254	176	114	290	47

Source : IEPP Yoto Est & IESG Vogan, 2022

Le ratio élèves/salle de classe, est de 79 pour les établissements publics. On constate qu'il est plus élevé dans les établissements scolaires publics et évolue respectivement de 32 au préscolaire, 57 au primaire, 100 au secondaire 1 et 120 au secondaire 2. Il est globalement de 45 dans établissements privés confessionnels.

❖ Problématique de l'éducation dans la commune

L'analyse des questions relatives à l'éducation dans la commune de Yoto 3 révèle divers problèmes auxquels est confronté le système éducatif communal dans son ensemble. Ces problèmes sont entre autres :

- Insuffisance des bâtiments scolaires, de tables bancs et matériels didactiques ;
- Insuffisance d'enseignants de l'Etat dans les établissements scolaires ;
- Nombre élevé d'enseignants volontaires dans les écoles existantes ;
- Insuffisance de cantines scolaires dans les établissements scolaires ;
- Manque de latrines dans les écoles ;
- Récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles par les enseignants ;
- Baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes ;
- Vétusté des écoles dans certaines localités ;
- Absence des clôtures des établissements scolaires ;
- La corruption constatée dans certains établissements scolaires lors du recrutement de nouveaux élèves ;
- Institution abusive de certaines cotisations dans certains établissements

Ces problèmes suscitent des défis que les autorités communales sont appelées à relever pour redresser la situation de l'éducation dans la commune. Ces défis se résument à :

- construire d'autres écoles publiques afin de réduire les distances aux élèves,
- doter les écoles de cantines, de tables bancs, de l'eau potable ; de latrines et de matériels didactiques
- renforcer les capacités des enseignants ;
- fournir aux écoles les enseignants de l'Etat,
- créer un centre de formation professionnelle pour les exclus du système classique,
- clôturer les établissements scolaires,
- réhabiliter les bâtiments de toutes les écoles de la commune.

❖ **FFOM du secteur de l'éducation**

Tableau 15: FFOM du secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Existence des établissements scolaires de tous les degrés ; – Disponibilité des ressources humaines – Volonté affichée des parents et enfants pour l'éducation scolaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Insécurité des élèves dans les écoles liée à l'absence de clôtures des établissements – Insuffisance de tables –bancs dans les écoles – Absence de blocs administratifs dans les écoles – Insuffisance des infrastructures scolaires ; – Inexistence d'équipement adéquat dans les établissements scolaires ; – Insuffisance de personnel enseignant qualifié dans les établissements – Manque d'écoles spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap – Manque de rampes dans les écoles
– Opportunités	– Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Prix d'excellence de Scan Togo, WACEM et Hogbeza ; – Organisation de la diaspora estudiantine ; – Recyclage pédagogique ; – Programme national d'alimentation scolaire (Cantines scolaires) ; – Programme national de couverture sociale médicale pour les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des frais de gestion des écoles – Grève des enseignants – Manque d'écoles d'alphabétisation – Difficulté d'accès physique aux écoles dans certains quartiers (Akladjenou) – Inondation dans certaines écoles – Manque d'emploi pour les jeunes diplômés ;

<ul style="list-style-type: none"> – Existence du PSE (Plan Sectoriel de l'Education) 2020-2030, – Existence de la Feuille de Route Gouvernementale (FRG) 2020-2025 – Existence des partenaires techniques et financiers – Présence des ONGs, Associations et Entreprises 	
---	--

3.5. GENRE, EQUITE ET FILETS SOCIAUX

Si la problématique du genre est bien comprise dans la commune et son importance connue, en matière des rôles et responsabilités, les femmes occupent peu de postes de responsabilité. De même l'accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques reste faible. En effet beaucoup d'initiatives doivent être prises pour relever le défi. Les actions inclusives pour le développement sont faibles dans la commune. Les bureaux des CDD et CVD sont dominés par les hommes.

Les filets sociaux sont quasi inexistant dans la commune. Il n'existe pas de service d'assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les personnes vivant avec un handicap, etc. On note une insuffisance des services sociaux dans les centres de santé. Les populations vulnérables ne bénéficient de programmes particuliers et les établissements scolaires ne sont pas dotés de cantines.

Les problèmes dans ce domaine dans la commune sont :

- Les violences sexuelles faites aux filles mineures surtout dans le canton de Sédome,
- Les violences physiques faites aux femmes dans certains foyers même si cette pratique a diminué par rapport au passé,
- L'imposition des noms aux femmes par leurs maris surtout dans le canton de Sédomé et Tomety Kondji,
- Les pratiques de viols dans certaines localités telles que Monénou.

Défis :

- Création d'un fonds d'indigence pour la prise en charge des cas sociaux

3.6. Environnement, ressources forestières et changement climatique

3.6.1. Environnement

Des différentes enquêtes menées, il ressort que la commune de Yoto 3 fait face à de nombreux problèmes en matière de salubrité. En effet, les populations ont pour habitude de jeter les déchets dans la nature et caniveaux existants. Les poubelles sont absentes dans les ménages et sur les lieux publics. Le système de pré-collecte des déchets est

défaillant si bien que le paysage communal est marqué par les dépotoirs sauvages et des trainées d'ordures.

Les types de pollution se manifestent sur le périmètre communal. Ces pollutions ont pour conséquences la dégradation progressive de l'environnement urbain et la dépréciation du cadre de vie des habitants (Tableau 16).

Tableau 16: Types de pollution dans la commune

Type de pollution	Causes principales	Cas spécifiques
Pollution du sol	Utilisation des pesticides dans l'agriculture et mauvaise gestion des déchets liquides	Déversement des eaux usées et des huiles de vidanges sur la voie
Pollution de l'air	Activités des usines et mauvaise gestion des déchets	Fumées produites par les usines de ciment et la poussière issues de l'extraction minière. Défécation et miction à l'air libre
Pollution de l'eau et nappe	Activités industrielles et Mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Rejet des eaux usées et ordures domestiques et des usines dans les rues. Pollution des nappes par les activités d'extraction minière.

3.6.2. Ressources forestières et Espace vert

La commune de Yoto 3 est l'une des communes du Togo reconnue pour sa richesse en ressources forestières naturelles. En effet, elle abrite la forêt de Togodo Sud érigée en parc national, et les forêts sacrées de Godjé-Godjin qui abritent une diversité floristique et faunique remarquable. L'importance de sites à potentiel forestier et faunique élevé, ajoutée au complexe des mares aux hippopotames d'Afito a permis d'inclure pratiquement toute la commune dans la Réserve de biosphère transfrontière du mono. Au-delà de la présence des formations forestières naturelles, on note dans la commune, la présence des quelques plantations privées dominées par le Teck.

En ce qui concerne les changements climatiques, ses effets sont nettement perceptibles par les populations de Yoto 3. Les principales manifestations des changements climatiques sont notamment les inondations, les fortes chaleurs et l'irrégularité des pluies qui affectent les activités socio-économiques.

Le défi en matière du changement climatique consiste à promouvoir l'éducation, la sensibilisation sur les causes et conséquences des risques climatiques majeurs.

❖ Problématique liée à l'environnement et aux ressources forestières

La présence de dépotoirs sauvages et le déversement des eaux usées dans les rues sont les causes essentielles de l'insalubrité dans la commune. A cette insalubrité s'ajoute l'exploitation minière au niveau des carrières surtout de celles du clinker qui

constitue une source de pollution de la nappe phréatique et de l'atmosphère. L'excavation et le transport du clinker et de ciment constituent des sources d'émission de poussières qui se répandent dans la commune. En outre, la commune de Yoto 3 est exposée à la pollution atmosphérique liée au fonctionnement des usines et industries et au transport des produits miniers.

Les ressources naturelles surtout forestières connaissent une forte dégradation liée aux pressions des activités humaines telles que l'agriculture, le braconnage, le prélèvement de bois énergie et de service etc. Les forêts galeries jadis luxuriantes par leur végétation le long des principaux cours d'eau sont en perpétuelle dégradation.

❖ Défis

Face à ces problèmes les principaux défis sont :

- Intégrer les services écosystémiques dans tous les secteurs de développement ;
- Mener des actions pour une gestion durable des écosystèmes de la réserve de biosphère transfrontière du Mono,
- Développer les stratégies d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique,
- Sensibiliser les populations sur les enjeux environnementaux majeurs ;
- Augmenter la couverture forestière de Yoto 3 ;
- Promouvoir la création des plantations à vocation bois énergie ;
- Promouvoir les énergies renouvelables.

❖ Analyse FFOM de l'environnement

Tableau 17: FFOM de l'environnement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des écosystèmes naturels tels que les forêts sacrées et le parc national Togodo Sud, - Existence d'une réserve de biosphère transfrontière, - Existence des associations communautaires pour la gestion des ressources forestières (AVGAP et UAVGAP), - Existence des zones humides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible culture environnementale, - La déforestation et destruction des écosystèmes naturels - Surexploitation des ressources naturelles, - Absence d'aménagement des plantations privées, - Chasse et pêche non organisées et braconnage - Absence de plantations d'alignement, - Absence des espaces verts - Existence de pratiques agroforestières locales à base des arbres tels que <i>Tamarindus indica</i>, <i>Dialium guineense</i> etc.,
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Journée de l'arbre au Togo - Présence des ONG et de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Transhumance,

<p>étatiques qui interviennent dans le secteur de l'environnement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la RBT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux et air par les activités industrielles, - Les feux de végétation, - Pression foncière
---	--

3.7. Gouvernance institutionnelle et administrative de la commune

3.7.1. Gouvernance et administration du territoire

3.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire

La gouvernance et l'administration du territoire communal se fait à plusieurs niveaux, à savoir, les niveaux central, déconcentré, décentralisé et communautaire.

- les ministères sectoriels, en raison du rôle régalien de l'Etat et d'exercice de la tutelle dans les différents domaines d'intervention, jouent leur partition ;
- le Préfet, représentant de l'Etat, exerce le contrôle de légalité sur les actes pris par la commune ;
- le Conseil municipal qui gère les affaires communales dans le strict respect des textes et sur la base des compétences dévolues à elle ;
- la chefferie traditionnelle, gardien des us et coutumes, est dans un rôle de référent au niveau communautaire.

3.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée

❖ Le conseil municipal et son fonctionnement

Sur le plan décentralisé, la commune est administrée par deux organes : le conseil municipal et le bureau exécutif de la commune de Yoto 3. Le conseil municipal est composé de 15 conseillers dont 02 femmes, qui sont élus pour une durée de six ans renouvelables deux fois. Il tient régulièrement ses sessions (02 en 2019, 04 en 2020 et 04 en 2021) assorties de procès-verbaux, adopte le budget communal et oriente les actions pour le développement du territoire. Le fonctionnement du conseil est régi par un règlement intérieur adopté par les conseillers dès leur installation. Le conseil règle par ses délibérations, les affaires de la commune, telles que définies par les articles 82, 83 et 84 de la loi relative à la décentralisation en termes de compétences propres, partagée avec l'Etat et transférées par l'Etat. Le conseil municipal programme et met en œuvre les actions de développement de la commune conformément aux orientations nationales.

Le conseil a en son sein les trois (3) commissions permanentes prévues par la loi. Il s'agit de i) la Commission des affaires économiques, financières, juridiques et de la planification ; ii) la Commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine et iii) la Commission des affaires sociales,

culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil.

❖ **L'exécutif communal**

Le bureau exécutif du conseil est composé d'un maire et de deux (02) adjoints. L'actuel maire et chef de l'exécutif communal est Monsieur DEGBE Kokou. Le maire exécute les délibérations du conseil municipal. Il s'agit, entre autres, de la conservation et l'administration des propriétés de la commune, de la gestion des revenus, de la surveillance des services de la recette municipale, de l'élaboration du budget, de l'ordonnancement des dépenses, du pilotage des travaux communaux, du suivi de l'exécution des programmes de développement, de la gestion de la voirie municipale, du respect des procédures de passation de marchés, des baux communaux, de la conclusion des actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons et legs, d'acquisition et de transaction lorsque ces actes ont été autorisés par le conseil municipal, représenter la commune en justice, veiller à la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution et les nuisances, la protection des espaces verts et contribuer à l'aménagement du cadre de vie des populations dans la commune.

3.7.1.3. Organisation et gouvernance sociale au niveau communautaire

Les cantons de la commune de Yoto 3 sont fondés entre 1800 et 1850 par les chasseurs originaires d'Afagnan (préfecture de Bas Mono) à la recherche des terres fertiles et des zones de chasse. Une fois installées, les populations se sont organisées en mettant à leur tête des responsables que sont les chefs. En termes de découpage territorial dans le contexte de la décentralisation, la commune de Yoto 3 comprend officiellement cinq (5) cantons bien délimités. Il s'agit de Tokpli, Essè-Godjin, Tométy-Kondji, Sédomé et Gboto. Gboto Vodoupé, est le chef-lieu de la commune.

Ainsi, dans la commune, la chefferie traditionnelle joue un rôle fondamental dans la vie de la communauté. Tous les cinq cantons de la commune de Yoto 3 sont bien structurés autour d'un chef canton désigné selon une tradition séculaire et confirmé par la loi sur la chefferie traditionnelle en vigueur au Togo. Ce dernier est le gardien des us et coutumes et s'occupe essentiellement du règlement des litiges au sein de la communauté et des actions de développement du canton. Le chef canton est entouré du conseil du trône, qui joue un rôle important dans sa désignation et dans sa gestion de la communauté.

Au-dessous de chaque chef canton se trouvent les chefs de villages qui sont les garants des us et coutumes dans chaque village du canton. Les chefs travaillent avec les structures de développement mis en place localement tel que les CCD et les CVD. A cet effet, dans chaque canton de Yoto 3 se trouve un CCD qui chapote les CVD mis en place dans tous les villages. Le CCD et les CVD sont les instances qui assurent les actions de développement dans la commune. Ils ont pour principal rôle la mobilisation sociale de la communauté en vue de sa participation active au développement local, l'animation des réflexions sur les problèmes touchant le développement de Yoto 3, etc.

3.7.1.4. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales

Dans la mise en œuvre de ses actions et d'administration du territoire, la mairie implique généralement les représentants des populations et les acteurs locaux (Chefs, CCD et CVD, OSC) aux moments des sessions budgétaires du conseil municipal à titre d'observateurs. Toutefois, en dehors de ces sessions d'adoption du budget communal, les acteurs sont peu impliqués dans la définition des priorités communales en termes d'orientation budgétaire et ne bénéficient pas d'un temps suffisant pour avoir un compte rendu plus détaillé en matière de reddition de compte. Les rencontres devraient être pour les acteurs, l'occasion d'échanger avec l'exécutif et le conseil municipal sur les problèmes liés au développement et les besoins en matière d'eau, d'assainissement, de sécurité, de mobilisation et de gestion des ressources financières etc. et moyens mis en œuvre pour les résoudre, les raisons des succès et des échecs des actions menées.

3.7.2. Partenariats

En matière de coopération décentralisée au plan international, la commune n'en dispose pas et aucune démarche n'est menée en ce sens pour le moment. Le partenariat avec les Organisations de la société civile (OSC), les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Partenaires techniques et financiers (PTF) est encore faible. Les ONG et PTF qui travaillent avec la mairie sont PADIE, Plan International, GIZ, etc. Par ailleurs, la commune entretient de bonnes relations avec les services de l'Etat notamment les services de l'hygiène et assainissement, le ministère de l'environnement, l'Office togolais des recettes (OTR) et les services du trésor en matière de mobilisation et de gestion des ressources financières locales.

3.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la population

3.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines

Le personnel de la mairie est 25 personnes dont 6 femmes. Les tableaux 18 et 19 ci-dessous montrent quelques caractéristiques des ressources humaines de la commune de Yoto 3.

Tableau 18: Répartition du personnel communal selon le type de contrat

Catégorie	Effectif	Pourcentage
Contractuel	6	24%
Fonctionnaire détaché mis à disposition	1	4%
ANVT / ANPE	4	16%
Titulaire A&T	14	56%
Total	25	100%

Source : Mairie Yoto 3, 2022

Tableau 19: Répartition du personnel communal selon les qualifications

Niveau	Hommes	Femmes	Total	%
CEPD	4	2	6	24
BEPC	10	0	10	40
CEAP	2	1	3	12
CAP	0	1	1	4
BAC II	0	2	2	8
BTS	1	0	1	4
Licence	1	0	1	4
Maîtrise	1	0	1	4
Total	19	6	25	100

Source : Mairie Yoto 3, 2022

Par ailleurs, même si des efforts sont faits en matière d'équipement, les services communaux manquent d'équipements et de matériels. Il s'agit des matériels informatiques, véhicules, mobilier de bureau et l'insuffisance de locaux/bureaux pour permettre aux agents d'être en bonne condition pour travailler.

3.7.3.2. Services à la population

Les prestations de services de la commune concernent l'établissement des actes d'état civil (naissance, mariage, décès etc.), la légalisation des documents administratifs, la pré-collecte des ordures ménagères, la réponse aux sollicitations des populations pour le règlement des problèmes et conflits.

Toutefois, les populations ont soulevé la lenteur des services communaux en cas de sollicitation pour des problèmes survenus dans leur quartier. Enfin, une partie de la population déplore le manque de suivi et contrôle des chantiers de la mairie et du travail de ses agents, surtout les collecteurs de taxes dans leur mission.

3.7.3.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC)

Suivant les plans de passation de marché, il était prévu un montant global 377 161 685FCFA et de 652 519 757FCFA respectivement en 2020 et 2021 pour les différents achats, prestations et travaux publics. Mais au vu du compte administratif 2020 et 2021, seulement 125 475 688 FCFA et 513 794 293 FCFA de dépenses d'investissement ont été effectivement engagées respectivement pour les années 2020 et 2021. Ces engagements concernent surtout les marchés de fourniture et des marchés de travaux.

Tableau 25 : Analyse des plans de passation de marché (PPM) de 2020 et 2021

Année	Type de marché	Montant (FCFA)
2020	Marché de fourniture, travaux et service	125 475 688
	Prestations intellectuelles	0
2021	Marché de fourniture, travaux et service	513 794 293
	Prestations intellectuelles	0

Source : Mairie Yoto 3, 2022

En matière de maîtrise d'ouvrage, les services techniques sont absents. Il faudra mettre en place ces services qui ont donc besoin de personnels qualifiés comme un géomètre, des ingénieurs et urbanistes. Il peut être envisagé à cet effet le recourt à des services de consultant pour ces besoins en attendant le recrutement de ces profils.

3.8. Finances locales

Comme le stipule la loi de décentralisation, les collectivités territoriales sont dotées de budgets propres exécutés par leurs organes exécutifs après l'autorisation du Conseil municipal. Il est à noter que vu la jeunesse de la commune dont les organes ont été mis en place fin 2019, l'analyse ne portera que sur les réalisations budgétaires des années 2020 et 2021.

3.8.1. Sources de financement de la commune

La commune de Yoto 3 dispose de deux types de ressources : les ressources propres ou endogènes issues des recettes fiscales et non fiscales et les ressources externes issues des dotations de l'Etat et des partenaires externes.

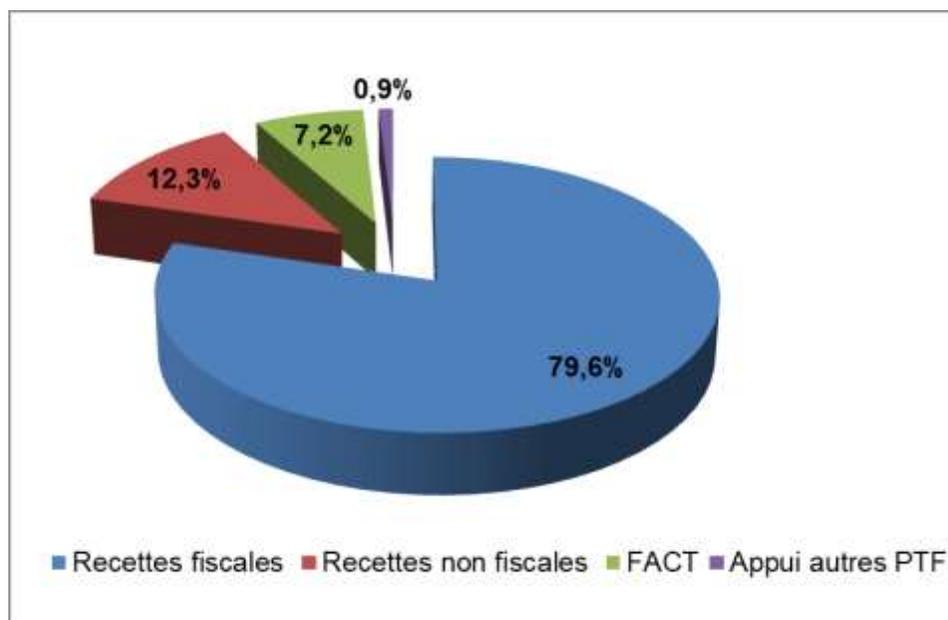
❖ Les ressources propres sont constituées par :

- les recettes fiscales : il s'agit des produits des impôts directs et indirects locaux. Ces recettes fiscales représentent 79,6 % des recettes propres. Elles comprennent entre autres, la taxe sur les spectacles et appareils automatiques, la taxe sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, les produits des droits de timbre etc.
- les recettes non fiscales qui représentent 12,3% des recettes propres sont collectées par les services communaux à savoir : la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'abattage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public, les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits de location de terrains et des boutiques, la redevance d'occupation du domaine public, etc. (Figure 7 et Tableau 22) .

❖ Les ressources externes

Les recettes externes de la commune proviennent essentiellement des dotations financières de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé. Les dotations du FACT s'élevaient à 33 396 871 FCFA sur la période de 2020 et 2021 soit 12,30% des recettes totales. En ce qui concerne l'apport des PTF leur apport reste faible et tourne autour de 0,9% des recettes totales sur la même période (Figure 7 et Tableau 22). Il faut tout de même relever les investissements des PTF dans la commune échappent aux autorités de la mairie par manque de coordination et de centralisation des actions sur le terrain. Ainsi ce montant mentionné ici comme apport des PTF serait largement inférieur à la réalité.

Figure 7: Répartition des recettes suivant leurs sources



Source : A partir des données de la Mairie Yoto 3, 2022

Tableau 20: Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021

Sources des recettes	2020			2021		
	Prévisions (A)	Réalisations (B)	% (B/A)	Prévisions (C)	Réalisations (D)	% (D/C)
Recettes fiscales	365 932 000	380 588	0,10	370 448 725	369 273 772	99,68
Recettes non fiscales	53 106 000	20 373 900	38,36	38 927 000	36 652 730	94,16
FACT	35 000 000	17 145 519	49	35 000 000	16 251 352	46
Appui autres PTF	0	0	0,00	6 600 000	4 350 100	65,91
Recettes totales	454 038 000	37 900 007	08,35	450 975 725	426 527 954	94,58

Source : Mairie Yoto 3, 2022

3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales

En matière de fiscalité, en l'absence de fichier des contribuables mis à jour, il est difficile d'analyser les efforts consentis en matière de mobilisation des recettes par rapport au potentiel existant. Toutefois, vu la prépondérance du secteur informel dans l'économie, les recettes collectées restent en deçà du potentiel. Ainsi, le rendement de la collecte des recettes n'est pas maîtrisé. Malgré ces difficultés, des efforts sont fournis par les services communaux pour améliorer la collecte des recettes à travers l'identification au fur et à mesure de nouvelles installations après des enquêtes et l'établissement de contact entre les contribuables et la mairie.

3.8.3. L'utilisation des ressources financières

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les ressources collectées sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 80,73% des dépenses globales en 2021.

Tableau 21: Répartition des dépenses de la commune pour les années 2020 et 2021

Rubriques	2020			2021		
	Prévisions (A)	Réalisations (B)	% (A/B)	Prévisions (C)	Réalisations (D)	% (C/D)
Dépenses de fonctionnement (DF)	146 242 360	63 445 084	43,38	366 745 813	296 089 600	80,73
Dépenses pour salaire (DS)	44 176 315	23 531 937	53,27	61 123 700	32 855 680	53,75
Dépenses d'investissement (DI)	230 919 325	62 030 604	26,86	285 773 944	217 704 693	76,18
Total (DT)	421 338 000	149 007 625	35,37	713 643 457	546 649 973	76,60
DS/DF	30%	37%	123%	17%	11%	67%
DF/DT	35%	43%	123%	51%	54%	105%
DI/DT	55%	42%	76%	40%	40%	99%

Source : Mairie Yoto 3, 2022

❖ Problématique sur la gouvernance et finances locales

Dans le secteur de la gouvernance et des finances locales les grands problèmes sont :

- Absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie,
- Absence d'une personne dédiée pour la passation des marchés,
- Faible suivi des chantiers de la mairie,
- Corruption et manque d'intégrité de certains agents collecteurs,

- Insuffisance de bureaux actuels dans la mairie,
- Une absence de rencontre entre la mairie et les chefs canton afin que ces derniers leur recensent les problèmes auxquels ils font face dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les problèmes qui minent leur canton ;
- Manque de certains services techniques de la mairie (planification, social, documentation etc.),
- Absence de certaines actions de la mairie dans certains cantons comme Tomety-Kondji,
- Le manque d'équité dans les services de la mairie,
- Expulsion des commerçants dans la rue,
- Mauvais comportement des collecteurs de taxe (saisie de marchandise en l'absence du propriétaire),
- Non-respect aux chefs traditionnels,
- Non-respect aux convocations des chefs par les populations,
- Perte de l'autorité des chefs,
- Les chefs manquent de palais royal,
- Retard et absence de distinction et décoration aux chefs par les autorités administratives,
- Conflit de compétence entre chef et CVD dans certaines localités,
- Manque de moyens financiers entravant le déplacement parfois des chefs suite aux manifestations et appels des chefs canton et autres autorités,
- Non-assistance aux chefs par les populations,
- Le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des CVD et CCD,
- Non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune,
- L'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités,
- En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune,
- La faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières,
- Refus de certains opérateurs économiques de payer les taxes notamment les exploitants des palmiers pour la production des vins et les revendeuses dans les marchés.

Les défis à relever par l'administration communale sont :

- Mettre en place un service compétent pour veiller sur l'établissement et légalisations des pièces,
- Impliquer les fils de chaque canton au moins dans le personnel qui collecte les taxes pour lever le problème de discrimination,
- Ne pas impliquer la politique dans le développement,
- Les conseillers municipaux doivent être en contact avec la population,

- Sensibiliser la population sur le civisme,
- Renforcer le pouvoir des chefs à travers la sensibilisation et l'éducation,
- Former les chefs et les CVD sur le rôle et les prérogatives de chacun,
- Doter les chefs de palais royal,
- Doter les cantons de maison d'hôte,
- Rémunérer les chefs afin de faciliter leurs actions et services,
- Gagner le défi de l'engagement communautaire du citoyen ;
- Renforcer les capacités techniques des agents de recouvrement ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des performances basé sur des encouragements/sanctions pour améliorer le rendement des agents de recouvrement ;
- Poursuivre les sensibilisations sur le civisme fiscal auprès des populations ;
- Promouvoir le Développement Economique Local (DEL) en participant à l'amélioration des conditions d'exercice et des revenus des acteurs économiques pour qu'en retour il y ait des retombées fiscales pour la collectivité ;
- Elaborer et adopter un manuel de procédures administratives et financières.

3.9. Priorisation des cibles des ODD à l'échelle communale

Le diagnostic ODD s'est fait à travers un atelier de priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 3.

Les membres du comité de pilotage du processus PDC et les personnes ressources ont procédé à la priorisation des cibles des ODD avec la facilitation de l'équipe technique de l'ONG PADIE suivant une méthodologie en quatre étapes principales à savoir :

- La présentation des enjeux de la localisation des cibles des ODD à l'échelle locale
- La présentation de la GPC-ODD et la méthodologie pour son utilisation ;
- Les travaux de groupe : il s'agit de la priorisation des cibles des 17 ODD par les deux groupes constitués ;
- La compilation des données par l'équipe technique : mise en commun des travaux de groupe ;
- La séance plénière : analyse et validation des résultats de la priorisation des cibles par une assemblée plus grande constituée de tous les acteurs impliqués dans les actions de développement de la commune et des différentes couches sociales.

3.9.1. Résultats de la priorisation des cibles des ODD

Les résultats synthèse de la priorisation se présentent comme suit :

Après analyse des cibles des ODD suivant la méthodologie de la GPC, les résultats consensuels obtenus révèlent que sur les 91 cibles analysées,

- 18 sont urgentes (elles nécessitent des interventions immédiates) ;
- 46 cibles sont prioritaires (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans) ;
- 25 cibles sont à moyen termes (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 7 ans) ;
- 00 cibles sont à long terme ;
- 02 cibles à consolider.

Les 18 cibles urgentes sont des cibles qui nécessitent des interventions immédiates. Nous en mentionnerons 02 à titre d'exemple :

- **Cible 6.2** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- **Cible 13.3** : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques,

l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Les 46 cibles prioritaires sont des cibles pour lesquelles on peut prévoir des interventions sur un horizon de 0 à 3 ans. Nous pouvons évoquer 02 cibles à titre d'exemple :

- **Cible 5.4** : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;
- **Cible 13.1** : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

Les 25 cibles sont à moyen terme. Ce sont des cibles dont les interventions peuvent être planifiées sur un horizon de 3 à 7 ans à prendre en compte dans la planification des actions.

3.9.2 Analyse croisée des résultats du diagnostic classique et de la priorisation des cibles des ODD

Il s'est agi ici de confronter les priorités issues du diagnostic participatif effectué dans la commune avec les cibles d'ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. A cet effet, il a été nécessaire d'hierarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition dans les communautés. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte, même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires d'ODD. Cette analyse croisée permet d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la commune.

Les résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD se présentent comme suit. (Tableau 22)

Tableau 22: Résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 3.

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
1	Promotion d'une économie locale durable et inclusive	<p>ODD8 (Cibles 8.2, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7)</p> <p>ODD9 (cibles 9.1, 9.3)</p> <p>ODD11 (cibles 11.a)</p> <p>ODD12 (cibles 12.2, 12.3; 12.7, 12.b)</p>	<p>Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région</p> <p>Effets : 2, 5, 6, 7, 8,9,</p> <p>Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives</p> <p>Effets : 1, 2, 3, 4, 5</p>	<p>Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie</p> <p>Ambition 4 : Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois</p> <p>Projet 12 et 14</p> <p>Réforme 1</p>	<p>Cet ODD a deux cibles d'intervention urgente et deux cibles d'intervention prioritaire au niveau local. La convergence aux deux niveaux est donc moyenne. Toutefois, cet ODD est en lien avec d'autres cibles d'autres ODD qui sont considérés comme prioritaires (ODD9, ODD11, ODD12) au niveau local et au niveau communautaire</p>	<p>Assurer un développement économique local durable, inclusif basé sur l'agriculture et les secteurs à forte valeur ajoutée</p>	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
2	Renforcer l'accès à l'eau potable	<p>ODD6(cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.a)</p> <p>ODD 3 (cibles 3.3 et 3.9)</p> <p>ODD 11 (cible 11.b)</p>	<p>Axe 3 :</p> <p>Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p> <p>Effet 6</p>	<p>Axe 1 :</p> <p>Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix</p> <p>Ambition 1 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous</p> <p>Projet 6</p>	<p>Forte convergence entre la priorité au niveau communautaire et la priorisation des cibles. L'ODD6 en a 06 cibles prioritaires et 02 cibles urgentes. Cet ODD est fortement corrélé avec l'ODD 3</p>	<p>Assurer un accès équitable à l'eau potable à un coût abordable</p>	
3	Accès facile et inclusif des populations aux services sociaux de base	<p>ODD1 (cibles 1.1, 1.2, 1.4, 1.5)</p> <p>ODD2 (cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4)</p> <p>ODD4 (cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.a)</p>	<p>Axe 3 :</p> <p>Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p> <p>Effets : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 15</p>	<p>Axe 1 :</p> <p>Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix</p> <p>Ambition 1 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous</p>	<p>On remarque une forte convergence entre la priorité au niveau communautaire et la priorisation des cibles. En effet l'ODD4 a 07 cibles prioritaires sur 08 analysées et. L'ODD3 présente pour sa part 6 cibles prioritaires sur les six analysées. L'ODD2 présente également sur</p>	<p>Favoriser un accès durable et inclusif des populations à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine, aux ressources financières, et autres services sociaux</p>	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
				Ambition 2 : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail Projet 3, 4, 9, 10	04 cibles analysées, 02 prioritaires et 02 urgentes On note par ailleurs une bonne convergence entre la priorisation au niveau national et local.	essentiels,	
4	Equité/ genre	ODD5 (cibles 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a) ODD' (cible 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion Effets 5, 13 Encadré 8	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix	Cette priorité en lien avec l'ODD5 présente une cible urgente et 4 cibles prioritaires. Elle est bien en relation avec les cibles de l'ODD4 Elle n'a pas été bien exergue au niveau communautaire	Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
5	Renforcement de la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique	<p>ODD13 (cibles 13.1, 13.3, 13b)</p> <p>ODD15 (cible 15.2)</p> <p>ODD11(cible 11b)</p>	<p>Axe 3 :</p> <p>Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p> <p>Effet 12</p> <p>Encadré 10</p>	<p>Axe 3 :</p> <p>Moderniser le pays et renforcer ses structures</p> <p>Ambition</p> <p>Ambition 10 : Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays</p> <p>Projet 35 et 36</p> <p>Réforme 6</p>	<p>Cette priorité est en lien avec l'ODD13 qui a une cible urgente et deux cibles prioritaire. Elle est également en lien avec deux cibles de l'ODD15 qui ont été analysées urgentes. Il en est de même pour une cible de l'ODD11 qui s'est révélée prioritaire.</p> <p>Il y a donc une réelle convergence entre les priorités identifiées au niveau communautaires et celles du niveau local et nationale</p>	<p>Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et promouvoir la restauration et la gestion durable des écosystèmes</p>	

IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE Yoto 3

4.1. Synthèses des problématiques et priorités de développement de Yoto 3

L'analyse diagnostique ressort que la commune de Yoto 3 fait face à un certain nombre de problématiques de développement. Ces différentes problématiques peuvent se regrouper en cinq grands domaines qui sont présentés dans le tableau 23.

Tableau 23: Synthèse des problématiques de la commune

Domaine	Présentation des problématiques
Domaine de la gouvernance et finances locales	<ul style="list-style-type: none">- Absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie,- Absence d'une personne dédiée pour la passation des marchés,- Faible suivi des chantiers de la mairie,- Corruption et manque d'intégrité de certains agents collecteurs,- Insuffisance de bureaux actuels dans la mairie,- Absence de rencontre entre la mairie et les chefs canton afin que ces derniers leur recensent les problèmes auxquels ils font face dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les problèmes qui minent leur canton ;- Manque de certains services techniques de la mairie (planification, social, documentation etc.),- Absence de certaines actions de la mairie dans certains cantons,- Le manque d'équité dans les services de la mairie,- Expulsion des commerçants dans la rue,- Mauvais comportement des collecteurs de taxe (saisie de marchandise en l'absence du propriétaire),- Non-respect des chefs traditionnels,- Non-respect des convocations des chefs par les populations,- Perte de l'autorité des chefs,- Les chefs manquent de palais royal,- Retard et absence de distinction et décoration aux chefs par les autorités administratives,- Conflit de compétence entre chef et CVD dans certaines localités,- Manque de moyens financiers entravant le déplacement parfois des chefs suite aux manifestations et appels des chefs canton et autres autorités,- Non-assistance des chefs par les populations,

	<ul style="list-style-type: none"> - Le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des CVD et CCD, - Non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune, - L'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités, - Absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune - Absence du fichier de contribuable - La faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières, - Refus de certains opérateurs économiques de payer les taxes notamment les exploitants des palmiers pour la production des vins et les revendeuses dans les marchés.
<p>Domaine des activités économiques de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de tracteurs pour le labour, - Coût élevé d'intrants chimiques et leur rareté par rapport au niveau de vie des populations, - Manque de magasins de stockage dans certaines localités qui contraste avec la faible valorisation de ceux existants dans d'autres localités, - Absence de coopératives agricoles entraînant la fragilité du système productif, - Dévastation des cultures par les troupeaux d'élevage des bouviers - La forte utilisation des pesticides et herbicides de synthèse, - La mauvaise foi des propriétaires terriens dans les baux des terres cultivables aux personnes nécessiteuses. En effet, les propriétaires terriens retirent les terrains sans préavis ou après avoir constaté que le champ est défriché et bien préparé pour le labour, - Faible appui des services d'appui technique et d'encadrement agricole (ICAT), - Les effets du changement climatique et leurs conséquences (rareté des pluies), - Manque de moyens et équipements pour pratiquer l'irrigation malgré l'abondance des cours d'eau dans les localités, - Le mauvais état des pistes d'accès aux zones de production, - Le non branchement des compteurs de CEET malgré l'acquittement des frais de branchement par les demandeurs il y a plus de deux ans, - La non maintenance des lampadaires qui ne fonctionnent pas depuis des années, - La raréfaction des essences à vocation bois-énergie

- Le faible niveau d'accessibilité aux alternatives énergétiques telles que le GPL et le solaire dans la commune,
- L'augmentation du nombre des artisans formés qui n'exercent pas par faute de moyens financiers pour le démarrage,
- la faible motivation et engagement des jeunes à entreprendre,
- la faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la faible qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur,
- l'abus des patrons ou patronnes sur les apprentis surtout dans les travaux domestiques, champêtres et des heures tardives de fermeture des ateliers,
- la faible compétitivité des produits artisanaux.
- Faible couverture des institutions de micro finance qui peuvent appuyer le démarrage des activités commerciales,
- Faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales,
- Hausse et cherté des matières premières et de première nécessité.
- Mévente liée à la pauvreté,
- Faible capacités d'accueil et vétustés des infrastructures des marchés,
- Mauvais état des routes existantes et pistes rurales,
- Mauvais état de la route principal Tabligbo-Gboto-Tomety Kondi,
- Inexistence de caniveaux et lampadaires le long de la plupart des routes,
- Absence de gares routières,
- Inexistence des ponts sur certaines routes,
- Prolifération des motos sans plaques d'immatriculation,
- Faible mobilisation de la jeunesse au programme de « cantonnage » des pistes rurales.

<p>Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières</p>	<p>Les problèmes liés à l'assainissement dans la commune Yoto 3 sont essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux suivis d'une absence de gestion des déchets solides et eaux usées, - La commune ne dispose pas officiellement d'un dépotoir intermédiaire de déchets. Cette absence de dépotoir intermédiaire aménagé entraîne la présence des dépotoirs sauvages dans la commune, - La défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons à cause de l'absence de latrines dans certains ménages et l'insuffisance latrines publiques.
<p>Domaine des services sociaux de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accès à l'Eau potable <ul style="list-style-type: none"> ○ La non réparation des forages tombés en panne depuis des années ○ La faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE), ○ Les coupures régulières de la fourniture en eau pour ceux qui ont un branchement de la TdE, ○ La mauvaise qualité de l'eau fournie par les mini AEP. En effet, l'eau fournie par le Mini AEP installé à Tométy –Kondji est très salée et impropre à la consommation, ○ La cherté de l'eau à la pompe et l'accès difficile lié à la fermeture des bornes fontaines existantes, ○ Consommation des eaux de rivières et de pluie entraînant des maladies, ○ Non -intervention rapide de la TdE en cas de dysfonctionnement. ❖ Santé <ul style="list-style-type: none"> ○ L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population.; ○ L'accès à une assurance santé est faible dans la commune. Cependant ces deniers temps on note une évolution dans ce domaine avec l'INAM et les programmes school assur et Wezou qui prennent en charge les enfants et les femmes enceintes ; ○ Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 55 000 habitants, la commune ne dispose pas d'un seul médecin affecté par

l'Etat. Le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 55 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants.

- Absence de CMS et l'insuffisance de centre de santé, dispensaire dans les cantons ;
- Insuffisance de personnel qualifié et équipement surtout de réfrigérateurs pour conserver les vaccins ;
- Manque d'ambulance pour l'évacuation ou le transport des malades vers les centres de référence.

❖ **Education scolaire**

- Insuffisance des bâtiments scolaires, de tables bancs et matériels didactiques ;
- Insuffisance d'enseignants de l'Etat dans les établissements scolaires ;
- Nombre élevé d'enseignants volontaires dans les écoles existantes ;
- Insuffisance de cantines scolaires dans les établissements scolaires ;
- Manque de latrines dans les écoles ;
- Récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles par les enseignants ;
- Baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes ;
- Vétusté des écoles dans certaines localités ;
- Absence des clôtures des établissements scolaires ;

❖ **Genre, équité et filets sociaux**

- Les violences sexuelles faites aux filles mineures surtout dans le canton de Sédome
- Les violences physiques faites aux femmes dans certains couples même si cette pratique a diminué par rapport au passé,
- L'imposition des noms aux femmes par leurs maris surtout dans le canton de Sédomé et Tomety Kondji
- Les pratiques de viols dans certaines localités telles que Monénou.

4.2 Vision 2033 de la Commune de Yoto 3

Sur la base de l'analyse des problématiques de développement de la commune de Yoto 3, de la vision et des orientations nationales, une vision a été définie pour cette commune. Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs se situe dans un horizon temporel de 10 ans. Ainsi, la vision de la commune se présente comme suit : « **Yoto 3, commune à économie émergente, avec une population vivant en harmonie dans toute sa diversité et valorisant les services écosystémiques pour renforcer le développement durable et inclusif de la commune** ».

A travers cette vision qui met en exergue le commerce, Yoto 3 veut s'appuyer sur les atouts dont la commune dispose pour devenir un centre de valorisation des services écosystémiques reconnu en Afrique et dans le monde. Ainsi, Yoto 3 ambitionne se positionner comme une référence, en matière de mise en œuvre des activités économiques éco résilientes telles que l'agriculture durable, l'écotourisme, la valorisation des produits forestiers non ligneux, la promotion de l'économie verte etc.

En évoquant la vie en harmonie, il ressort que la commune est consciente que le développement de l'économie locale nécessite la cohésion sociale, la sécurité et le respect des valeurs citoyennes et de bonne conduite dans tous les domaines. Cette harmonie permettra d'assurer la paix et la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal afin de garantir la confiance à la population et aux entreprises commerciales. En mentionnant l'inclusion et l'émergence, la population de Yoto 3 reconnaît la nécessité de travailler pour résoudre les problèmes sociaux notamment, en matière de la santé, l'éducation, la protection sociale, l'accès à l'eau potable etc. Conscient que toute action durable nécessite le respect du pilier environnemental, la vision ressort la nécessité du respect de l'environnement. En voulant devenir une commune émergente, la commune doit être un modèle en matière de respect et de valorisation des différents services écosystémiques.

4.3 Priorités de la commune de Yoto 3

4.3.1 Priorités par rapport à l'agenda 2030

Suit à l'analyse faite à partir de la GPC, six grandes priorités se dégagent pour la commune dans le cadre du niveau de mise en œuvre des ODD dans Yoto 3.

- ❖ Dans la gouvernance économique, il s'agit *d'assurer un développement économique local durable, inclusif basé sur l'agriculture et les secteurs à forte valeur ajoutée*
- ❖ Dans la gouvernance sociale, il s'agit
 - *assurer un accès équitable à l'eau potable à un coût abordable*
 - *favoriser un accès durable et inclusif des populations à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine, aux ressources financières, et autres services sociaux essentiels,*
 - *promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*

- ❖ Dans la gouvernance environnementale, la priorité est de *renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et promouvoir la restauration et la gestion durable des écosystèmes*
- ❖ Dans la gouvernance locale *la priorité est de renforcer le système de gouvernance et de communication avec les acteurs, la cohésion sociale et la paix.*

4.3.2 Priorités détaillées de développement de la commune de Yoto 3

De l'analyse des résultats du diagnostic et des résultats de la priorisation participative des ODD à l'échelle locale, les priorités suivantes sont dégagées pour la commune de Yoto 3

- (i) Améliorer l'état de l'assainissement et d'approvisionnement en eau potable de la commune,*
- (ii) Doter la commune d'infrastructures de santé et scolaires bien équipées,*
- (iii) Mettre en place des infrastructures commerciales modernes et attrayantes,*
- (iv) Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour renforcer leur employabilité,*
- (v) Renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation de la commune face aux effets des changements climatiques,*
- (vi) Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources locales,*
- (vii) Renforcer à la cohésion sociale et la culture des valeurs citoyennes,*
- (viii) Contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité des biens et des personnes dans la commune,*
- (ix) Diminuer l'impact de la transhumance et du pâturage sur la production agricole,*
- (x) Valoriser le potentiel des services écosystémiques de la commune à travers la production piscicole, le maraichage et l'écotourisme,*
- (x) Promouvoir l'agroécologie,*
- (xi) Renforcer les initiatives de protection sociale en faveur des personnes vulnérables.*
- (xi) Renforcer le système de prévention contre les épidémies et autres maladies du siècle.*

4.4. Axes stratégiques du développement de la commune de Yoto 3

Pour mettre en œuvre la vision de la commune, des axes stratégiques sont définis sur la base des priorités et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces. Au total trois axes stratégiques ont été définis pour la commune.

Axe 1 : Développer le secteur agricole et l'éco entrepreneuriat

Cet axe va contribuer à développer toutes les chaînes des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il va contribuer à moderniser les infrastructures marchandes afin de rendre la commune plus attrayante pour les commerçants. Pour faciliter la circulation des biens et services dans le cadre des activités commerciales, les infrastructures de transport devront être entretenues et aménagées. Les femmes

et jeunes artisans seront organisés et appuyés pour le développement des petites entreprises locales qui contribuent au bien-être de la population et au développement de l'économie locale.

Axe 2 : Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers

Yoto 3 fait face à de nombreux problèmes en matière d'hygiène et d'assainissement, d'accès à l'eau potable et aux soins de santé de qualité. On note une insuffisance des infrastructures sociales (centres de santé, écoles etc.). Celles qui existent dans la commune sont sous équipées. Dans le contexte actuel du changement climatique, il est important que cette commune renforce ou développe des stratégies d'atténuation et d'adaptation faces aux effets et impacts du changement climatique.

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales

Cet axe stratégique permettra à toute la population de se sentir impliquée dans la gestion des affaires de la commune. Aussi, cet axe prend-t-il en compte l'aménagement de l'espace communal à travers la mise en place des outils efficaces de gestion durable du territoire communal. Cet axe veut transformer la commune en un lieu où règnent la cohésion sociale, les valeurs civiques et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité.

4.5. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international

Tableau 24: Arrimage du cadre stratégique de la commune de Yoto 3 aux cadres national et international de développement.

Axes de la commune	Cadre national	Cadre international (ODD)
Axe 1 Développer le secteur agricole et l'éco entrepreneuriat	PND : Effet attendu 2.1 et 2.2 FRG 2025 : P12	Cibles 3, 4 et 5 de l'ODD2 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 Cibles 1 de l'ODD 9
Axe 2 Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers	PND : Effet attendu 3.12 ; Effet attendu 3.6 Effet attendu 2.5 et 3.7 FRG 2025 : P35 et P6	Cibles 1 à 6 de l'ODD 6 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 ODD4, ODD5, ODD8 Cibles 1 de l'ODD 13 Cibles 1 à 9 de l'ODD15 Cibles 1 et 3 de l'ODD7
Axe 3 Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales	PND : Effet attendu 3.8 et 3.9 FRG 2025 : P25	ODD16 Cibles 5c de l'ODD9

4.6. Cadre des résultats du PDC

4.6.1 Objectifs stratégiques

L'objectif global du plan est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des communautés de Yoto 3

Spécifiquement il vise à :

Objectif spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire à travers le développement de l'économie locale,

Objectif spécifique 2 : Accroître le taux de couverture forestière et d'accès aux services sociaux de base,

Objectif spécifique 3: Renforcer la gouvernance locale, la paix, la cohésion sociale et le système de mobilisation des ressources pour le développement de Yoto 3.

4.6.2. Chaine des résultats

La mise en œuvre du PDC de Yoto 3 vise à atteindre 18 produits regroupés en six grands résultats (Tableau 25).

Tableau 25: Cadre des résultats du PDC de Yoto 3.

Objectif spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire à travers le développement de l'économie locale	
Résultat 1.1 L'agriculture contribue à l'économie locale et la lutte contre l'insécurité alimentaire	<i>Produit 1.1.1. Les rendements agricoles augmentent dans la commune de Yoto 3 grâce aux pratiques agroécologiques</i>
	<i>Produit 1.1.2. Les pratiques et les rendements de la pêche sont améliorés dans la commune de Yoto 3</i>
	<i>Produit 1.1.3. Les bonnes pratiques en matière de l'élevage sont promues et contribuent à l'augmentation de la production de l'élevage</i>
Résultat 1.2 Des moyens de subsistance sont promus à travers le renforcement des capacités des infrastructures marchandes, des TPE et de l'éco-entrepreneuriat pour assurer le bien-être des populations	<i>Produit 1.2.1. Les pistes et les marchés sont aménagés et facilitent la mise en œuvre des activités économiques dans la commune</i>
	<i>Produit 1.2.2. Les activités des artisans et des commerçants prospèrent dans la commune</i>
	<i>Résultat 1.2.3. Le potentiel touristique participe au développement de l'économie locale et à la diversification du partenariat</i>
Objectif spécifique 2 : Accroître le taux de couverture forestière et d'accès aux services sociaux de base	

Résultat 2.1. Le cadre de vie de la commune est assaini avec une biodiversité bien conservée	<i>Produit 2.1.1. Le cadre de vie de la commune est assaini</i>
	<i>Produit 2.1.2. Les écosystèmes naturels de la commune sont restaurés et conservés</i>
	<i>Produit 2.1.3. Les communautés de Yoto 3 deviennent de plus en plus résilientes face aux cas d'inondation, de sécheresse, les vents violents sont réduits etc.</i>
Résultat 2.2 Toute la population a un accès facile aux services sociaux de base	<i>Produit 2.2.1. Les infrastructures de santé sont disponibles et la population bénéficie de soins de santé de qualité dans la commune de Yoto 3</i>
	<i>Produit 2.2.2. La qualité du système éducatif est renforcée dans Yoto 3</i>
	<i>Produit 2.2.3. Les populations disposent en permanence d'eau potable de qualité</i>
	<i>Produit 2.2.4. Les personnes vulnérables bénéficient d'un soutien particulier pour leur épanouissement</i>
	<i>Produit 2.2.5. La culture des communautés de Yoto 3 est valorisée</i>
Objectif spécifique 3: Renforcer la gouvernance locale, la paix, la cohésion sociale et le système de mobilisation des ressources pour le développement de Yoto 3	
Résultat 3.1. Le système de gouvernance local est amélioré dans la commune de Yoto 3	<i>Produit 3.1.1. Le territoire communal est bien géré avec une réduction des litiges fonciers</i>
	<i>Produit 3.1.2. Le système de gouvernance locale est amélioré vis-à-vis de tous les acteurs de développement</i>
Résultat 3.2 Les valeurs citoyennes, patriotiques et la mobilisation des ressources humaines et financières se renforcent pour le développement de la commune	<i>Produit 3.2.1. Les ressources financières et humaines sont mobilisées pour le développement et augmentent de 40%</i>
	<i>Produit 3.2.2. Les fils et filles de Yoto 3 vivent en harmonie, dans la paix et participent activement au développement de la commune</i>

4.6.3. Logique d'intervention

La logique d'intervention est résumée dans le cadre logique suivant. (Tableau 26)

Tableau 26: Cadre des résultats du PDC de Yoto 3.

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Valeur	
		Base	Cible
Objectif général: Améliorer le cadre et les conditions de vie des communautés Yoto 3	Réduction du taux de pauvreté	ND	-25,00%
	Réduction de taux de la pauvreté	ND	-20,00%
	Taux d'accès aux services sociaux de base de qualité		80,00%
	Augmentation de la résilience des populations face aux effets du changement climatique	ND	30%
<i>Objectif spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire à travers le développement de l'économie locale</i>	Augmentation de la production agricole (végétale et animale) et halieutiques	ND	25%
	Augmentation de la contribution du commerce, de l'artisanat, du tourisme et l'éco entrepreneuriat dans l'économie locale	ND	20%
<i>Objectif spécifique 2 : Accroître le taux de couverture forestière et d'accès aux services sociaux de base</i>	Augmentation de la population ayant accès aux services sociaux de base	ND	30%
	Augmentation du taux de la couverture forestière	ND	10%
<i>Objectif spécifique 3: Renforcer la gouvernance locale, la paix, la cohésion sociale et le système de mobilisation des ressources pour le développement de Yoto 3</i>	Augmentation de la capacité de mobilisation des ressources financières de commune	ND	40%
	Diminution des toutes formes de conflits, de litiges et de violences dans la commune	ND	10%
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Unité
Résultat 1.1. L'agriculture contribue à l'économie locale et la lutte contre l'insécurité alimentaire			
<i>Produit 1.1.1. Les rendements agricoles augmentent dans la commune de Yoto 3 grâce aux pratiques agroécologiques</i>	Nombre de magasins	Rapport, photos, liste de présence	Séances de formation
	Superficie (CEA)	champ écoles	séance

	Nombre de diffusions	rapport, photos, liste de présence	séance
	Nombre de coopératives	rapport, photos, liste de présence	coopératives
	Nombre de tracteurs acquis	rapport, photos	Tracteurs
	Superficie (CEA)	champ école	séance
	Superficie (CEA)	champ école	séance
	Nombre de magasins	rapport, photos	magasins
	Lot d'équipements acquis	rapport, photos	0
	Nombre de retenues d'eau agricole construites	rapport, photos	retenues d'eau
	Nombre de ZAAP	0	séance
	Nombre d'équipements de transformations des produits agricoles	Rapport, photos	nombre d'équipements
Produit 1.1.2. Les pratiques et les rendements de la pêche sont améliorées dans la commune de Yoto 3	Nombre de sites de pêche curés	Rapport d'activité, visite de terrain, photos	Sites
	Nombre de mesures de protections mis en œuvre dans le secteur de la pêche	Rapport de terrain	Dispositif
	Nombre de bassins piscicoles fonctionnels	Rapport de terrain, visite de terrain	Bassin
	Nombre de coopératives piscicoles bénéficiant d'un appui technique et financier	Rapport d'activité et visite de terrain	Coopérative
	Nombre de pêcheurs organisés et adoptant les bonnes pratiques	Rapport d'activités, visite de terrain	Personne
Produit 1.1.3. Les bonnes pratiques en matière de l'élevage sont promues et contribuent à l'augmentation de la production de l'élevage	Nombre de personnes formées	Rapport	séance
	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport	séance
	Nombre de coopératives d'éleveurs formés	Rapport	séance

	Effectif des éleveurs respectant les mesures d'hygiène	Rapport	séance
	Nombre d'animaux vaccinés	Rapport	Campagne
	Nombre d'éleveurs de volaille et petit bétail formés et accompagnés	Rapport	Personne
Résultat 1.2 . Des moyens de subsistance sont promus à travers le renforcement des capacités des infrastructures marchandes, des TPE et de l'éco-entrepreneuriat pour assurer le bien-être des populations			
Produit 1.2.1. Les pistes et les marchés sont aménagés et facilitent la mise en œuvre des activités économiques dans la commune	Nombre de ponceaux construits	Visite de terrain, PV de réception	Ponceaux
	Nombre de ponts construits sur les grandes voies	Rapport, photos, Visite de terrain	Pont
	Nombre de lampadaires fonctionnels dans les marchés	Rapport, photos	lampadaire
	Nombre de marchés disposant de blocs sanitaires	Rapport	Bloc sanitaire
	Nombre des séances de sensibilisation	Rapport, photos	Séance
	Nombre de hangars réhabilités	Rapport	hangars
	Longueur de grandes pistes réhabilitées	Rapport, photos	km
	Longueur de pistes secondaires réhabilitées	Rapport d'activité et visite de terrain	km
Produit 1.2.2. Les activités des artisans et des commerçants prospèrent dans la commune	Nombre de centres de jeune	visite de terrain, photos, PV de réception	centre
	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	Formation
	Nombre d'artisans équipés	Rapport d'activités, visite de terrain	0
	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	Forfait
	Montant mobilisé pour les femmes commerçantes	Rapport	Fonds

	Nombre de formations	Rapport de formation	Atelier de formation
	Nombre de formations	Visite de terrain, PV de réception	Centre
Produit 1.2.3. Résultat 1.2.3. Le potentiel touristique participe au développement de l'économie locale et à la diversification du partenariat	Nombre de sites touristiques opérationnels	Visite de terrain, PV de réception	Nombre de site
	Nombre de centres d'accueil construits	Visite de terrain, PV de réception	Centre
	Nombre d'équipements installés dans l'auberge	Visite de terrain, factures	Kits
	Nature et types d'aménagement des forêts	Visite de terrain, et Pv de réception	Site
Résultat 2.1. Le cadre de vie de la commune est assaini avec une biodiversité bien conservée			
Produit 2.1.1. Le cadre de vie de la commune assaini	Nombre de latrines familiales	visite de terrain	Bloc
	Longueur des caniveaux construit	Visite	Km
	Nombre de dalots	Visite	Dallot
	Nombre de dépotoirs aménagés	Rapport et Visite de terrain	Site
	Nombre d'équipements de pré collecte acquis	Rapport et Visite de terrain	Equipement
	Nombre de poubelles installées	Rapport et Visite de terrain	Poubelles
	Nombre de formations organisées	Rapport de formation	Séance de formation
Produit 2.1.2. Les écosystèmes naturels de la commune sont restaurés et conservés	Nombre d'espèces animales en voie de disparition sous valorisation	Rapport, photos, Visite de terrain	Site de valorisation
	Nombre d'espèces végétales en voie de disparition sous valorisation	Rapport, photos, Visite de terrain	Site de valorisation

	Superficie d'écosystèmes fragiles restaurés	Rapport, photos, Visite de terrain	ha
	Nombre de dispositifs locaux appuyant la gestion des AP	Rapport	Dispositif
	Nombre d'unités d'élevage de petit gibier	Rapport, Visite de terrain	Unité d'élevage
	Superficie des paysages reboisés dans les communes	Rapport d'activités et visite de terrain	ha
	Nombre de forêts créées, Nombre de PAG ou PSG de forêts communautaires, Nombre de forêts sacrées bien gérées	Rapport d'activités et visites de terrain	Forêt
Produit 2.1.3. Les communautés de Yoto 3 deviennent de plus en plus résilientes face aux cas d'inondation, de sécheresse, vents violents sont réduits etc..	Nombre de villages bénéficiaires d'énergies renouvelables	Rapport, photos	Village bénéficiaire
	Superficie de plantation à vocation bois énergie	Rapport d'activité et de suivi	ha
	Nombre de brises vents crée	Rapport et visite de terrain	Bride vent
	Longueur de rues couvertes par les arbres	Rapport d'activités et visites de terrain	km
	Nombre de cantons disposant de plan d'occupation des bas-fonds	Rapport d'activités et visites de terrain	Canton
	Nombre d'ateliers et de séances de sensibilisation et de renforcement de capacités	Rapport de formation	Atelier/Séances
	Nombre de comités anti feux opérationnels	Rapport et visite de terrain	comité
Résultat 2.2. Toute la population a un accès facile aux services sociaux de base			
Produit 2.2.1. Les infrastructures de santé sont disponibles et la population bénéficie de soins de santé de qualité dans la commune de Yoto 3	Nombre pharmacies installées	Rapport d'activité	Plaidoyers

	Nombre de centres de santé rénovés	Pv de réception	centre
	Nombre d'équipements acquis pour les centres de santé	Facture, Rapport et Visite de terrain	Centre de santé
	Nombre de nouveaux centres de santé construits et équipés	Pv de réception	Centre
	Nombre d'ambulances	Pv de réception	Ambulance
	Nombre de formations	Rapport de formation	Atelier/Séances
	Nombre de cantons disposant de services d'hygiènes opérationnels	Rapport de formation et visite de terrain	Canton
	Nombre coopératives de guérisseurs traditionnels mise en place et formées	Rapport de formation et visite de terrain	Coopérative
Produit 2.2.2. La qualité du système éducatif est renforcée dans Yoto 3	Nombre de nouveaux bâtiments scolaires équipés	Visite et PV	Bâtiment
	Nombre de bâtiments scolaires réhabilités	Visite et PV	Bâtiment
	Nombre de Nouveaux Jardins d'enfants construits	Visite et PV	Bâtiment
	Nombre de bâtiments scolaires réhabilités dans les jardins d'enfants	Visite et PV	Bâtiment
	Nombre de Kits scolaires distribués au démunis et aux meilleurs élèves	Visite	Bâtiment
	Nombre de lauréats de génie en herbes primés	visite	Bâtiment
	Nombre de médiathèques fonctionnelles	Visite	Bâtiment
	Nombre de nouveaux centres d'alphabétisation opérationnels	Visite et PV de réception	Bâtiment
Produit 2.2.3. Les populations disposent en permanence d'eau potable de qualité	Longueur du réseaux d'adduction en eau potable de la TDE	Visite et PV de réception	Bâtiment
	Nombre de nouveaux pompes autonomes	Visite et PV de réception	Forage

	Nombre de forages réhabilités	Visite et PV de réception	Forage
	Nombre de bornes fontaines réhabilités	Visite de terrain	BF
	Nombre de femmes formées	Rapport de formation et visite de terrain	Atelier/Séances
	Nombre de points d'eau en état de propriété	Rapport et visite de terrain	canton
Produit 2.2.4. Les personnes vulnérables bénéficient d'un soutien particulier	Nombre de centres de mariés pour les personnes handicapées	Visite et PV	Centre
	Nombre de centres d'accueil des personnes âgées	Visite et PV	Centre
	Nombre de centres des orphelins	Visite et PV	Centre
	Nombre de coopératives des personnes handicapées	Visite et PV	Coopérative
	Nombre de Kits alimentaires distribués aux personnes vulnérables	Visite et PV	Kits
	Nombre de veuves et veufs exerçant les AGR	Visite et PV	Coopératives
Produit 2.2.5. La culture et la culture est valorisé	Nombre de terrains de jeux aménagés	Visite de terrain et PV de remise des travaux	terrain de jeux
	Nombre de stades omnisport construits	Visite de terrain et PV de remise des travaux	Stade
	Nombre de cantons dotés d'équipes multidisciplinaires	Rapport	Equipe
	Nombre de festivals de danses traditionnelles	Rapport, photos	Soutien
	Nombre de personnes valorisant la langue du terroir	Rapport, photos	Séance de formation
	Nombre de centres culturels	Visite de terrain et PV de remise des	Centre

		travaux	
	Nombre des us et coutume valorisés	Rapport	Canton
Résultat 3.1. Le système de gouvernance local est amélioré dans la commune de Yoto 3			
Produit 3.1.1. Le territoire communal est bien géré avec une réduction des litiges fonciers	Nombre de radios locales	Visite de terrain	Station radio
	Nombre de litiges foncier efficacement gérés	Visite de terrain et rapport de formation, manuel de procédure	forfait
	Nombre d'outils acquis pour les services techniques des affaires domaniales	Factures	Outils
	Nombre de personnes recrutées	Liste du personnel de la commune	Personne
	Base de données sur les réserves administratives	Rapport de la cartographie	forfait
Produit 3.1.2. Le système de gouvernance locale est amélioré vis-à-vis de tous les acteurs de développement	Nombre de mairies annexes créées	Visite de terrain	Mairie annexe fonctionnel
	Nombre d'hôtels de ville	PV de réception et visite de terrain	Local
	Nombre de chefs jouissant pleinement de leur autorité	Visite de terrain et dispositions prises	forfait
	Nombre d'ateliers de formation à l'endroit des conseillers et des services techniques	Rapport de l'atelier	Atelier
	Nombre d'ateliers de formations	Rapport de l'atelier	Atelier
	Nombre de chefs bénéficiant de soutien	Visite de terrain et rapport	Soutien
	Nombre de mécanismes mis en œuvre pour amélioration la communication entre les acteurs	Rapport	forfait

Résultat 3.2. Les valeurs citoyennes, patriotiques et la mobilisation des ressources humaines et financières se renforcent pour le développement de la commune			
<i>Produit 3.2.1. Les ressources financières et humaines sont mobilisées pour le développement augmentent de 40%</i>	Nombre de blocs sanitaires construits	PV de réception et visite de terrain	Bloc sanitaire
	Superficie acquise pour le complexe sportif	visite de terrain de masse	Ha
	Nombre de foires commerciales organisées	Visite de terrain	Foire
	Nombre de contributeurs mobilisés et montant mobilisés	Liste des contributeurs et montant mobilisés	Organisation
	Nombre de rues aménagées pour le commerce	PV de réception et visite de terrain	Rue
	Nombre de tables rondes organisées et diversité de partenaires mobilisés	Rapport et listes des participants	Organisation
	Nombre de parkings aménagés	Rapport et PV de réception	Parking
	Nombres d'agents de recouvrement adoptant les bonnes pratiques	Rapport de formation	Atelier
<i>Produit 3.2.2. Les fils et filles de Yoto 3 vivent en harmonie, dans la paix et participent activement au développement de la commune</i>	Nombre de séances de formation des chefs et CVD	rapport de formation et photo	Séances
	Nombre de personnes mobilisées et impliquées sur les questions de sécurité	rapport de formation et photo	Organisation
	Niveau de collaboration de la population avec les forces de l'ordre	Rapport	Système
	Nombre de postes de gendarmerie construits	PV de réception et visite de terrain	Poste
	Nombre de personnes mobilisées lors des journées de retrouvaille et cohésion sociales	Rapports et liste des participants	Organisation

Nombre de personnes participants aux débats sur les valeurs citoyennes, la paix, la cohésion sociale	Rapports et liste des participants	Séances
Nombre Chefs et CVD adoptant de bons comportements pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale	Rapports et liste des participants	Atelier
Nombre de cas de conflits et d'extrémisme violents signalés par la population	Rapport et visite de terrain	Dispositif
Nombre de fils et filles de Yoto 3 réconciliés	Rapport des commissions	Commission
Nombre de tournois organisés sous le thème de la solidarité et cohésion sociale	Rapport, Photo, Visite de terrains, liste des équipes participantes	Tournoi

V. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE YOTO 3

5.1. Programmation physique

Le PDC de Yoto 3 comporte six (6) programmes prioritaires identifiés suivant les trois (3) axes à raison de deux (2) programmes pour chaque axe. Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Au total cent quarante-quatre (144) activités ont été identifiées sous dix-huit (18) projets de développement prioritaires (Tableau 27).

Toutes les activités identifiées relèvent des domaines prioritaires de développement et ciblent une partie précise de la commune en fonction de l'urgence et de la particularité de cette zone. Les domaines d'intervention prioritaires sur les cinq années sont : Aménagement du territoire et foncier, Assainissement, Changement climatique, Culture, sports et loisirs, Développement de l'économie locale, Social, Environnement et ressources forestières, Finances locales, Genre, inclusion et Protection Sociale, Gouvernance locale et Paix et sécurité (tableau 27).

Tableau 27: Activités planifiées suivant les projets et programmes des axes

Axe 1	Développer le secteur agricole et l'éco-entrepreneuriat	48
Programme 1.1	Renforcement de la contribution de la production agricole et halieutique dans l'économie locale et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire	26
Projet 1.1.1	Amélioration de la production agricole à travers les pratiques agroécologiques	13
Projet 1.1.2	Amélioration de la production et pratiques piscicoles dans la commune de Yoto 3	6
Projet 1.1.3	Promotion de l'élevage dans la commune de Yoto 3	7
Programme 1.2	Renforcement des capacités de production des TPE et l'éco-entrepreneuriat	22
Projet 1.2.1	Aménagement des infrastructures marchandes et de transport de la commune	9
Projet 1.2.2	Soutien aux initiatives de développement du secteur de l'artisanat et du commerce	8
Projet 1.2.3	Valorisation des Potentialités touristiques et écotouristiques de la commune de Yoto 3	5
Axe 2	Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers	64
Programme 2.1	Assainissement et protection de l'environnement et de la biodiversité	24
Projet 2.1.1	Amélioration de l'assainissement de la commune	8

Projet 2.1.2	Protection et valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels de la commune	8
Projet 2.1.3	Appui à la prévention et à la réduction des risques climatiques majeurs	8
Programme 2.2	Facilitation de l'accès aux services sociaux de base	40
Projet 2.2.1	Renforcement du dispositif d'accès aux soins de santé de qualité	9
Projet 2.2.2	Amélioration du cadre et du système éducatif dans Yoto 3	9
Projet 2.2.3	Renforcement de l'accès à l'eau potable dans Yoto 3	7
Projet 2.2.4	Appui à la résilience socioéconomique des couches vulnérables dans la commune de Yoto 3	7
Projet 2.2.5	Appui à la valorisation du sport et des potentialités culturelles dans Yoto 3	8
Axe 3	Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales	32
Programme 3.1	Organisation de l'espace communal et amélioration de la gouvernance sociale	13
Projet 3.1.1	Appui à l'organisation de l'espace communal et à la gestion durable du foncier	5
Projet 3.1.2	Amélioration du système de gouvernance locale et services communaux	8
Programme 3.2	Renforcement de la cohésion sociale et de la mobilisation des ressources dans la commune de Yoto 3	19
Projet 3.2.1	Appui à la mobilisation des ressources financières pour les projets de développement de la commune	8
Projet 3.2.2	Contribution à la cohésion sociale, la paix et sécurité	11

Tableau 28: Planification physique du PDC

Numéro	Code	Actions/Activités	Localisation prioritaire	Domaine d'intervention
1	Axe 1	Développer le secteur agricole et l'éco entrepreneuriat		
2	Programme 1.1	Renforcement de la contribution de la production agricole et halieutiques dans l'économie locale et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire		
3	Projet 1.1.1	Amélioration de production agricole à travers les pratiques agroécologiques		
4	A1.1.1.1	Formation des agriculteurs sur les pratiques agroécologiques, stockage et transformation et mise en place d'un champ école (Projet GIRE MONO)	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
5	A1.1.1.2	Promouvoir l'agroforesterie dans la commune	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
6	A1.1.1.3	Sensibilisation des producteurs agricoles sur les nouvelles techniques culturales	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
7	A1.1.1.4	Sensibilisation des producteurs sur la nécessité de se mettre en SCOOPS (sociétés coopératives)	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
8	A1.1.1.5	Acquisition des tracteurs pour la production	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
9	A1.1.1.6	Valorisation des sous-produits agricoles à travers le compostage	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
10	A1.1.1.7	Sensibilisation sur l'utilisation des semences améliorées	Dans les 05 cantons	Développement de l'économie locale
11	A1.1.1.8	Construire deux magasins dans les localités de SEDOME et TOMETY KONDJI	Sedomé et Tomety-kondji	Développement de l'économie locale
12	A1.1.1.9	Appui à l'acquisition des équipements pour presser	SEDOME, GODJINME et	Développement de l'économie

		l'arachide, manioc et le soja	TOMETRY KONDCI	locale
13	A1.1.1.10	Construction des retenues d'eau pour la mise en valeur des cultures maraîchères sur la ligne	Gboto-zévé et Gboto-vodoupé; Atakpamédé et Sikakondji	Développement de l'économie locale
14	A1.1.1.11	Valoriser les zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) de Essè-Godjin et Sédomé	Essè-Godjin et Sédomé	Développement de l'économie locale
15	A1.1.1.12	Disposer des équipements de transformation des produits agricoles (huile rouge) dans les cantons de la commune	Tomety-kondji, Tokpli et Essè-Godjin, Gboto	Développement de l'économie locale
16	A1.1.1.13	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développement de l'économie locale
18	Projet 1.1.2	Amélioration de la production et pratiques piscicoles dans la commune de Yoto 3		
19	A1.1.2.1	Curage ou (Dragage) et Désherbage du site de Kovi, Zékété, Klotohl et Essè Anna	Tokpli et Esse Godjin	Développement de l'économie locale
20	A1.1.2.2	Renforcement du dispositif de conservation des produits halieutiques de la Marre d'Afito et sensibilisation (WACA)	Tomety Kondji	Développement de l'économie locale
21	A1.1.2.3	Création des bassins piscicoles dans la commune	Tokpli	Développement de l'économie locale
22	A1.1.2.4	Soutien aux initiatives locales de développement de la pisciculture	Tokpli et Esse Godjin	Développement de l'économie locale
23	A1.1.2.5	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des pêcheurs artisanaux	Tomety Kondji, Tokpli et Sédomé	Développement de l'économie locale
24	A1.1.2.6	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développement de l'économie locale

26	Projet 1.1.3	Promotion de l'élevage dans la commune de Yoto 3		
27	A1.1.3.1	Renforcement des capacités des éleveurs sur les nouvelles techniques d'élevage	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
28	A1.1.3.2	Sensibilisation sur l'existence des auxiliaires villageois d'élevage (AVE) et renforcement de leurs capacités	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
29	A1.1.3.3	Organisation des éleveurs en sociétés coopératives	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
30	A1.1.3.4	Sensibilisation des éleveurs sur le respect des mesures d'hygiène et la divagation des animaux d'élevage dans toute la commune	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
31	A1.1.3.5	Organisation des campagnes de vaccination contre les zoonoses majeures	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
32	A1.1.3.6	Soutien au développement de l'élevage de la volaille et du petit bétail	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
33	A1.1.3.7	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développement de l'économie locale
35	Programme 1.2	Renforcement des capacités de production des TPE et l'éco-entrepreneuriat		
36	Projet 1.2.1	Aménagement des infrastructures marchandes et de transport de la commune		
37	A1.2.1.1	Construction des ponceaux pour faciliter la circulation sur certaines pistes	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
38	A1.2.1.2	Constructions de ponts sur certaines voies prioritaires	Ggoto- Atchamé, Gogo Kondji, Esse Godjin	Développement de l'économie locale

39	A1.2.1.3	Electrification des marchés par des lampadaires solaires	Gboto Zévé, Gboto vodoupé, Sikakondji Monénou, Sédomé, Kodohoè, Agodomé	Développement de l'économie locale
40	A1.2.1.4	Construction de blocs sanitaires dans les marchés	Gboto, Tokpli, Sedome	Développement de l'économie locale
41	A1.2.1.5	Sensibilisation et organisation des commerçants et commerçantes pour leur mise en sociétés coopératives	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
42	A1.2.1.6	Réhabilitation des hangars dans les marchés	Gboto, Tokpli, Tomety Kondji, Esse Godjin et Sedome	Développement de l'économie locale
43	A1.2.1.7	Réhabilitation des pistes (Gboto-vodoupé - Tomety-kondji passant par Atchamé (15km environ). Essè Ana- Atikpatsafo, Tokpli -Gogokondji, Gboto Kosidamé - Agodomé, Sédomé - Batoé, Essè Ana - Godjinmé - Agodomé, Sédomé -Djrekpon, Avégamé -Gogo Kondji passant par Sika kondji	Toute la commune	Développement de l'économie locale
44	A1.2.1.8	Réhabilitation de la piste Atakpamédé centre -Afikou-kondji -Adabadji- Gboto	Toute la commune	Développement de l'économie locale
45	A1.2.1.9	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développement de l'économie locale
47	Projet 1.2.2	Soutien aux initiatives de développement du secteur de l'artisanat et du commerce		
48	A1.2.2.1	Réhabilitation des centres de jeunes Bornfoden	Gboto	Développement de l'économie locale
49	A1.2.2.2	Formation des artisans et des commerçants sur	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie

		l'entrepreneuriat et l'importance des chambres de commerce et de métier		locale
50	A1.2.2.3	Appui en équipements aux artisans	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
51	A1.2.2.4	Organisation des commerçants et artisans à adhérer à la chambre de métiers	Tous les 5 cantons	Développement de l'économie locale
52	A1.2.2.5	Mise en place d'un fonds de crédit rotatif pour les commerçantes de la commune de Yoto 3	Toute la commune	Genre et économie locale
53	A1.2.2.6	Recyclage des acteurs de la chambre de métiers	Toute la commune	Développement de l'économie locale
54	A1.2.2.7	Construction de centre de regroupement des artisans	Gbotto-zévé et Sédomé	Développement de l'économie locale
55	A1.2.2.8	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développements de l'économie locale
57	Projet 1.2.3	Valorisation des Potentialités touristiques et écotouristiques de a commune Yoto 3		
58	A1.2.3.1	Aménagement des sites touristiques historiques de la commune (Ancienne douane allemande de Tokpli, et autres sites coloniaux)	Tokpli	Développement de l'économie locale
59	A1.2.3.2	Construction d'un centre d'accueil touristique dans la zone des mares à hippopotame d'Afito	Tomety Kondji	Développement de l'économie locale
60	A1.2.3.3	Equipement de l'auberge communale de Tokpli	Tokpli	Développement de l'économie locale
61	A1.2.3.4	Appui à la valorisation écotouristique de la forêt Godjin Godjin	Esse Godjin et Sedomé	Développement de l'économie locale
62	A1.2.3.5	Suivi et pilotage	Toute la commune	Développement de l'économie

				locale
64	Axe 2	Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers		
65	Programme 2.1	Assainissement et protection de l'environnement et de la biodiversité		
66	Projet 2.1.1	Amélioration de l'assainissement de la commune		
67	A2.1.1.1	Construction des latrines familiales dans la commune	Tous les cantons	Assainissement
68	A2.1.1.2	Construction des caniveaux	Tous les cantons	Assainissement
69	A2.1.1.3	Construction des dalots sur certaines pistes	Tous les cantons	Assainissement
70	A2.1.1.4	Création d'une décharge communale et de dépotoirs intermédiaires dans les cantons	Tous les cantons	Assainissement
71	A2.1.1.5	Equiper pour la pré collecte des déchets	Tous les cantons	Assainissement
72	A2.1.1.6	Installation des poubelles à tri sélectif sur les places publiques de la commune	Tous les cantons	Assainissement
73	A2.1.1.7	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur la gestion des déchets	Tous les cantons	Assainissement
74	A2.1.1.8	Suivi et pilotage	Tous les cantons	Assainissement
76	Projet 2.1.2	Protection et Valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels de la commune		
77	A2.1.2.1	Appui aux initiatives de valorisation et protection des espèces animales en voie de disparition dans la commune (Tortue, Singe, Poissons, crocodile etc,	Tomety Kondji, Sédomé, Tokpli	Environnement et ressources forestières
78	A2.1.2.2	Appui aux initiatives de valorisation et protection des espèces végétales en voie de disparition dans la commune (Faux colatiers, Atiyévi, Khaya, etc,	Tomety Kondji, Sédomé, Tokpli	Environnement et ressources forestières
79	A2.1.2.3	Restauration des écosystèmes fragiles et particuliers	Sedomé, Tokpli, Tomety	Environnement et ressources

		de la commune (forêts galeries, collines etc.	Kondji	forestières
80	A2.1.2.4	Renforcement du dispositif local de gestion durable des aires protégées de la commune (Togodo sud)	Tomety Kondji	Environnement et ressources forestières
81	A2.1.2.5	Mise en place des unités d'élevage du petit gibier dans les communautés riveraines du parc Togodo Nord	Tomety Kondji, Sedomé	Environnement et ressources forestières
82	A2.1.2.6	Reboisement des paysages forestiers dégradés dans la commune	Tous les cantons	Environnement et ressources forestières
83	A2.1.2.7	Renforcement des initiatives de création et de gestion durable des forêts communautaires y compris les forêts sacrées	Tous les cantons	Environnement et ressources forestières
84	A2.1.2.8	Suivi et pilotage	Toute la commune	Environnement et ressources forestières
86	Projet 2.1.3	Appui à la prévention et à la réduction des risques climatiques majeurs		
87	A2.1.3.1	Facilitation de l'accès aux énergies renouvelables alternatives	Tous les cantons	Changement climatique
88	A2.1.3.2	Appui pour les reboisements villageois à vocation bois énergie dans la commune	Tous les cantons	Changement climatique
89	A2.1.3.3	Cartographie des couloirs des vents violents dans la commune et création des brise-vent	Tous les cantons	Changement climatique
90	A2.1.3.4	Renforcement de la mise en place des arbres d'alignement le long des rues	Tous les cantons	Changement climatique
91	A2.1.3.5	Elaboration d'un plan d'occupation des bas-fonds et autres zones inondables dans les cantons de la commune	Gboto et Tokpli	Changement climatique

92	A2.1.3.6	Renforcement des capacités des communautés locales sur les enjeux liés aux risques climatiques et les réponses potentielles	Toute la commune	Changement climatique
93	A2.1.3.7	Mise en place et renforcement des capacités des comités anti feu dans les localités	Tomety, Kondji, Tokli, Sedomé	Changement climatique
94	A2.1.3.8	Suivi et pilotage	Toute la commune	Changement climatique
96	Programme 2.2	Facilitation de l'accès aux services sociaux de base		
97	Projet 2.2.1	Renforcement du dispositif d'accès aux soins de santé de qualité		
98	A2.2.1.1	Plaidoyer pour la création d'une pharmacie digne de ce nom à Gboto- Vodoupé et pour le renforcement de capacités du personnel soignant dans les centres de santé de la commune	Gboto	Social
99	A2.2.1.2	Rénovation du centre de santé de Gboto- Vodoupé	Gboto	Social
100	A2.2.1.3	Equiper des 11 centres de santé de la commune	Tous les cantons	Social
101	A2.2.1.4	Construction et équipement de centres de santé à Sika kondji	Sika kondji et Djrékpon	Social
102	A2.2.1.5	Dotation d'ambulance pour la commune	Toute la commune	Social
103	A2.2.1.6	Renforcement des capacités des ASC et promotion du secourisme	Dans les 05 cantons	Social
104	A2.2.1.7	Mettre en place des services d'hygiène opérationnels dans la commune	Dans les 05 cantons	Social
105	A2.2.1.8	Structuration et renforcement des capacités des guérisseurs traditionnels	Dans les 05 cantons	Social

106	A2.2.1.9	Suivi et pilotage	Toute la commune	Social
108	Projet 2.2.2	Amélioration du cadre et du système éducatif dans Yoto 3		
109	A2.2.2.1	Construction de trois (03) bâtiments scolaires avec équipement	Akladjénou, Dalagbamé, Atikpatafo, Manè-Makou, Lakata, Essè Ana	Social
110	A2.2.2.2	Réhabilitation de Six (06) bâtiments scolaires	Akladjénou, Tomety-Kondji EPP Centre, EPP Gboto Assigamè, EPP Adabiam, EPP Essè Godjin, EPP Domèzé-Copé	Social
111	A2.2.2.3	Construction et équipement de deux (02) jardins d'enfants publics	Sikpé-Afidégnon, Dawohoé	Social
112	A2.2.2.4	Réhabilitation de deux (02) jardins d'enfants publics	Gboto-Vodoupé, Gboto Atchamé	Social
113	A2.2.2.5	Distribution des Kits scolaires aux meilleurs lauréats et aux démunis	toute la commune	Social
114	A2.2.2.6	Organisation des concours des génies en herbe	toute la commune	Social
115	A2.2.2.7	Création et équipement d'une médiathèque communale	Gboto Vodoupé	Social
116	A2.2.2.8	Construction et équipement de deux (02) centres d'alphabétisation	Gboto-Vodoupé, Tomety-Kondji	Social
117	A2.2.2.9	Suivi et pilotage	Toute la commune	Social
119	Projet 2.2.3	Renforcement de l'accès à l'eau potable dans Yoto 3		

120	A2.2.3.1	Extension du réseau d'adduction d'eau potable (TDE) dans les cinq (05) cantons	Ayanou-Kopé, Tomety-Kondji, Sédomè, Kodohoé, Dawohoé, Atchahoé, Hognon-Kondji et N'Boukéhoé, Tokpli, Sika Kondji	Social
121	A2.2.3.2	Construction de pompes autonomes alimentées au solaire	Godjinmé, Batoè, Lakata, Toudji kondi	Social
122	A2.2.3.3	Réhabilitation des forages en panne	Tous les cantons	Social
123	A2.2.3.4	Réhabilitation des bornes fontaines	Tous les cantons	Social
124	A2.2.3.5	Renforcement des capacités des femmes sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable	Tous les cantons	Genre
125	A2.2.3.6	Renforcement de l'hygiène autour des points d'eau potable	Tous les cantons	Social
126	A2.2.3.7	Suivi et pilotage	Toute la commune	Social
128	Projet 2.2.4	Appui à la résilience socioéconomique des couches vulnérables dans la commune de Yoto 3		
129	A2.2.4.1	Construction et équipement d'un centre marié d'apprentissage des personnes handicapées.	Essè-Godjin	Genre, inclusion et Protection Sociale
130	A2.2.4.2	Construction et équipement d'un centre d'accueil des personnes âgées	Gboto Vodoupé	Genre, inclusion et Protection Sociale
131	A2.2.4.3	Construction et équipement d'un centre d'accueil des orphelins	Ayohossouhoé	Genre, inclusion et Protection Sociale
132	A2.2.4.4	Appui pour l'organisation des personnes handicapées en coopératives	Tokpli, Sédomè, Tomety-Kondji, Essè- Godjin et Gboto	Genre, inclusion et Protection Sociale

133	A2.2.4.5	Distribution des kits alimentaires aux personnes vulnérables (aveugles, handicapés physiques)	Toute la commune	Genre, inclusion et Protection Sociale
134	A2.2.4.6	Soutien aux veuves et veufs pour le développement des AGR	Tokpli, Sédomè, Tomety-Kondji, Essè- Godjin et Gboto	Genre, inclusion et Protection Sociale
135	A2.2.4.7	Suivi et pilotage	Toute la commune	Genre, inclusion et Protection Sociale
137	Projet 2.2.5	Appui à la Valorisation du sport et des potentialités culturelles dans Yoto 3		
138	A.2.2.5.1	Aménagement de quatre(04) terrains de jeux	Essè-Godjin, Tokpli, Sédomè, Tomety-Kondji	Culture, sports et loisirs
139	A.2;2.5.2	Construction d'un stade omnisport communal	Gboto Vodoupé	Culture, sports et loisirs
140	A.2;2.5.3	Mise en place et équipement des équipes multidisciplinaires dans les cantons	Essè-Godjin, Tokpli, Sédomè, Tomety-Kondji et Gboto vodoupé, Gboto Assigamé	Culture, sports et loisirs
141	A.2;2.5.4	Organisation des festivals des danses traditionnelles et de la valorisation des mets locaux	Toute la commune	Culture, sports et loisirs
142	A.2;2.5.5	Appui à la valorisation des langues du terroir	Toute la commune	Culture, sports et loisirs
143	A.2;2.5.6	Construction et équipement d'un centre culturel	Toute la commune	Culture, sports et loisirs
144	A.2;2.5.7	Appui à la valorisation des us et coutumes du terroir	Toute la commune	Culture, sports et loisirs
145	A.2;2.5.8	Suivi et pilotage	Toute la commune	Culture, sports et loisirs
147	Axe 3	Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales		
148	Programme 3.1	Organisation de l'espace communal et l'amélioration de la gouvernance sociale		

149	Projet 3.1.1	Appui à l'organisation de l'espace communal et à la gestion durable du foncier		
150,00	A3.1.1.1	Mettre en place une radio locale pour renforcer la communication entre les acteurs de la commune	Gboto	Aménagement du territoire et foncier
151,00	A3.1.1.2	Mettre en place un système efficace de gestion du foncier (établir des actes de donation, inventaire des réserves etc.)	Toute la commune	Aménagement du territoire et foncier
152,00	A3.1.1.3	Dotation des services techniques et de la commission affaires domaniales d'outils modernes de travail	Toute la commune	Aménagement du territoire et foncier
153,00	A3.1.1.4	Renforcement du personnel technique et appui à la création des services techniques	Toute la commune	Aménagement du territoire et foncier
154	A3.1.1.5	Cartographie complète des réserves administratives dans la commune	Toute la commune	Aménagement du territoire et foncier
156	Projet 3.1.2	Amélioration du système de gouvernance locale et services communaux		
157	A3.1.2.1	Création des mairies annexes et état civil dans les cantons	Tomety-Kondji, Sédomé et Esse-Godjin	Gouvernance locale
158	A3.1.2.2	Construction de l'hôtel de ville	Gboto	Gouvernance locale
159	A3.1.2.3	Mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la dignité des chefs dans la commune	Tous les 5 cantons	Gouvernance locale
160	A3.1.2.4	Renforcement des capacités des conseillers municipaux et les services techniques de la mairie sur les finances et la gestion des biens publics	Toute la commune	Gouvernance locale
161	A3.1.2.5	Renforcement des capacités des chefs et CVD	Toute la commune	Gouvernance locale
162	A3.1.2.6	Soutien financier et matériel aux chefs pour faciliter leur mission	Toute la commune	Gouvernance locale

163	A3.1.2.7	Renforcement du mécanisme de communication entre les acteurs de la commune	Toute la commune	Gouvernance locale
164	A3.1.2.6	Suivi et pilotage	Toute la commune	Gouvernance locale
166	Programme 3.2	Renforcement de la cohésion sociale et de la mobilisation des ressources dans la commune de Yoto 3		
167	Projet 3.2.1	Appui à la mobilisation des ressources financière pour les projets de développement de la commune		
168	A3.2.1.1	Création des Blocs sanitaires publiques dans les marchés	Gboto, Tomety Kondji, Tokpli	Finances locales
169	A3.2.1.2	Acquisition d'un domaine pour la mise en place d'un complexe sportif dans la commune	Gboto	Finances locales
170	A3.2.1.3	Organisation d'une foire commerciale dans la commune	Toute la commune	Finances locales
171	A3.2.1.4	Organisation des semaines de mobilisation des ressources au niveau des populations (Diaspora, population de la commune) pour le financement des projets de développement	Toute la commune	Finances locales
172	A3.2.1.5	Création et aménagement des rues commerciales dans la commune	Tous les 5 cantons	Finances locales
173	A3.2.1.6	Organisation des tables rondes annuelles de mobilisation des ressources avec les ONG, les PTF et le secteur privé	Tous les 5 cantons	Finances locales
174	A3.2.1.7	Aménagement des parkings lucratifs au niveau des marchés et autres places publiques	Tous les 5 cantons	Finances locales
		Renforcement des capacités des agents de recouvrement des taxes	-	Finances locales

175	A3.2.1.9	Suivi et pilotage	Toute la commune	Finances locales
177	Projet 3.2.2	Contribution à la cohésion sociale, la paix et sécurité		
178	A3.2.2.1	Renforcement des capacités des autorités locales (chefs et CVD) sur les questions du maintien de la paix	Toute la commune	Paix et sécurité
179	A3.2.2.2	Organisation des journées portes ouvertes sur les questions de sécurité	Tomety-Kondji, Sédomé et Esse-Godjin	Paix et sécurité
180	A3.2.2.3	Mise en place d'un système opérationnel d'alerte et de prévention des cas de conflits et d'extrémisme violents	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité
181	A3.2.2.4	Appui à la construction des postes de gendarmerie dans la commune	Gboto	Paix et sécurité
182	A3.2.2.5	Organisation des journées de retrouvaille et cohésion sociale des fils et filles de Yoto 3	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité
183	A3.2.2.6	Organisation des débats et causeries couplés de jeux et sketch sur les valeurs citoyennes, la paix, la cohésion sociale	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité
184	A3.2.2.7	Formation des chefs et des CVD sur leurs rôles et attitude dans le maintien de la paix et de la cohésion sociale	Gboto	Paix et sécurité
185	A3.2.2.8	Mise en place d'un système opérationnel d'alerte et de prévention des cas de conflits et d'extrémisme violents	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité
186	A3.2.2.9	Appui à l'identification et à la résolution des conflits ou différends qui opposent les fils ou filles de Yoto 3	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité

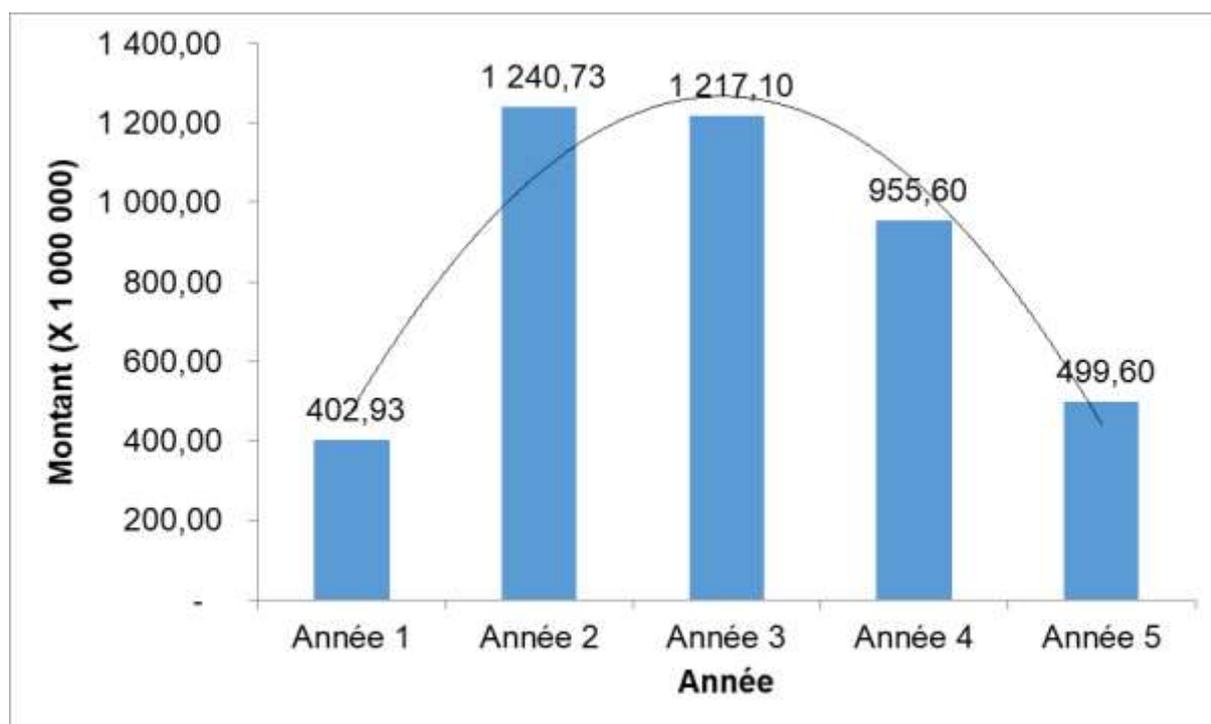
187	A3.2.2.10	Organisation d'un tournoi de la solidarité et de la cohésion sociale de Yoto 3	Tous les 5 cantons	Paix et sécurité
188	A3.2.2.11	Suivi et pilotage	Toute la commune	Paix et sécurité

5.2. Programmation financière et temporelle

Pour l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière donne un coût global de quatre milliards trois cent quinze millions neuf cent cinquante mille (4 315 950 000) Francs CFA. Environ 36,10% de ce budget global reviennent à l'axe 1 consacré à l'économie locale et à l'emploi des jeunes ; 49,51% reviennent à l'axe 2 dédié aux services sociaux de base, à la résilience face au changement climatique et au cadre de vie. En fin 14,39% du montant global est consacré à l'axe 3 relatif à l'amélioration de la gouvernance locale et la mobilisation des ressources (Tableau 29).

La grande partie des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC doit être mobilisée au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec le pic au cours de la deuxième année. Le montant en FCFA à mobiliser pour chacune de ces trois années représente respectivement de 1 240 730 000 (28,75%), 1 217 100 000 (28,20%) et 955 600 000 (22,14%). Pour la première et la cinquième année, les montants à mobiliser correspondent respectivement à 402 930 000 (9,24 %) et 499 600 000 (11,58%) du montant globale du PDC (Figure 8).

Figure 8 : Répartition du budget du PDC suivant les années



Source : A partir des données de la programmation du PDC, 2022

Le plan de financement et le plan d'action quinquennal du plan suivant les axes et les programmes sont présentés dans les tableaux qui suivent (Tableau 30)

Tableau 29: Plan de financement du PDC de Yoto 3

Code	Intitulé de l'axe/programme/ projet	Montant (x 1000 000)					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1	Développer le secteur agricole et l'éco-entrepreneuriat	161,43	452,93	362,80	348,80	232,30	1 558,25
<i>Programme 1.1</i>	<i>Renforcement de la contribution de la production agricole et halieutique dans l'économie locale et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire</i>	<i>45,80</i>	<i>139,80</i>	<i>86,30</i>	<i>133,80</i>	<i>89,80</i>	<i>495,50</i>
<i>Projet 1.1.1</i>	<i>Amélioration de production agricole à travers les pratiques agroécologiques</i>	<i>26,50</i>	<i>57,50</i>	<i>27,00</i>	<i>54,50</i>	<i>48,50</i>	<i>214,00</i>
<i>Projet 1.1.2</i>	<i>Amélioration de la production et pratiques piscicoles dans la commune de Yoto 3</i>	<i>10,50</i>	<i>47,50</i>	<i>44,50</i>	<i>44,50</i>	<i>10,50</i>	<i>157,50</i>
<i>Projet 1.1.3</i>	<i>Promotion de l'élevage dans la commune de Yoto 3</i>	<i>8,80</i>	<i>34,80</i>	<i>14,80</i>	<i>34,80</i>	<i>30,80</i>	<i>124,00</i>
<i>Programme 1.2</i>	<i>Renforcement des capacités de production des TPE et l'éco-entrepreneuriat</i>	<i>115,63</i>	<i>313,13</i>	<i>276,50</i>	<i>215,00</i>	<i>142,50</i>	<i>1 062,75</i>
<i>Projet 1.2.1</i>	<i>Aménagement des infrastructures marchandes et de transport de la commune</i>	<i>94,63</i>	<i>197,13</i>	<i>185,50</i>	<i>154,00</i>	<i>111,50</i>	<i>742,75</i>
<i>Projet 1.2.2</i>	<i>Soutien aux initiatives de développement du secteur de l'artisanat et du commerce</i>	<i>4,50</i>	<i>69,50</i>	<i>29,50</i>	<i>59,50</i>	<i>29,50</i>	<i>192,50</i>
<i>Projet 1.2.3</i>	<i>Valorisation des Potentialités touristiques et écotouristiques de a commune Yoto 3</i>	<i>16,50</i>	<i>46,50</i>	<i>61,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>127,50</i>
Axe 2	Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers	187,00	606,30	641,30	478,30	223,80	2 136,70

<i>Programme 2.1</i>	<i>Assainissement et protection de l'environnement et de la biodiversité</i>	140,00	291,00	292,50	297,00	176,50	1 197,00
<i>Projet 2.1.1</i>	<i>Amélioration de l'assainissement de la commune</i>	68,50	129,00	129,00	124,00	89,00	539,50
<i>Projet 2.1.2</i>	<i>Protection et Valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels de la commune</i>	42,50	91,50	96,50	81,00	48,50	360,00
<i>Projet 2.1.3</i>	<i>Appui à la prévention et à la réduction des risques climatiques majeurs</i>	29,00	70,50	67,00	92,00	39,00	297,50
<i>Programme 2.2</i>	<i>Facilitation de l'accès aux services sociaux de base</i>	47,00	315,30	348,80	181,30	47,30	939,70
<i>Projet 2.2.1</i>	<i>Renforcement du dispositif d'accès aux soins de santé de qualité</i>	3,20	99,20	14,20	14,20	3,20	134,00
<i>Projet 2.2.2</i>	<i>Amélioration du cadre et du système éducatif dans Yoto 3</i>	13,40	86,70	83,70	37,70	7,70	229,20
<i>Projet 2.2.3</i>	<i>Renforcement de l'accès à l'eau potable dans Yoto 3</i>	8,00	47,00	46,50	47,00	4,00	152,50
<i>Projet 2.2.4</i>	<i>Appui à la résilience socioéconomique des couches vulnérables dans la commune de Yoto 3</i>	13,40	13,40	133,40	13,40	13,40	187,00
<i>Projet 2.2.5</i>	<i>Appui à la Valorisation du sport et des potentialités culturelles dans Yoto 3</i>	9,00	69,00	71,00	69,00	19,00	237,00
Axe 3	Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales	54,50	181,50	213,00	128,50	43,50	621,00
<i>Programme 3.1</i>	<i>Organisation de l'espace communal et amélioration de la gouvernance sociale</i>	21,00	135,00	136,00	66,00	5,00	363,00
<i>Projet 3.1.1</i>	<i>Appui à l'organisation de l'espace communal et à la gestion durable du foncier</i>	9,00	29,00	19,00	4,00	4,00	65,00

<i>Projet 3.1.2</i>	<i>Amélioration du système de gouvernance locale et services communaux</i>	<i>12,00</i>	<i>106,00</i>	<i>117,00</i>	<i>62,00</i>	<i>1,00</i>	<i>298,00</i>
<i>Programme 3.2</i>	<i>Renforcement de la cohésion sociale et de la mobilisation des ressources dans la commune de Yoto 3</i>	<i>33,50</i>	<i>46,50</i>	<i>77,00</i>	<i>62,50</i>	<i>38,50</i>	<i>258,00</i>
<i>Projet 3.2.1</i>	<i>Appui à la mobilisation des ressources financières pour les projets de développement de la commune</i>	<i>6,00</i>	<i>24,00</i>	<i>49,50</i>	<i>21,00</i>	<i>12,00</i>	<i>112,50</i>
<i>Projet 3.2.2</i>	<i>Contribution à la cohésion sociale, la paix et sécurité</i>	<i>27,50</i>	<i>22,50</i>	<i>27,50</i>	<i>41,50</i>	<i>26,50</i>	<i>145,50</i>
Total	Total PDC Yoto 3	402,93	1 240,73	1 217,10	955,60	499,60	4 315,95

5.3. Plan d'action quinquennal

Tableau 30: Planification financière et temporelle du PDC

Code	Actions/Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1	Développer le secteur agricole et l'éco entrepreneuriat	161,43	452,93	362,80	348,80	232,30	1 558,25
Programme 1.1	Renforcement de la contribution de la production agricole et halieutiques dans l'économie locale et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire	45,80	139,80	86,30	133,80	89,80	495,50
Projet 1.1.1	Amélioration de production agricole à travers les pratiques agroécologiques	26,50	57,50	27,00	54,50	48,50	214,00
A1.1.1.1	Formation des agriculteurs sur les pratiques agroécologiques, stockage et transformation et mise en place d'un champ école (Projet GIRE MONO)	10,00	-	10,00	-	10,00	30,00
A1.1.1.2	Promouvoir l'agroforesterie dans la commune	10,00	-	10,00	-	10,00	30,00
A1.1.1.3	Sensibilisation des producteurs agricoles sur les nouvelles techniques culturales	1,00	-	1,00	-	1,00	3,00
A1.1.1.4	Sensibilisation des producteurs sur la nécessité de se mettre en SCOOPS (sociétés coopératives)	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	2,50
A1.1.1.5	Acquisition des tracteurs pour la production	-	20,00	-	20,00	20,00	60,00
A1.1.1.6	Valorisation des sous-produits agricoles à travers le compostage	1,50	-	1,50	-	1,50	4,50
A1.1.1.7	Sensibilisation sur l'utilisation des semences améliorées	1,50	-	1,50	-	1,50	4,50
A1.1.1.8	Construction de deux magasins dans les localités de SEDOME et TOMETY KONDJI	-	10,00	-	10,00	-	20,00
A1.1.1.9	Appui à l'acquisition des équipements pour presser l'arachide, manioc et le soja	-	1,50	-	1,50	1,50	4,50
A1.1.1.10	Construction des retenues d'eau pour la mise en valeur des cultures maraîchères	-	20,00	-	20,00	-	40,00
A1.1.1.11	Valorisation des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) de Essè-Godjin et Sédomé Tomety Kondji	-	3,00	-	-	-	3,00

A1.1.1.12	Acquérir les équipements de transformation des produits agricoles (huile rouge)	-	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00
A1.1.1.13	Suivi et pilotage	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
Total	Total Projet 1.1.1	26,50	57,50	27,00	54,50	48,50	214,00
Projet 1.1.2	Amélioration de la production et pratiques piscicoles dans la commune de Yoto 3	10,50	47,50	44,50	44,50	10,50	157,50
A1.1.2.1	Curage ou (Dragage) et Désherbage du site de Kovi, Zékété, Klotoh et Essè Anna	-	20,00	20,00	20,00	-	60,00
A1.1.2.2	Renforcement du dispositif de conservation des produits halieutiques du complexe des mares d'Afito (WACA)	-	3,00	-	-	-	3,00
A1.1.2.3	Création des bassins piscicoles dans la commune	-	10,00	10,00	10,00	-	30,00
A1.1.2.4	Soutien aux initiatives locales de développement de la pisciculture	4,00	8,00	8,00	8,00	4,00	32,00
A1.1.2.5	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des pêcheurs artisanaux	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A1.1.2.6	Suivi et pilotage	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	7,50
Total	Total Projet 1.1.2	10,50	47,50	44,50	44,50	10,50	157,50
Projet 1.1.3	Promotion de l'élevage dans la commune de Yoto 3	8,80	34,80	14,80	34,80	30,80	124,00
A1.1.3.1	Renforcement des capacités des éleveurs sur les nouvelles techniques d'élevage	-	20,00	-	20,00	20,00	60,00
A1.1.3.2	Sensibilisation sur l'existence des auxiliaires villageois d'élevage (AVE) et renforcement de leurs capacités	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A1.1.3.3	Organisation des éleveurs en sociétés coopératives	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	2,00
A1.1.3.4	Sensibilisation des éleveurs sur le respect des mesures d'hygiène et la divagation des animaux d'élevage dans toute la commune	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	2,00
A1.1.3.5	Organisation des campagnes de vaccination contre les zoonoses majeures	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A1.1.3.6	Soutien au développement de l'élevage de la volaille et du petit	-	6,00	6,00	6,00	2,00	20,00

	bétail						
A1.1.3.7	Suivi et pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 1.1.3	8,80	34,80	14,80	34,80	30,80	124,00
Programme 1.2	Renforcement des capacités de production des TPE et l'éco-entrepreneuriat	115,63	313,13	276,50	215,00	142,50	1 062,75
Projet 1.2.1	Aménagement des infrastructures marchandes et de transport de la commune	94,63	197,13	185,50	154,00	111,50	742,75
A1.2.1.1	Construction des ponceaux pour faciliter la circulation sur certaines pistes	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	125,00
A1.2.1.2	Constructions de ponts sur certaines voies prioritaires	-	18,00	18,00	18,00	-	54,00
A1.2.1.3	Electrification des marchés par des lampadaires solaires	3,13	3,13	-	-	-	6,25
A1.2.1.4	Construction de blocs sanitaires dans les marchés	-	10,00	20,00	20,00	-	50,00
A1.2.1.5	Sensibilisation et organisation des commerçants et commerçantes pour leur mise en sociétés coopératives	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A1.2.1.6	Réhabilitation des hangars dans les marchés	3,00	7,50	9,00	7,50	3,00	30,00
A1.2.1.7	Réhabilitation des pistes (Gboto-vodoupé - Tomety-kondji passant par Atchamé (15km environ). Essè Ana- Atikpatsafo, Tokpli -Gogokondji, Gboto Kosidamé - Agodomé, Sédomé - Batoé, Essè Ana - Godjinmé - Agodomé, Sédomé -Djrekpon, Avégamé -Gogo Kondji passant par Sika kondji, Tokpli-Kpodji passant par Akladjénou	60,00	100,00	80,00	80,00	80,00	400,00
A1.2.1.8	Réhabilitation de la piste Atakpamédé-centre -Afikou-kondji - Adabadji- Gboto	-	30,00	30,00	-	-	60,00
A1.2.1.9	Suivi et pilotage	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
Total	Total Projet 1.2.1	94,63	197,13	185,50	154,00	111,50	742,75
Projet 1.2.2	Soutien aux initiatives de développement du secteur de l'artisanat et du commerce	4,50	69,50	29,50	59,50	29,50	192,50
A1.2.2.1	Réhabilitation des centres de jeunes Bornfoden	-	10,00	-	-	-	10,00

A1.2.2.2	Formation des artisans et des commerçants sur l'entrepreneuriat et l'importance des chambres de commerce et de métier	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A1.2.2.3	Appui en équipements aux artisans	-	5,00	-	5,00	-	10,00
A1.2.2.4	Organisation des commerçants et artisans à adhérer à la chambre de métiers	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	2,50
A1.2.2.5	Mise en place d'un fonds de microcrédit rotatif pour les commerçantes de la commune de Yoto 3	-	25,00	25,00	25,00	25,00	100,00
A1.2.2.6	Recyclage des acteurs de la chambre de métiers	-	15,00	-	15,00	-	30,00
A1.2.2.7	Construction de centre de regroupement des artisans	-	10,00	-	10,00	-	20,00
A1.2.2.8	Suivi et pilotage	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
Total	Total Projet 1.2.2	4,50	69,50	29,50	59,50	29,50	192,50
Projet 1.2.3	Valorisation des Potentialités touristiques et écotouristiques de la commune Yoto 3	16,50	46,50	61,50	1,50	1,50	127,50
A1.2.3.1	Aménagement des sites touristiques historiques de la commune (Ancienne douane allemande de Tokpli, et autres site coloniaux)	-	20,00	10,00	-	-	30,00
A1.2.3.2	Construction d'un centre d'accueil touristique dans la zone du complexe des mares aux hippopotames d'Afito	-	-	50,00	-	-	50,00
A1.2.3.3	Equipement de l'auberge communale de Tokpli	15,00	15,00	-	-	-	30,00
A1.2.3.4	Appui à la valorisation écotouristique de la forêt Godjé Godjin	-	10,00	-	-	-	10,00
A1.2.3.5	Suivi et pilotage	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	7,50
Total	Total Projet 1.2.3	16,50	46,50	61,50	1,50	1,50	127,50
Axe 2	Améliorer la qualité des services sociaux et la gestion de l'environnement et des écosystèmes particuliers	187,00	606,30	641,30	478,30	223,80	2 136,70
Programme 2.1	Assainissement et protection de l'environnement et de la biodiversité	140,00	291,00	292,50	297,00	176,50	1 197,00
Projet 2.1.1	Amélioration du système d'assainissement de la	68,50	129,00	129,00	124,00	89,00	539,50

	commune						
A2.1.1.1	Construction des latrines familiales dans la commune	7,50	5,00	5,00	5,00	5,00	27,50
A2.1.1.2	Construction des caniveaux	-	25,00	25,00	25,00	25,00	100,00
A2.1.1.3	Construction des dalots sur certaines voies	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	250,00
A2.1.1.4	Création d'une décharge communale et de dépotoirs intermédiaires dans les cantons	-	30,00	30,00	30,00	-	90,00
A2.1.1.5	Equipements pour la pré collecte des déchets	5,00	10,00	10,00	5,00	-	30,00
A2.1.1.6	Installation des poubelles à tri sélectif sur les places publiques de la commune	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.1.1.7	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur la gestion des déchets	-	3,00	3,00	3,00	3,00	12,00
A2.1.1.8	Suivi et pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
Total	Total Projet 2.1.1	68,50	129,00	129,00	124,00	89,00	539,50
Projet 2.1.2	Protection et Valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels de la commune	42,50	91,50	96,50	81,00	48,50	360,00
A2.1.2.1	Appui aux initiatives de valorisation et protection des espèces animales en voie de disparition dans la commune (Tortue, Singe, Poissons crocodile etc.	-	6,00	4,00	-	-	10,00
A2.1.2.2	Appui aux initiatives de valorisation et protection des espèces végétales en voie de disparition dans la commune (Faux colatiers, Atiyévi, Khaya, etc.	1,50	4,50	4,50	3,00	1,50	15,00
A2.1.2.3	Restauration des écosystèmes fragiles et particuliers de la commune (forêts galeries, etc.	6,00	10,00	14,00	10,00	10,00	50,00
A2.1.2.4	Renforcement du dispositif local de gestion durable des aires protégées de la commune (Togodo sud)	3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	15,00
A2.1.2.5	Mise en place des unités d'élevage du petit gibier dans les communautés riveraines du parc Togodo sud	2,00	4,00	4,00	5,00	5,00	20,00
A2.1.2.6	Reboisement des paysages forestiers dégradés dans la commune	10,00	40,00	40,00	40,00	20,00	150,00

A2.1.2.7	Renforcement des initiatives de création et de gestion durable des forêts communautaires y compris les forêts sacrées	15,00	20,00	20,00	15,00	5,00	75,00
A2.1.2.8	Suivi et pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
Total	Total Projet 2.1.2	42,50	91,50	96,50	81,00	48,50	360,00
Projet 2.1.3	Appui à la prévention et à la réduction des risques climatiques majeurs	29,00	70,50	67,00	92,00	39,00	297,50
A2.1.3.1	Facilitation de l'accès aux énergies renouvelables alternatives	2,00	6,00	6,00	6,00	-	20,00
A2.1.3.2	Appui aux reboisements villageois à vocation bois énergie dans la commune	10,00	30,00	30,00	60,00	20,00	150,00
A2.1.3.3	Cartographie des couloirs des vents violents dans la commune et création des brise-vent	3,00	4,00	4,00	4,00	-	15,00
A2.1.3.4	Renforcement de la mise en place des arbres d'alignement le long des rues	5,00	10,00	15,00	10,00	10,00	50,00
A2.1.3.5	Elaboration d'un plan d'occupation des bas-fonds et autres zones inondables dans les cantons de la commune	-	10,00	-	-	-	10,00
A2.1.3.6	Renforcement des capacités des communautés locales sur les enjeux liés aux risques climatiques et les réponses potentielles	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A2.1.3.7	Mise en place et renforcement des capacités des comités anti feu dans les localités	3,00	4,50	6,00	6,00	3,00	22,50
A2.1.3.8	Suivi et pilotage	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
Total	Total Projet 2.1.3	29,00	70,50	67,00	92,00	39,00	297,50
Programme 2.2	Facilitation de l'accès aux services sociaux de base	47,00	315,30	348,80	181,30	47,30	939,70
Projet 2.2.1	Renforcement du dispositif d'accès aux soins de santé de qualité	3,20	99,20	14,20	14,20	3,20	134,00
A2.2.1.1	Plaidoyer pour la création d'une pharmacie digne de ce nom dans à Gboto- Vodoupé et pour le renforcement de la capacité du personnel soignant dans les centre de santé de la commune	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	1,00
A2.2.1.2	Rénovation du centre de santé de Gboto- Vodoupé	-	25,00	-	-	-	25,00

A2.2.1.3	Equipement des 11 centres de santé de la commune	-	11,00	11,00	11,00	-	33,00
A2.2.1.4	Construction et équipement d'un centre de santé à Sika Kondji	-	35,00	-	-	-	35,00
A2.2.1.5	Dotation d'ambulance pour la commune	-	15,00	-	-	-	15,00
A2.2.1.6	Renforcement des capacités des ASC et promotion du secourisme	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.2.1.7	Mettre en place des services d'hygiène opérationnels dans la commune	-	5,00	-	-	-	5,00
A2.2.1.8	Structuration et renforcement des capacités des guérisseurs traditionnels	-	5,00	-	-	-	5,00
A2.2.1.9	Suivi et pilotage	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
Total	Total Projet 2.2.1	3,20	99,20	14,20	14,20	3,20	134,00
Projet 2.2.2	Amélioration du cadre et du système éducatif dans Yoto 3	13,40	86,70	83,70	37,70	7,70	229,20
A2.2.2.1	Construction de trois(03) bâtiments scolaires avec équipement	-	25,00	25,00	25,00	-	75,00
A2.2.2.2	Réhabilitation de Six(06) bâtiments scolaires	6,00	6,00	3,00	-	-	15,00
A2.2.2.3	Construction et équipement de deux(02) Jardins d'enfants publics	-	25,00	25,00	-	-	50,00
A2.2.2.4	Réhabilitation de deux(02) jardins d'enfants publics	-	3,00	3,00	-	-	6,00
A2.2.2.5	Distribution des Kits scolaires aux meilleurs lauréats et aux démunis	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	22,00
A2.2.2.6	Organisation des concours des génies en herbe	-	0,30	0,30	0,30	0,30	1,20
A2.2.2.7	Création et équipement d'une médiathèque communale	-	5,00	5,00	5,00	-	15,00
A2.2.2.8	Construction et équipement de deux(02) centres d'alphabétisation	-	15,00	15,00	-	-	30,00
A2.2.2.9	Suivi et pilotage	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
Total	Total Projet 2.2.2	13,40	86,70	83,70	37,70	7,70	229,20
Projet 2.2.3	Renforcement de l'accès à l'eau potable dans Yoto 3	8,00	47,00	46,50	47,00	4,00	152,50

A2.2.3.1	Extension du réseau d'adduction d'eau potable (TDE) dans les cinq(05) cantons	-	15,00	15,00	15,00	-	45,00
A2.2.3.2	Construction de pompes autonomes alimentées au solaire	-	23,00	23,00	23,00	-	69,00
A2.2.3.3	Réhabilitation des forages en panne	4,00	4,00	4,00	4,00	-	16,00
A2.2.3.4	Réhabilitation des bornes fontaines	-	1,00	0,50	1,00	-	2,50
A2.2.3.5	Renforcement des capacités des femmes sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A2.2.3.6	Renforcement de l'hygiène autours des points d'eau potable	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.2.3.7	Suivi et pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 2.2.3	8,00	47,00	46,50	47,00	4,00	152,50
Projet 2.2.4	Appui à la résilience socioéconomique des couches vulnérables dans la commune de Yoto 3	13,40	13,40	133,40	13,40	13,40	187,00
A2.2.4.1	Construction et équipement d'un centre marié d'apprentissage des personnes handicapées.	-	-	40,00	-	-	40,00
A2.2.4.2	Construction et équipement d'un centre d'accueil des personnes âgées	-	-	40,00	-	-	40,00
A2.2.4.3	Construction et équipement d'un centre d'accueil des orphelins	-	-	40,00	-	-	40,00
A2.2.4.4	Appui pour l'organisation des personnes handicapées en coopératives	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A2.2.4.5	Distribution des kits alimentaires aux personnes vulnérables (aveugles, handicapés physiques etc.	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	12,00
A2.2.4.6	Soutien aux veuves et veufs pour le développement des AGR	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A2.2.4.7	Suivi et pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 2.2.4	13,40	13,40	133,40	13,40	13,40	187,00
Projet 2.2.5	Appui à la Valorisation du sport et des potentialités culturelles dans Yoto 3	9,00	69,00	71,00	69,00	19,00	237,00
A.2.2.5.1	Aménagement de quatre (04) terrains de jeux	-	3,00	3,00	3,00	3,00	12,00

A.2;2.5.2	Construction d'un stade omnisport communal	-	25,00	25,00	25,00	-	75,00
A.2;2.5.3	Mise en place et équipement des équipes multidisciplinaires dans les cantons	-	2,00	4,00	2,00	2,00	10,00
A.2;2.5.4	Organisation des festivals des danses traditionnelles et de la valorisation des mets locaux	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A.2;2.5.5	Appui à la valorisation des langues du terroir	-	5,00	5,00	5,00	5,00	20,00
A.2;2.5.6	Construction et équipement d'un centre culturel	-	25,00	25,00	25,00	-	75,00
A.2;2.5.7	Appui à la valorisation des us et coutumes du terroir	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A.2;2.5.8	Suivi et pilotage	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
Total	Total Projet 2.2.5	9,00	69,00	71,00	69,00	19,00	237,00
Axe 3	Renforcer la cohésion sociale et le système de gouvernance et de gestion des finances locales	54,50	181,50	213,00	128,50	43,50	621,00
Programme 3.1	Organisation de l'espace communal et amélioration de la gouvernance sociale	21,00	135,00	136,00	66,00	5,00	363,00
Projet 3.1.1	Appui à l'organisation de l'espace communal et à la gestion durable du foncier	9,00	29,00	19,00	4,00	4,00	65,00
A3.1.1.1	Mettre en place une radio locale pour renforcer la communication entre les acteurs de la commune	-	20,00	-	-	-	20,00
A3.1.1.2	Mettre en place un système efficace de gestion du foncier (établir des actes de donation, inventaire des réserves etc.)	-	-	15,00	-	-	15,00
A3.1.1.3	Dotations des services techniques et de la commission affaires domaniales d'outils modernes de travail	-	5,00	-	-	-	5,00
A3.1.1.4	Renforcement du personnel technique et appui à la création des services techniques	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
A3.1.1.5	Cartographie complète des réserves administratives dans la commune	5,00	-	-	-	-	5,00
Total	Total Projet 3.1.1	9,00	29,00	19,00	4,00	4,00	65,00

Projet 3.1.2	Amélioration du système de gouvernance locale et services communaux	12,00	106,00	117,00	62,00	1,00	298,00
A3.1.2.1	Création des mairies annexes et état civil dans les cantons	-	30,00	30,00	-	-	60,00
A3.1.2.2	Construction de l'hôtel de ville	-	75,00	75,00	50,00	-	200,00
A3.1.2.3	Mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la dignité des chefs dans la commune	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A3.1.2.4	Renforcement des capacités des conseillers municipaux et les services techniques de la mairie sur les finances et la gestion des biens publics	6,00	-	6,00	6,00	-	18,00
A3.1.2.5	Renforcement des capacités des chefs et CVD	5,00	-	5,00	5,00	-	15,00
A3.1.2.6	Soutien financier et matériel aux chefs pour faciliter leur mission	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A3.1.2.7	Renforcement du mécanisme de communication entre les acteurs de la commune	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A3.1.2.6	Suivi et pilotage	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
Total	Total Projet 3.1.2	12,00	106,00	117,00	62,00	1,00	298,00
Programme 3.2	Renforcement de la cohésion sociale et de la mobilisation des ressources dans la commune de Yoto 3	33,50	46,50	77,00	62,50	38,50	258,00
Projet 3.2.1	Appui à la mobilisation des ressources financière pour les projets de développement de la commune	6,00	24,00	49,50	21,00	12,00	112,50
A3.2.1.1	Création des blocs sanitaires publics dans les marchés	-	12,00	12,00	6,00	-	30,00
A3.2.1.2	Acquisition d'un domaine pour la mise en place d'un complexe sportif dans la commune	-	-	20,00	-	-	20,00
A3.2.1.3	Organisation d'une foire commerciale dans la commune	-	3,00	3,00	3,00	3,00	12,00
A3.2.1.4	Organisation des semaines de mobilisation des ressources au niveau des populations (Diaspora, population de la commune) pour le financement des projets de développement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A3.2.1.5	Création et aménagement des rues commerciales dans la commune	-	5,00	5,00	5,00	5,00	20,00

A3.2.1.6	Organisation des tables rondes annuelles de mobilisation des ressources avec les ONG, les PTF et le secteur privée	-	2,00	2,00	2,00	2,00	8,00
A3.2.1.7	Aménagement des parkings lucratifs au niveau des marchés et autres places publiques	1,50	-	3,00	3,00	-	7,50
	Renforcement des capacités des agents de recouvrement des taxes	2,50	-	2,50	-	-	5,00
A3.2.1.9	Suivi et pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 3.2.1	6,00	24,00	49,50	21,00	12,00	112,50
Projet 3.2.2	Contribution à la cohésion sociale, la paix et sécurité	27,50	22,50	27,50	41,50	26,50	145,50
A3.2.2.1	Renforcement des capacités des autorités locales (chefs et CVD) sur les questions du maintien de la paix	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
A3.2.2.2	Organisation des journées portes ouvertes sur les questions de sécurité	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A3.2.2.3	Mise en place d'un système opérationnel d'alerte et de prévention des cas de conflits et d'extrémisme violents	6,00	4,00	4,00	3,00	3,00	20,00
A3.2.2.4	Appui pour la construction des postes de gendarmerie dans la commune	-	-	-	20,00	-	20,00
A3.2.2.5	Organisation des journées de retrouvaille et cohésion sociale des fils et filles de Yoto 3	-	2,00	2,00	2,00	2,00	8,00
A3.2.2.6	Organisation des débats et causeries couplées de jeux et sketch sur les valeurs citoyennes, la paix, la cohésion sociale	3,00	-	3,00	-	3,00	9,00
A3.2.2.7	Formation des chefs et des CVD sur leurs rôles et attitude dans le maintien de la paix et de la cohésion sociale	2,00	-	2,00	-	2,00	6,00
A3.2.2.8	Mise en place d'un système opérationnel d'alerte et de prévention des cas de conflits et d'extrémisme violents	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A3.2.2.9	Appui à l'identification et à la résolution des conflits ou différends qui opposent les fils ou filles de Yoto 3	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A3.2.2.10	Organisation d'un tournoi de la solidarité et de la cohésion sociale de Yoto 3	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	17,50

A3.2.2.11	Suivi et pilotage	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	7,50
Total	Total Projet 3.2.2	27,50	22,50	27,50	41,50	26,50	145,50
Total	Total PDC Yoto 3	402,93	1 240,73	1 217,10	955,60	499,60	4 315,95

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

6.1. Communication autour du plan

Le Plan de développement communal (PDC) validé doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des services techniques de l'Etat, des ONG et associations de développement, des organisations communautaires de base (CCD, CVD), des collectivités locales, de même que des acteurs du secteur privé et autres partenaires techniques et financiers. Au besoin, des rencontres pourront être organisées pour présenter le PDC à des acteurs particuliers, selon l'intérêt qu'ils pourraient accorder à des aspects spécifiques de ce plan et leurs domaines d'intervention.

Une stratégie de communication doit être élaborée et adoptée afin d'informer tous les acteurs sur le document du plan et son contenu. L'intérêt d'une large diffusion du document du Plan est de permettre une meilleure appropriation de son contenu par les populations et les acteurs impliqués dans le développement de Yoto 3. Elle permet aussi de susciter leur intérêt et leur participation au processus de mise en œuvre, mais aussi de recueillir d'éventuels apports et observations pour sa réalisation. Le Comité de Coordination du PDC devra assurer une communication efficace à l'endroit de l'ensemble des acteurs et des populations de la commune. Pour ce faire, des communiqués, des émissions sur les radios locales permettront d'informer un large public du document du plan et du processus de sa mise en œuvre.

6.2. Dispositif de mise en œuvre

Divers instances, notamment le Conseil municipal, la mairie avec à sa tête l'exécutif, la cellule de Planification de la commune à défaut le secrétariat général, les Organisations Communautaires de Base (CCD, CVD, CDQ, Chefferies, etc.) constituent les acteurs clés de mise en œuvre du PDC. Ces acteurs bénéficient souvent de l'appui des services techniques de l'Etat et des partenaires en développement (ONG, Associations). Ces acteurs œuvreront aux côtés des autorités locales pour réaliser et suivre l'ensemble des actions et projets planifiés dans le cadre du PDC.

Néanmoins, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du PDC et la dynamisation de la participation des populations, il importe de mettre en place un Comité de Pilotage, constitué du Conseil municipal, élargie à certaines personnes ressources de la commune et de la préfecture pour servir de carte d'orientation et d'approbation des actions, des planifications et des résultats des actions.

Le maire devra jouer un rôle important en tant que premier représentant de la commune dans la coordination des différents comités, la réalisation des actions et le suivi-évaluation. Il devra s'assurer de l'efficacité des diverses étapes de mise en œuvre du PDC : la programmation annuelle, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée avec certains programmes impliquant d'autres acteurs.

Au niveau des cantons, villages et quartiers, la mise en œuvre devra s'appuyer respectivement sur les Comités Cantonaux de Développement (CCD) et les Comités

Villageois de Développement (CVD). A cet effet, plusieurs rencontres pourront être organisées pour informer, présenter l'état d'avancement des activités et susciter davantage l'adhésion des populations aux actions prévues dans le PDC.

Ainsi, pour mettre en œuvre le plan de développement, il faut créer un cadre institutionnel approprié, léger et fonctionnel. Ainsi le conseil municipal doit se retrouver dans son rôle, avec une délégation de pouvoir à une structure de suivi tel un Comité de Pilotage. La mise en œuvre, quant à elle sera confiée à une cellule de techniciens (Comité Technique) qui aura à contracter avec les prestataires de services que sont les bureaux d'études, ONG, entreprises et tâcherons. Par ailleurs, au niveau local, les différents comités de développement pourront jouer un rôle de relais pour la mise en œuvre des actions du PDC dans les cantons et villages de la commune.

6.2.1 Conseil municipal (CM)

Le conseil étant l'organe souverain de la commune, il lui revient de prendre les décisions relatives à la validation du Plan et à sa mise en œuvre. Il s'appuie sur le Maire, son organe exécutif, avec qui il aura à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage communale à travers ses délibérations sur les affaires afférentes ;
- garantir l'arrimage entre le PDC et les budgets annuels qui auront cours durant sa vie ;
- rechercher et négocier des financements pour les projets et programmes du PDC;
- faire le suivi-évaluation politique de l'exécution des projets et programmes par l'exécutif communal ;

6.2.2 Le Comité de Pilotage (CP) du PDC.

Le Comité de Pilotage est constitué du Conseil de communal (CM) élargie à des personnes ressources pour définir les grandes orientations de développement, la recherche de sources de financements additionnels et le contrôle des actions. Il assure le suivi de la mise en œuvre du PDC. Il est composé du Maire, du trésorier de la préfecture, du SG de la préfecture, des représentants des structures des communautés et des structures étatiques et privées intervenant dans la commune. Il jouera le rôle stratégique en conciliant les préoccupations politiques, technico-économiques et sociales. Ce sera un cadre de concertation avec pour but essentiel :

- la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions/projets du PDC,
- le suivi et formulation de recommandations aux différents acteurs,
- l'appui conseil pour le choix des meilleures stratégies visant l'efficacité et l'efficience.

6.2.3 Comité de mise en œuvre

Il est composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie, ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de : définir les orientations de la mise en œuvre ; adopter les dossiers techniques et financiers ; assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ; définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ; valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan, et valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

6.2.4. Cellule technique de mise en œuvre du PDC.

C'est la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ; donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ; élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ; définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ; produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets et faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats. En l'absence de la direction de la planification de la mairie, cette cellule sera présidée par le SG de la commune. Elle sera composée de techniciens des services techniques de l'Etat (Direction régionale de la planification, direction préfectorale de la santé, agriculture et ANADEB) pour prendre en compte les spécificités des programmes et projets du plan. Il pourra intégrer en son sein, certains responsables d'organisation d'appui au développement et des personnes ressources.

6.2.5. Comités de Relais à la Base (CRB).

Dans les cantons et villages, les comités de développement à la Base (CDB) constitués de Comités Cantonaux de Développement (CCD) au niveau des cantons, les Comités Villageois de Développement (CVD) et Comités de Développement de Quartiers (CDQ) serviront de structures locales de relais pour la mise en œuvre des actions et projets du plan de développement communal. Ils s'assurent l'adéquation des projets et actions prévus à leur niveau par rapport à leur Plan de Développement Local préétablis et appuient le cas échéant la mise en œuvre, le contrôle et l'encadrement des travaux.

6.3 Programmation annuelle

Il est indispensable d'élaborer des programmes annuels qui constituent des extraits plus détaillés et plus précis de la programmation pluriannuelle (activités envisagées, coûts, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées). L'exécution par tranche permet l'actualisation annuelle de la programmation quinquennale, des

besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements et des engagements des partenaires identifiés.

Le Plan Annuel d'Activités (PAA) englobe l'ensemble des activités prévues pour être réalisées par année, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal. Il est le fruit de planification annuelle des activités selon leur importance et leur priorité par les acteurs. En effet, au cours du dernier trimestre de l'année, le conseil priorise des activités en fonction du PDC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un partenaire...). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par le comité de coordination du PDC.

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) compile les activités d'investissement. Le budget annuel (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour réaliser le PAA. Pour mieux maîtriser la mise en œuvre et le suivi du PDC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie. Une telle programmation financière vise deux objectifs suivants :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la commune au titre de l'année considérée ;
- exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le plan de passation de marchés est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir, des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique, avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'état, les institutions d'appui au développement, étudie la faisabilité des différents projets. Celle-ci permettra d'établir les dossiers techniques, organisationnels et financiers qui serviront de base pour la recherche et la négociation de financements. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

6.4. Dispositif de suivi-évaluation

6.4.1. Principes de base

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PDC. Il s'agit d'une activité permanente intégrée aux autres tâches des organes et instances en charge de la mise en œuvre du Plan de Développement communal (PDC).

Les activités de suivi et d'évaluation se fondent sur les principes de base ci-après :

- L'appropriation : toutes les activités de suivi et d'évaluation seront réalisées par et avec les organes et les instances impliqués dans la mise en œuvre du PDC ;
- La durabilité : les actions doivent être entreprises à travers une série articulée d'actions de formation et de renforcement institutionnel ;
- La transparence des données recueillies, des analyses réalisées et des conclusions tirées, et partage des résultats atteints ;
- La diffusion et dissémination des leçons apprises et de toute information pertinente à l'endroit de des populations et de l'ensemble des acteurs impliqués.

Ces principes reposent sur un rapportage systématique trimestriel des progrès dans la conduite des activités planifiées afin d'assurer un système efficient de mesure de performances des programmes. Ce rapportage est assuré par un dispositif institutionnel fonctionnel prenant en compte les principaux organes, les divers comités de la commune et les organisations communautaires de base.

6.4.2 Mécanismes de suivi

Les mécanismes de suivi vont de l'élaboration des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires au suivi d'impact, en passant par les sessions trimestrielles de suivi et autres visites de terrains/chantiers.

6.4.2.1. Elaboration de plans annuels d'activités et de tranches annuelles budgétaires.

Chaque année, le Comité de Pilotage (CP) propose un plan annuel d'activités à partir de la planification quinquennale, ainsi qu'une tranche annuelle budgétaire. Ces plans annuels d'activités et tranches annuelles budgétaire seront approuvés par le Conseil communal et serviront d'éléments d'orientation pour le Comité de pilotage.

6.4.2.2. Adoption par le Conseil communal

Le Conseil devra adopter tous les plans annuels d'activités et les tranches annuelles budgétaires avant qu'ils ne soient mis en œuvre. Pour ce faire, le conseil devra se réunir annuellement pour étudier, amender et approuver les projets de ces documents qui lui seront soumis par la cellule technique de mise en œuvre et le Comité de pilotage

6.4.2.3. Elaboration des micro-projets.

Une fois les plans et tranches annuels approuvés, la structure de mise en œuvre élabore les termes de référence pour l'élaboration des micro-projets par des prestataires. Ces prestataires sont les bureaux d'études, les ONG et autres structures techniques ayant les compétences en la matière.

6.4.2.4. Appels d'offres, exécution et suivi des actions

L'élaboration des micro-projets et la réalisation des actions seront confiées aux prestataires selon des procédures précisées dans un manuel de procédures

préalablement élaboré. Dans tous les cas, un appel d'offre ou des consultations restreintes seront organisées pour l'attribution de tout marché.

6.4.2.5. Exécution des actions

L'exécution des actions retenues dans le plan de développement se fera par les prestataires adjudicataires. Il s'agit ici des ONG, Bureaux d'études, entreprises et tâcherons. La structure de mise en œuvre est chargée du suivi des actions sur le terrain, mais le comité de pilotage peut organiser des visites de terrain/ chantiers, suite aux sessions trimestrielles de suivi.

6.4.2.6. Sessions trimestrielles de suivi

Chaque trimestre, le comité de pilotage se réunit avec la structure de mise en œuvre pour voir l'état d'avancement des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires. Les écarts éventuels seront ainsi constatés et les mesures correctives apportées en temps opportuns.

6.4.2.7. Visites de terrain/ chantiers

Les visites de terrains seront effectuées aussi bien par le comité de mise en œuvre que par le comité de pilotage. Elles permettront à ces structures de se rendre compte de l'évolution physique des réalisations et le respect des cahiers de charge par les prestataires.

6.4.2.8. Evaluation des plans annuels

A la fin de chaque année, les plans et tranches annuels seront évalués. Les écarts de réalisation seront constatés et les causes des retards ou des actions non réalisées seront identifiées afin que les mesures à prendre soient retenues et prises en compte dans le cadre de la planification de l'année suivante.

6.4.2.9. Suivi d'impact

Le suivi d'impact vise à mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du PDC sur l'amélioration du niveau de vie des populations. Il s'agira de mettre en place des indicateurs d'impact à suivre de la première à la cinquième année. Ce suivi d'impact servira de base aux évaluations à mi-parcours et finale.

6.4.2.10. Les outils de suivi

La mise en œuvre des mécanismes de suivi se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces, permettant de collecter les données nécessaires au suivi, de les analyser et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont donné la preuve de leur efficacité à maints égards.

❖ Tableau de Gant

Le tableau de Gant servira à planifier les activités chaque année. Ce tableau présente les activités à mener, les indicateurs de réalisation, les périodes de réalisation et les responsables. On peut y ajouter les résultats du cadre logique que les activités programmées permettent d'atteindre.

❖ **Fiches de suivi**

Les fiches de suivi sont conçues de manière à reprendre les activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles du comité de pilotage.

❖ **Fiche d'évaluation des plans annuels**

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont justifiés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

❖ **SEPO (Succès, Echs, Potentialités, Opportunités)**

Une évaluation qualitative du fonctionnement de tout le dispositif est nécessaire pour voir si tel qu'il est conçu, il est performant et si ses activités permettent d'améliorer le niveau de vie des populations. C'est un outil qui s'intéresse aux succès et échecs obtenus l'année écoulée, puis aux potentialités à valoriser pour obtenir plus de succès, sans oublier les obstacles qu'il faut se préparer à surmonter.

❖ **Fiche de suivi budgétaire**

Le suivi budgétaire se fera trimestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais .La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du comité de pilotage.

❖ **L'évaluation et le replanning**

Une évaluation à mi-parcours est nécessaire pour s'assurer que les activités du projet ont commencé par avoir des impacts sur le niveau de vie des populations. Il s'agira de réunir les représentants des différents acteurs pour évaluer le PDC. Une évaluation finale sera organisée à la fin de la cinquième année pour évaluer le plan quinquennal. Le suivi des indicateurs d'impact sera un support important à cette évaluation. Les résultats de ces évaluations seront utilisés pour faire une nouvelle planification quinquennale.

- Gestion des finances et de la fiscalité ;
- Genre et développement.

Il est souhaitable que la structure d'exécution corresponde au service de développement local et de coopération décentralisée prévu par la loi.

6.4.3. Mécanisme et capacité de financement du PDC.

6.4.3.1. Mécanisme et capacité de financement de la commune en 2023.

Le présent PDC est élaboré sur la base des hypothèses que les différents acteurs de la commune vont contribuer au financement du différent projet. Les principales sources de financement de ce PDC sont essentiellement :

- Les ressources propres de la mairie ;
- La dotation/subvention d'investissement de l'état à travers le FACT ;
- L'appui des PTF, ONG et Associations ;
- Les actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais ;
- La coopération décentralisée.

La capacité de mobilisation des ressources de la commune est encore faible vu l'évolution du budget communal. En considérant la période 2020 à 2022, la capacité de mobilisation des ressources propres de la commune est d'environ 206 000 000 par an. En considérant la capacité moyenne d'investissement qui est 40%, il ressort que la commune de Yoto 3 peut financer le présent PDC sur ressource propre en 2023 à hauteur de 83 808 400 FCFA. Cette somme représente une capacité de financement de 20,80% du PDC en 2023.

L'autre source de financement du PDC est le FACT dont moyenne pour la commune est d'environ 15 000 000 par an. Sa valeur en 2023 est estimée à 16 117 000. Si tout le FACT est consacrée à l'investissement, la capacité de financement du PDC par le FACT en 2023 est représenté environs 4%.

Les investissements des PTF dans la commune échappent aux autorités de la mairie par manque de coordination et de centralisation des actions sur le terrain. Cependant, en évaluant de façon sommaire les actions des PTF tels que la Banque mondiale, l'OIF, le PNUD sur le terrain il ressort que les PTF peuvent contribuent annuellement à près de 149 888 100 dans la commune à travers les différents projets de développement en 2023 au financement du PDC à hauteur de 37,20%.

La commune de Yoto 3 bénéficie des actions des ministères sectoriels à travers des financements sur le BIE et des projets sectoriels. Sur les trois dernières années, cette commune a bénéficié de la construction des établissements scolaires, de la construction des caniveaux etc. Ces investissements peuvent être estimés annuellement à près de 153 111 500. Cette somme représente une capacité de financement de 38% en 2023 par les actions des ministères sectoriels.

La dernière source de financement concerne la coopération décentralisée qui n'est encore effective dans la commune en 2023. Donc sa contribution dans le financement du PDC est de 0,00% en 2023.

6.4.3.2. Hypothèses du financement du PDC Suivant l'évolution de chaque source de financement.

Enfin, l'hypothèse d'évolution du taux d'investissement par rapport aux recettes globale (y compris l'achat des équipements) a ensuite été posée selon laquelle la

commune pourra financer ce PDC à hauteur de 29,14%. Les appuis et réalisations des partenaires de la commune dans le cadre des projets de développement sont estimés sur la base d'une hypothèse de 2,99%, 33,51%, 33,58% et 1,24 % du montant du coût global du PDC pour respectivement le FACT, les PTF & ONG, les appuis des ministères sectoriels et la coopération décentralisée (Tableau 31).

Tableau 31: Hypothèses sur la part (%) de chaque source dans le coût du PDC

Source de financement	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissement sur ressources propres de la mairie	20,80%	25,00%	25,00%	35,00%	41,00%	29,14%
Dotation/subvention d'investissement de l'état	4,00%	2,00%	2,00%	3,00%	7,00%	2,52%
Appui des PTFs, ONG et Associations	37,20%	36,00%	36,00%	30,00%	25,00%	33,51%
Actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais	38,00%	36,00%	36,00%	30,00%	25,00%	33,58%
Coopération décentralisée	0,00%	1,00%	1,00%	2,00%	2,00%	1,24%

Source : Estimation à partir de la capacité de mobilisation des ressources de la Mairie de 2020 à 2023.

Sur cette base, le montant acquis pour les investissements pour les cinq (5) prochaines années sur ressources propres et dotations de l'Etat est estimé à 1 366 474 150 FCFA (Tableau 32).

Tableau 32: Contribution attendue de chaque acteur notamment la mairie et les PTF par année.

Source de financement	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
Investissement sur ressources propres de la mairie	83 808 400	310 181 250	304 275 000	334 460 000	204 836 000	1 237 560 650
Dotation/subvention d'investissement de l'état	16 117 000	24 814 500	24 342 000	28 668 000	34 972 000	128 913 500
Appui des PTFs, ONG et Associations	149 888 100	446 661 000	438 156 000	286 680 000	124 900 000	1 446 285 100
Actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais	153 111 500	446 661 000	438 156 000	286 680 000	124 900 000	1 449 508 500
Coopération décentralisée	-	12 407 250	12 171 000	19 112 000	9 992 000	53 682 250
Total	402 925 000	1 240 725 000	1 217 100 000	955 600 000	499 600 000	4 315 950 000

Source : Estimation à partir de la capacité de mobilisation des ressources de la Mairie de 2020 à 2023.

CONCLUSION

L'élaboration du Plan de développement communal (PDC) de la commune de Yoto 3 a été un processus participatif. Les équipes de terrain ont pu collecter le maximum d'informations primaires de qualité malgré les contraintes liées au faible niveau de compréhension des populations locales des aspects de la décentralisation et à la pandémie liée au covid19.

Par ailleurs, la parfaite collaboration avec le Conseil municipal et son exécutif, le COPIL, les Chefs canton et les chefs de villages, les CCD, les CVD, les services techniques de l'Etat et les OSC a permis d'avoir une large gamme de données secondaires et primaires suffisantes pour élaborer le présent rapport diagnostic.

Ce rapport rend compte de la situation actuelle de la commune de Yoto 3 telle que relevée lors des différentes phases de collecte des informations au niveau des parties prenantes au processus de développement de la commune.

Il s'agit d'un rapport qui évoluera tout au long du processus afin de tenir compte des informations actualisées. Au regard des problématiques relevées dans ce rapport, Yoto 3 doit travailler ardemment sur certaines priorités afin d'assurer l'épanouissement de sa population essentiellement rurale :

- Renforcer les capacités matérielles et financières de la mairie en tant qu'institution ;
- Augmenter les capacités de mobilisation des ressources financières de la commune ;
- Restaurer la cohésion sociale et le respect des autorités locales et politiques ;
- Rendre accessibles à la population les services sociaux de base notamment, l'eau, l'éducation, l'assainissement et la santé en qualité et en quantité ;
- Relancer les capacités de production et de transformation des produits agricoles de la commune ;
- Diminuer l'impact de la transhumance et du pâturage sur la production agricole ;
- Valoriser le potentiel des services écosystémiques de la commune à travers la production piscicole, le maraichage et l'écotourisme ;
- Réhabiliter et construire les infrastructures commerciales notamment les marchés, boutiques et magasins ;
- Œuvrer pour la promotion de l'entrepreneuriat au niveau de la commune ;
- Aménager les voies d'accès primaires et secondaires pour faciliter la circulation des personnes et des biens dans la commune ;
- Initier et mettre en œuvre des programmes de protection sociale des enfants et autres personnes vulnérables ;
- Freiner la dégradation de l'environnement et du cadre de vie ;
- Augmenter la couverture forestière de la commune et appuyer la protection des aires protégées de la commune.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbessi, K. E., Ouedraogo, M., Camara, M., Segniagbeto, H., Houngbedji, M. B., & Kabre, A. T. (2017). Distribution spatiale du singe à ventre rouge, *Cercopithecus erythrogaster erythrogaster* Gray et les menaces pesant sur sa conservation durable au Togo. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 11(1), 157-173.
- Akodewou, A. (2019). Trajectoires paysagères et biodiversité: effets de l'anthropisation sur les plantes envahissantes à l'échelle de l'Aire Protégée Togodo et sa périphérie dans le Sud-Est du Togo Thèse de Doctorat. Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF), AgroParisTech.
- Amori G., Segniagbeto G.H., Decher J., Assou D., Gippoliti S., Luiselli L. (2016). Non-marine mammals of Togo (West Africa): an annotated checklist. *Zoosystema*, 38 (2): 201-244, doi: 10.5252/z2016n2a3
- Bellefontaine, R., Gaston, A., & Petrucci, Y. (1997). Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches (Vol. 32). Food & Agriculture Org.
- Ern H. (1979). Die Vegetation Togos. Gliederung, Gefährdung, Erhaltung. *Willdenowia* 295-312
- Kokou K. (1998). Les mosaïques forestières au Sud du Togo: biodiversité, dynamique et activités humaines. Thèse de doctorat, Université de Montpellier 2, Montpellier, FRANCE, 149 p.
- Kokou, K., Caballe, G., Akpagana, K., & Batawila, K. (1999). Les îlots forestiers au Sud du Togo: Dynamique et relations avec les végétations périphériques. *Revue d'Ecologie, Terre et Vie*, 54(4), 301-314.
- Segniagbeto, G. H., Assou, D., Koda, K. D., Agbessi, E. K. G., Atsri, K. H., Dendi, D., & Mittermeier, R. A. (2017). Survey of the status and distribution of primates in Togo (West Africa). *Biodiversity*, 18(4), 137-150.
- UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 44p.
- UICN/PACO, 2008. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 44 p.